

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EAU ET ASSAINISSEMENT

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

ÉTUDES-VOIRIE

HABITAT

INCENDIE ET SECOURS

INNOVATION

PLANIFICATION

DÉCHETS

BUDGET

ARCHÉOLOGIE

AGENDA 21

ANNOIX

ARÇAY

BERRY-BOUY

BOURGES

LA CHAPELLE-SAINT-URSIN

LE SUBDRAY

LISSAY-LOCHY

MARMAGNE

MORTHOMIERS

PLAIMPIED-GIVAUDINS

SAINT-DOULCHARD

SAINT-GERMAIN-DU-PUY

SAINT-JUST

SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS

TROUY

VORLY



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

EAU ET ASSAINISSEMENT

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

DÉCHETS

BUDGET

ARCHÉOLOGIE

AGENDA 21

ÉTUDES-VOIRIE

HABITAT

INCENDIE ET SECOURS

INNOVATION

PLANIFICATION

ANNOIX

ARÇAY

BERRY-BOUY

BOURGES

LA CHAPELLE-SAINT-URSN

LE SUBDRAY

LISSAY-LOCHY

MARMAGNE

MORTHOMIERS

PLAIMPIED-GIVAUDINS

SAINTE-DOLCHARD

SAINTE-GERMAIN-DU-PUY

SAINTE-JUST

SAINTE-MICHEL-DE-VOLANGIS

TROUY

VORLY

Rapport d'activités 2014  
Directeur de la publication : Pascal BLANC  
Rédacteur en chef : François POUPLY  
Novembre 2015

# ÉDITO



Je vous invite à découvrir le rapport d'activités 2014 de Bourges Plus qui témoigne de l'ambition affichée par notre Communauté d'agglomération dans ses domaines de compétences.

Dans le domaine de l'économie qui est une compétence stratégique, créatrice de richesse pour notre territoire, des implantations d'entreprises ont été finalisées en 2014, notamment dans le domaine de la logistique (Carrefour, ITM).

Le site de Lahitolle continue à se structurer et à s'étoffer. La construction de l'hôtel d'entreprises, l'ouverture du restaurant universitaire et de la résidence universitaire ont marqué une étape décisive dans le développement du site.

La technopole s'est affirmée comme pôle d'innovation au service des entreprises.

Dans le domaine du ramassage et du traitement des déchets, un programme de modernisation des déchèteries a été lancé avec une première tranche de travaux à Saint-Just et l'agrandissement de la déchèterie de Saint-Doulchard. Un programme local de prévention des déchets a également démarré en 2014.

Dans tous les autres domaines, transports, habitat, voirie, nous améliorons la qualité des services proposés aux habitants de notre Agglomération. Nous devons nous en réjouir. Tous les services de Bourges Plus se sont fortement impliqués. Je les en remercie.

Continuons à faire évoluer positivement l'image de notre territoire.

*Une agglomération faite  
pour le bien des communes !*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping oval shape followed by the name 'Pascal Blanc' in a cursive script.

**Pascal Blanc**  
Président de Bourges Plus  
Maire de Bourges

# SOMMAIRE



© Marie Jaubert

## PRÉSENTATION DE BOURGES PLUS 3

## UNE ADMINISTRATION À VOTRE SERVICE 9

SECRETARIAT DES ASSEMBLÉES	10
RESSOURCES HUMAINES	13
SERVICE JURIDIQUE	15
FINANCES	17
DIRECTION DES USAGES NUMÉRIQUES	19
COMMUNICATION	23
MOYENS GÉNÉRAUX - ACHATS	25
SERVICES TECHNIQUES	27

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL & PROSPECTIVE 29

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	31
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	
LES POLITIQUES CONTRACTUELLES & LA PROSPECTIVE	38
LA PLANIFICATION TERRITORIALE	40
BOURGES TECHNOPOLE	49
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	52
IMEP	53
ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE	54

## VOTRE QUALITÉ DE VIE 57

L'EAU	58
L'ASSAINISSEMENT	61
LE BUREAU D'ÉTUDES ET LA VOIRIE	63
L'ENVIRONNEMENT	64



# PRÉSENTATION

BOURGES PLUS, C'EST

16 COMMUNES

391 KM<sup>2</sup>

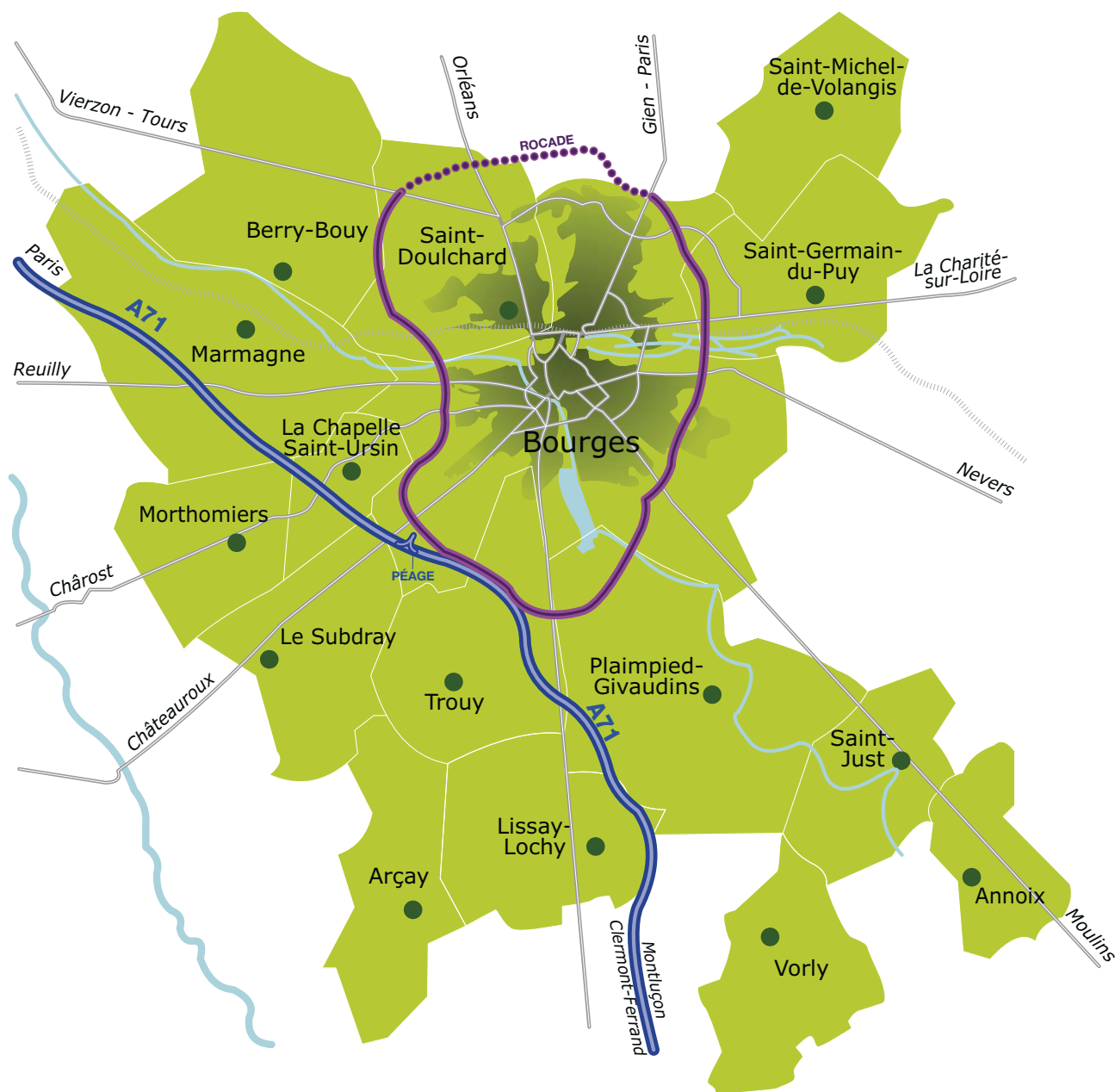
100 234 HABITANTS

ANNOIX  
ARÇAY  
BERRY-BOUY  
BOURGES

LA CHAPELLE-SAINT-URSIN  
LE SUBDRAY  
LISSAY-LOCHY  
MARMAGNE

MORTHOMIERS  
PLAIMPIED-GIVAUDINS  
SAINT-DOULCHARD  
SAINT-GERMAIN-DU-PUY

SAINT-JUST  
SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS  
TROUY  
VORLY





# 16 communes, 100 234 habitants, une ambition partagée

## **ANNOIX [18340]**

**Alain MAZE**, maire  
et 1<sup>4</sup><sup>e</sup> Vice-président en charge  
de la Politique de l'Assainissement  
Collectif et Non Collectif



Place de l'Eglise

Tél. : 02 48 59 55 00 - Fax : 02 48 59 63 26

Courriel : mairie.annoix@wanadoo.fr

Site Internet : [www.annoix.fr](http://www.annoix.fr)

- Nb d'habitants : 241
- Conseillers Communautaires : 2

## **ARÇAY [18340]**

**Robert HUCHINS**, maire  
et 11<sup>e</sup> Vice-président en  
charge de la Politique de l'Eau



10, Grande Rue

Tél. : 02 48 25 31 77

Fax : 02 48 25 15 50

Courriel : mairie.arcay@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 532
- Conseillers Communautaires : 2

## **BERRY-BOUY [18500]**

**Bernadette GOIN**, maire et  
7<sup>e</sup> Vice-présidente en charge  
de la Renovation Urbaine, du  
Logement et Equilibre Social  
de l'Habitat, de la Politique  
de la Ville



Rue de la Vallée

Tél. : 02 48 26 82 23

Courriel : mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

- Nb d'habitants : 1 214
- Conseillers Communautaires : 2

## **BOURGES [18000]**

**Pascal BLANC**,  
Maire de Bourges et  
Président de Bourges Plus



11, rue Jacques Rimbault BP  
500 - 18023 Cedex

Tél. : 02 48 57 80 00 - Fax :  
02 48 69 05 75

Courriel : [mairie@ville-bourges.fr](mailto:mairie@ville-bourges.fr)

Site Internet : [www.ville-bourges.fr](http://www.ville-bourges.fr)

- Nb d'habitants : 68 727
- Conseillers Communautaires : 26

## **LA CHAPELLE SAINT-URSIN [18570]**

**Yvon BEUCHON**, maire et  
5<sup>e</sup> Vice-président en charge  
de la Collecte et du Traitement  
des Déchets



1, rue de l'Eglise

Tél. : 02 48 23 21 00 - Fax : 02 48 23 20 99

Courriel : [mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr](mailto:mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.lachapelle-saint-ursin.fr](http://www.lachapelle-saint-ursin.fr)

- Nb d'habitants : 3 386
- Conseillers Communautaires : 2

## **LE SUBDRAY [18570]**

**Corinne SUPLIE**, maire et 8<sup>e</sup>  
Vice-président en charge de la  
Voirie et de l'Accessibilité



4, rue du Bois Rollet

Tél. : 02 48 55 26 04 - Fax : 02 48 55 13 64

Courriel : [mairie.subdray@wanadoo.fr](mailto:mairie.subdray@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.le-subdray.fr](http://www.le-subdray.fr)

- Nb d'habitants : 1 150
- Conseillers Communautaires : 2

## **LISSAY-LOCHY [18340]**

**Catherine VIAU**, maire et 15<sup>e</sup>  
Vice-président en charge du  
Plan Climat, de l'Incendie et  
Secours



15, rue Saint-Hilaire

Tél. : 02 48 25 31 73

Courriel : [lissay-lochy2@wanadoo.fr](mailto:lissay-lochy2@wanadoo.fr)

- Nb d'habitants : 240
- Conseillers Communautaires : 2

## **MARMAGNE [18500]**

**Aymar de GERMAY**,  
maire et 1<sup>er</sup> Vice-président en  
charge du Développement  
Economique et de l'Emploi



Place de l'Eglise

Tél. : 02 48 26 84 01

Fax : 02 48 26 05 80

Courriel : [mairie.marmagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.marmagne@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.marmagne.fr](http://www.marmagne.fr)

- Nb d'habitants : 2 062
- Conseillers Communautaires : 2

## **MORTHOMIERS [18570]**

**Daniel GRAVELET**, maire et  
9<sup>e</sup> Vice-président en charge  
des Usages Numériques, des  
Systèmes d'informations et de  
l'Internet



2, route de la Chapelle

Tél. : 02 48 55 26 24

Fax : 02 48 55 05 04

Courriel : [mairie.morthomiers@wanadoo.fr](mailto:mairie.morthomiers@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.morthomiers.fr](http://www.morthomiers.fr)

- Nb d'habitants : 752
- Conseillers Communautaires : 2

## **PLAIMPED-GIVAUDINS [18340]**

**Patrick BARNIER**, maire et  
6<sup>e</sup> Vice-président en charge de  
l'Enseignement Supérieur, de  
la Recherche et de l'Innovation



10, rue Saint-Martin

Tél. : 02 48 50 88 60

Fax : 02 48 25 57 61

Courriel : [mairiedeplaimpied@wanadoo.fr](mailto:mairiedeplaimpied@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.plaimpied-givaudins.fr](http://www.plaimpied-givaudins.fr)

- Nb d'habitants : 1 886
- Conseillers Communautaires : 2

## **SAINT-DOULCHARD [18230]**

**Daniel BEZARD**, maire et  
2<sup>e</sup> Vice-président en charge de  
la Prospective



Avenue du Général de Gaulle

Tél. : 02 48 23 52 52

Fax : 02 48 24 81 29

Courriel : [contact@mairie-saintdoulchard.fr](mailto:contact@mairie-saintdoulchard.fr)

Site Internet : [www.mairie-saintdoulchard.fr](http://www.mairie-saintdoulchard.fr)

- Nb d'habitants : 9 539
- Conseillers Communautaires : 8

## **SAINT-GERMAIN-DU-PUY [18390]**

**Maxime CAMUZAT**, maire et  
3<sup>e</sup> Vice-président en charge de  
la Solidarité Communautaire



Rue Joliot Curie

Tél. : 02 48 30 84 18

Fax : 02 48 30 67 52

Courriel : [info@saintgermaindupuy.fr](mailto:info@saintgermaindupuy.fr)

Site Internet : [www.saintgermaindupuy.fr](http://www.saintgermaindupuy.fr)

- Nb d'habitants : 5 132
- Conseillers Communautaires : 4

## **SAINT-JUST [18340]**

**Nicole LOZÉ**, maire et  
10<sup>e</sup> Vice-président en charge  
des Ressources Humaines et  
des Relations Sociales



1, place de la Mairie

Tél. : 02 48 25 62 21

Fax : 02 48 25 51 43

Courriel : [mairie.stjust18@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjust18@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.ville-stjust.fr](http://www.ville-stjust.fr)

- Nb d'habitants : 637
- Conseillers Communautaires : 2

## **SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS [18390]**

**Denis POYET**, maire et  
12<sup>e</sup> Vice-président en charge  
de l'Urbanisme



Rue de Bel Air

Tél. : 02 48 69 35 74

Fax : 02 48 69 43 18

Courriel : [mairie-st-michel@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-michel@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.st-michel-de-volangis.fr](http://www.st-michel-de-volangis.fr)

- Nb d'habitants : 481
- Conseillers Communautaires : 2

## **TROUY [18570]**

**Gérard SANTOSUOSSO**,  
maire et 4<sup>e</sup> Vice-président  
en charge des Finances, de  
l'Archéologie et des Bâtiments  
Communautaires



Place du 8 Mai

Tél. : 02 48 64 78 18

Fax : 02 48 64 74 96

Courriel : [mairie.trouy@wanadoo.fr](mailto:mairie.trouy@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.villedetrouy.fr](http://www.villedetrouy.fr)

- Nb d'habitants : 4 000
- Conseillers Communautaires : 3

## **VORLY [18240]**

**Bernard BILLOT**, maire et 13<sup>e</sup>  
Vice-président en charge de  
l'Agenda 21, des Mobilités  
Durables, du Développement  
Durable



Le Bourg

Tél. : 02 48 25 32 20

Courriel : [mairie-vorly@wanadoo.fr](mailto:mairie-vorly@wanadoo.fr)

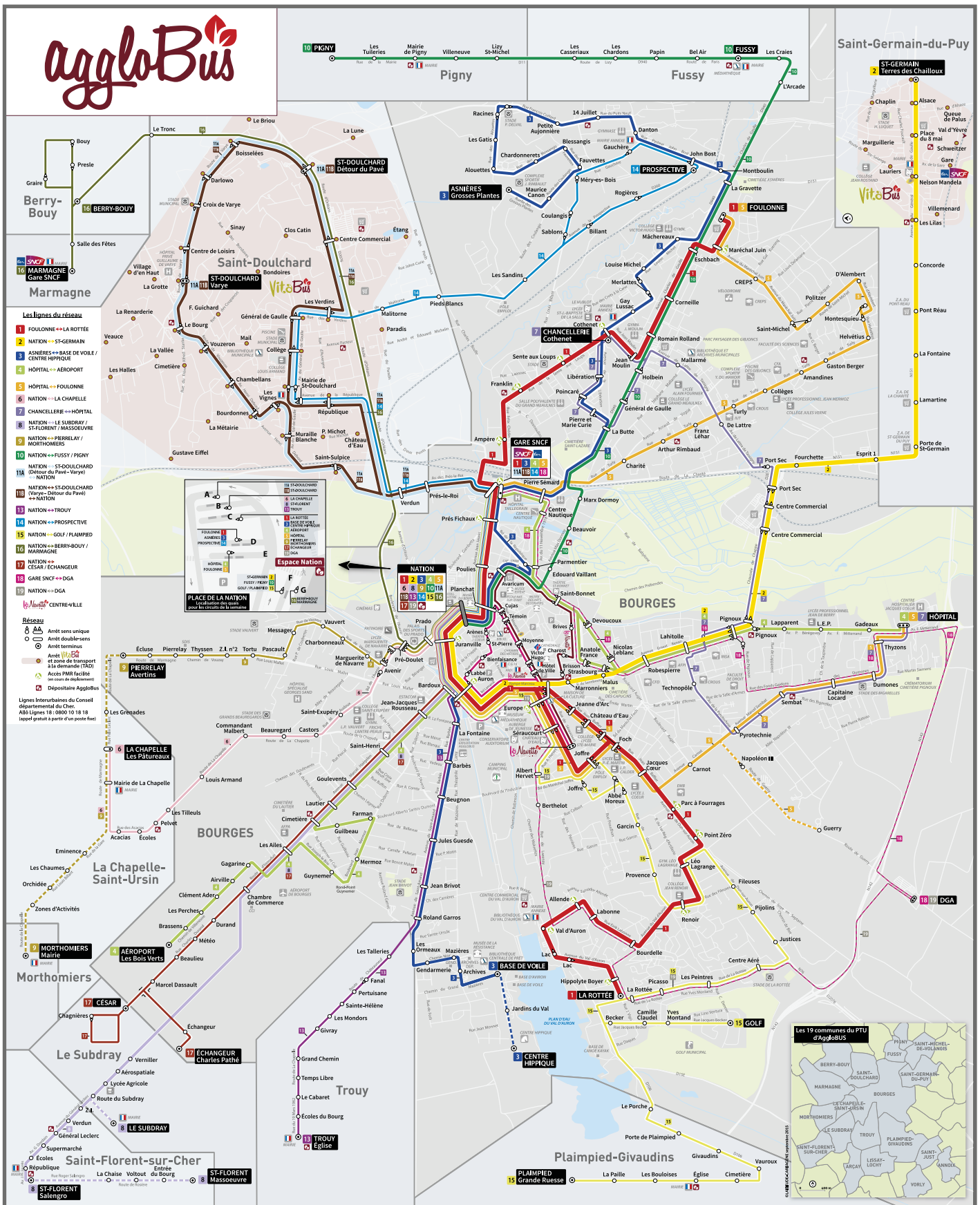
- Nb d'habitants : 255
- Conseillers Communautaires : 2

# DES PARCS D'ACTIVITÉS EN PLEIN ESSOR





# UN RÉSEAU DE TRANSPORTS DE QUALITÉ, POUR TOUS



Carte du réseau AggloBus, mise à jour 2015

# BOURGES PLUS LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

- **Le développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire.
- **L'aménagement de l'espace communautaire** : Schéma directeur (devenu SCoT), création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains.
- **L'équilibre social de l'habitat** : PLH, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- **La politique de la ville** : dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.
- **L'Enseignement supérieur.**
- **La voirie et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**
- **L'eau.**
- **L'assainissement.**
- **L'environnement et le cadre de vie.**
- **L'aménagement et la gestion des aires de stationnement pour les gens du voyage.**
- **L'archéologie préventive.**
- **L'incendie et le secours.**



# UNE ADMINISTRATION À VOTRE SERVICE

BOURGES PLUS, CE SONT 280 AGENTS QUI METTENT  
EN ŒUVRE LES GRANDES ORIENTATIONS DÉFINIES PAR  
LES ÉLUS, AU SERVICE DES HABITANTS DU TERRITOIRE.

→ **SECRETARIAT DES ASSEMBLÉES**

→ **RESSOURCES HUMAINES**

→ **SERVICE JURIDIQUE**

→ **FINANCES**

→ **DIRECTION DES USAGES NUMÉRIQUES**

→ **COMMUNICATION**

→ **MOYENS GÉNÉRAUX - ACHATS**

→ **SERVICES TECHNIQUES**

# SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Placé sous l'autorité de la Direction Générale des Services, le Secrétariat des Assemblées permet à l'assemblée délibérante et à l'exécutif d'avoir les éléments finalisés et de qualité pour prendre les décisions en bonne et due forme dans le respect de la réglementation en vigueur. Il contribue à la sécurisation juridique des actes. Il pilote et planifie les instances communautaires.

## CONSEIL ET BUREAU COMMUNAUTAIRE

### > CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Secrétariat des Assemblées a été très sollicité durant le 1<sup>er</sup> semestre pour la préparation et le suivi du renouvellement du Conseil Communautaire suite aux élections municipales de mars 2014. Il a notamment préparé l'installation des **65 conseillers communautaires** lors du conseil du 16 février 2014 ainsi que l'élection par le Conseil Communautaire du Président, des **16 Vice-Présidents** et des **2 Membres du Bureau** parmi ses membres. Le Conseil Communautaire s'est réuni **6 fois** en 2014.

### > BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATIF

Le Bureau Communautaire, composé du Président, des Vice-Présidents et Membres du Bureau, a reçu délégation du Conseil Communautaire d'un certain nombre d'attributions afin **d'accélérer le processus de décision** de l'Agglomération. Ce Bureau Communautaire délibératif s'est réuni 12 fois.

### > BUREAU COMMUNAUTAIRE INFORMATIF

Le Bureau Informatif appelé "Réunions des Vice-Présidents et des Membres du Bureau" **s'est réuni 14 fois** pour étudier et débattre des actions communautaires. Il a émis un avis sur les projets de délibérations soumis au Conseil Communautaire.

Le Secrétariat des Assemblées a assuré la gestion et l'organisation de ces instances, la collecte et la vérification des rapports établis par l'ensemble des services, la constitution et l'envoi des dossiers aux élus. Il a ensuite établi les délibérations, procédé au dépôt au contrôle de légalité, aux notifications, établi les comptes rendus et les procès-verbaux des séances. Il a assuré le suivi des pièces annexes (conventions, avenants...).



## COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THÉMATIQUES

Le Conseil Communautaire a créé **7 commissions communautaires thématiques** chargées d'étudier et de donner leur avis sur les affaires relevant de leurs compétences et qui doivent être présentées au Conseil Communautaire. Chaque commission est composée de **21 membres**. Le Secrétariat des Assemblées a eu pour mission la **planification et le pilotage** de ces commissions (calendrier, définition de l'ordre du jour en collaboration avec les services, envoi des convocations...). En 2014, **21 commissions** permanentes ont été organisées.

## ACTES DU PRÉSIDENT

Par délégation du Conseil Communautaire, M. le Président a pris **122 décisions et 49 arrêtés**. Le Secrétariat des Assemblées a collecté et vérifié en amont ces actes afin de les mettre à la signature. Comme les délibérations, ces actes ont ensuite été déposés au contrôle de légalité, affichés, diffusés auprès des services et notifiés (32 notifications pour les décisions et 110 pour les arrêtés). Il a assuré le suivi des pièces annexes correspondantes (conventions, avenants...).





## NOMBRE D'INSTANCES ET D'ACTES ADMINISTRATIFS ÉTABLIS

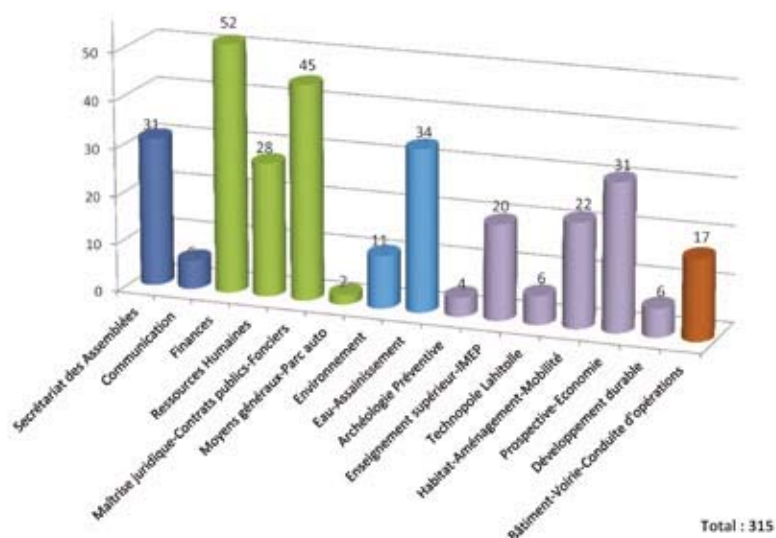
### > ÉVOLUTION DE 2012 À 2014

	2012	2013	2014	TOTAUX
Conseils Communautaires	5	4	6	15
Bureaux Délibératifs	15	13	12	40
Délibérations du Conseil Communautaire	188	198	211	597
Délibérations du Bureau Délibératif	93	118	104	315
Décisions du Président	111	105	122	338
Arrêtés du Président	13	20	49	82
Actes par an (délibérations Conseil et Bureaux, décisions, arrêtés)	405	441	486	1 332

Le Recueil des Actes Administratifs est établi trimestriellement et mis à disposition sur le site internet de Bourges Plus.

## NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET LE BUREAU DÉLIBÉRATIF EN 2014

### > RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## REPRÉSENTATION DE BOURGES PLUS AU SEIN DE DIVERSES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire en avril 2014, la représentation des élus au sein des commissions (commission d'appel d'offres, commissions communautaires...) et des organismes extérieurs (Agence Régionale de la Santé, établissements scolaires, sociétés d'HLM, SEM, associations, AggloBus, SIRDAB, etc.) a dû être renouvelée. Le Secrétariat des Assemblées a sollicité les 16 communes membres afin de collecter le nom des représentants qui ont été proposés ensuite au Conseil Communautaire. Au total, ce sont 529 noms d'élus qui ont été collectés pour 12 commissions et 59 organismes extérieurs.

Le Secrétariat des Assemblées a également préparé l'installation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ainsi que l'élection de son Président, de son Vice-Président. Le Secrétariat des Assemblées a en charge la confection et l'envoi des dossiers et le suivi des décisions qui ont été prises. Par ailleurs, un règlement intérieur de la CLECT a été rédigé et approuvé par les membres de la CLECT.



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RÉVISION ET LE SUIVI DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION BERRUYÈRE (S.I.R.D.A.B.)

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante des six établissements publics de coopération intercommunale membres du SIRDAB, le comité syndical du SIRDAB a également été renouvelé.

Le Secrétariat des Assemblées est chargé de la bonne tenue des instances du SIRDAB et du suivi des décisions qui en découlent.

Il a préparé l'installation des délégués (88 titulaires et des 88 suppléants) lors du comité syndical du 19 mai 2014. Il a également préparé l'élection par le comité syndical du Président, des 7 Vice-Présidents et des 4 Membres du Bureau.

Le Secrétariat des Assemblées a collecté les projets de délibérations présentés aux instances par les services, confectionné les dossiers et assuré le suivi des décisions prises (établissement des délibérations, dépôt au contrôle de légalité, suivi des pièces annexes et des comptes rendus et procès-verbaux, notification des délibérations).

**Trois Comités Syndicaux ont été organisés et 18 délibérations ont été prises**, dont 9 ont été rédigées par le service des assemblées.

**Le Bureau Syndical Informatif s'est réuni 4 fois** pour étudier et débattre des actions du Syndicat. Il a émis un avis sur les projets de délibérations qui ont été soumis au Comité Syndical.

Le Recueil des Actes Administratifs est établi semestriellement et mis à disposition sur le site internet du SIRDAB.



## SERVICE ARCHIVES

Le service Archives est chargé de mettre en œuvre **la collecte, la conservation, le traitement, la communication et la mise en valeur** des archives de Bourges Plus et du SIRDAB. Une archiviste est chargée de cette mission et le chef du service Secrétariat des Assemblées assure également les fonctions de chef du service Archives.

L'année 2014 a été une année centrée sur l'aide aux différents services dans le cadre des déménagements, et sur la prévention des risques pour les archives papier.



### > PLAN D'URGENCE

Une étude a été menée avec un groupe de travail sur la mise en place d'un plan d'urgence en cas de sinistre pour les archives papier. **Une analyse des risques** dans les différentes salles d'archives a été réalisée ainsi que sur les moyens de maîtrise existants. La partie logistique a consisté à lister le matériel et les lieux de repli en cas de sinistre ainsi qu'à l'identification de prestataires et de fournisseurs susceptibles d'intervenir.

Des fiches pratiques ont été établies sur les méthodes de traitement et les conséquences encourues par les documents selon le sinistre envisagé (dégât des eaux, incendies, moisissures). Des documents "clé en main" (formulaires, étiquettes, plans des salles d'archives...) **permettront une intervention rapide et efficace** en cas de sinistre. Cette étude se poursuivra en 2015.

### > VEILLE INFORMATIONNELLE

Le service Archives **réalise une veille informationnelle** tout au long de l'année, à la fois documentaire et juridique. Une veille dite passive permet d'avoir un regard sur l'actualité dans les différents domaines concernant les missions exercées comme la culture, les nouvelles technologies, les archives particulièrement et la réglementation principalement. Une veille plus active est exercée sur des sujets bien particuliers en lien avec les projets à mener tout au long de l'année (ex : archivage électronique, plan d'urgence). La veille documentaire permet aux services de disposer d'articles sur différentes thématiques.

### > CONSEIL ET AIDE AU TRI

L'année 2014 a été ponctuée par des déménagements vers le site du boulevard de l'Avenir et de l'Aéroport, ainsi que par des changements de bureau en interne. Cela s'est notamment traduit par **des versements en archives intermédiaires** pour la Direction des Ressources Humaines, le service Bâtiments, Bourges Plus Développement ou encore le service Foncier. Au total, **20 versements** qui ont été pris en charge par le service Archives pour un total de **114 mètres linéaires d'archives**. Par ailleurs environ 16 mètres linéaires d'archives ont été retournés à la ville de Bourges.

Cette aide au tri a été appliquée également pour les documents informatiques du service Qualité Organisation Méthode. La base documentaire archives de ce service représente 2,60 Go de données informatiques, soit 7 330 fichiers répartis dans 762 dossiers. L'année 2014 a permis d'établir un plan de classement et de commencer le nommage, le changement de support de conservation et le reclassement. Il convient de traiter parfois les documents un par un, c'est pourquoi ce travail se poursuivra en 2015.

En 2014, **49 mètres linéaires d'archives ont été éliminés**.

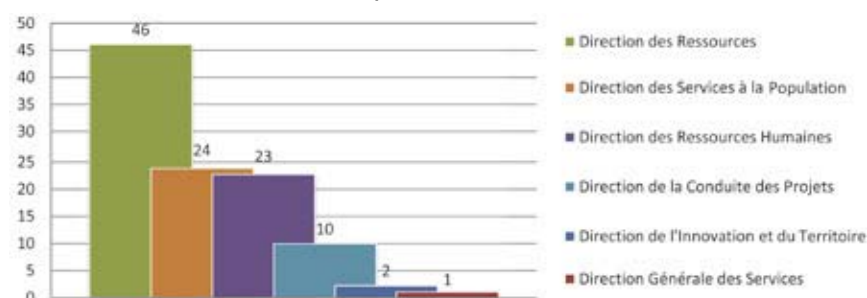
### > RÉCOLEMENT RÉGLEMENTAIRE

Suite aux élections municipales et au changement de l'exécutif de Bourges Plus, un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de Bourges Plus a été signé par le Président sortant et le Président élu. Ce procès-verbal est intégré au récolement réglementaire, ce document de présentation du service Archives comprend l'inventaire des archives conservées. À la date de signature du récolement en avril 2014, **186 mètres linéaires d'archives sont conservées sur le site Foch** et environ **100 mètres linéaires sur le site boulevard de l'Avenir**.

### > CONFECTION DES REGISTRES DES ACTES ADMINISTRATIFS

Dans la continuité de l'année 2013, l'année 2014 a permis de relier 11 registres des actes (délibérations, comptes rendus et procès-verbaux des bureaux et des conseils communautaires). La version numérisée a été mise à disposition des services via l'intranet avec des tables chronologiques et thématiques pour faciliter la recherche.

### > CONSULTATION DES ARCHIVES, RÉPARTITION PAR DIRECTION



# RESSOURCES HUMAINES

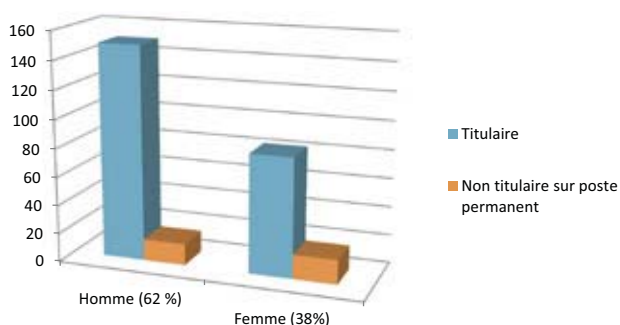
Le Service des Ressources Humaines de Bourges Plus gère l'ensemble du personnel communautaire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les effectifs, à la fin 2014, sont de 280 agents tous statuts confondus.

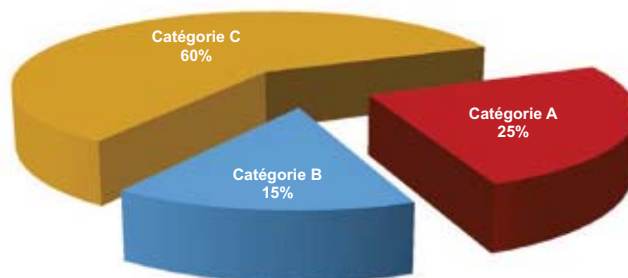
## EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2014 - RÉPARTITIONS, PYRAMIDE DES ÂGES, ÉVOLUTION DE CARRIÈRE, FLUX

EFFECTIFS GLOBAUX	
<b>Agents en position d'activité (tous statuts)</b>	<b>280</b>
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	233
Non titulaires occupant un emploi permanent	32
Agents n'occupant pas un emploi permanent	15

### > RÉPARTITION PAR SEXE DES AGENTS PERMANENTS



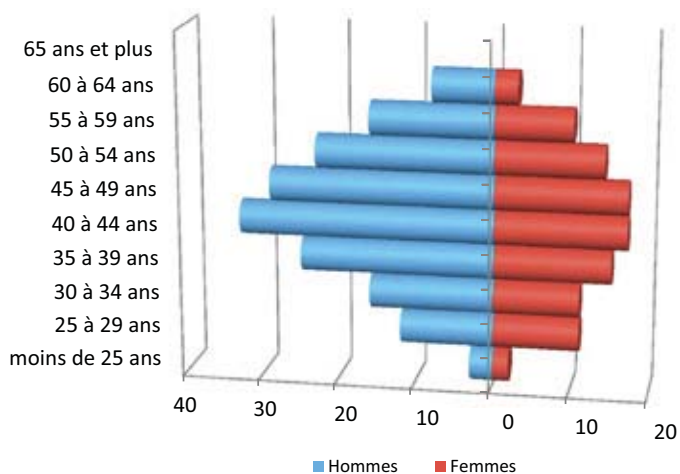
### > RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DES AGENTS PERMANENTS



### > RÉPARTITION PAR FILIÈRES DES AGENTS PERMANENTS

	TITULAIRES	NON TITULAIRES	% DES AGENTS
Administrative	76	13	34
Technique	148	11	60
Culturelle	8	1	3
Médico-Technique	1	-	0
Hors filière	-	7	3

### > PYRAMIDE DES ÂGES



### > ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DES AGENTS TITULAIRES

	HOMMES	FEMMES
Avancements de grade	9	1
Avancements d'échelon	64	41
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>42</b>

49% des agents titulaires ont vu leur carrière évoluer en 2014.

L'âge moyen est de 43 ans.

## FLUX DES AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT

### > ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN 2014

	EFFECTIF AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2014	ARRIVÉES AU COURS DE L'ANNÉE	DÉPARTS AU COURS DE L'ANNÉE	EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2014
Fonctionnaires	237	+ 10	- 14	233
Agents non titulaires (occupant un emploi permanent)	29	+ 5	- 2	32
<b>TOTAL (emploi permanent)</b>	<b>266</b>	<b>+ 15</b>	<b>- 16</b>	<b>265</b>

Taux d'entrée : 6%. Taux de sortie : 6%.

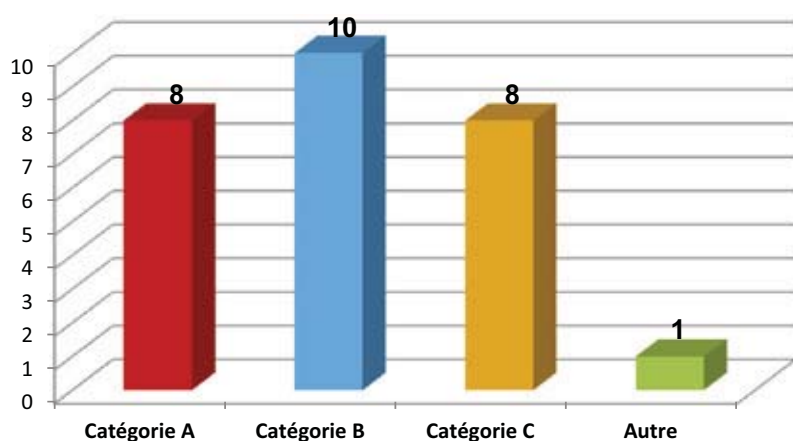
## UNE POLITIQUE DE FORMATION INTERNE SOUTENUE

### > BILAN DE FORMATION PAR CATÉGORIE

2014	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE JOURS MOYEN PAR AGENT
Catégorie A	38	301	8
Catégorie B	34	351	10
Catégorie C	101	879	8
Autres (élu, apprenti, stagiaire)	3	7	1
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>1 538</b>	<b>8,7</b>

### > RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION

En 2014, **176 agents** ont suivi une ou plusieurs formations au CNFPT, à l'IMEP ou auprès d'autres organismes spécialisés. Le coût moyen d'une formation s'élève à **1 180 €** (cotisation CNFPT incluse).



### > PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

En 2014, **34 agents** ont bénéficié d'une préparation à un concours ou examen de la fonction publique territoriale pour un total de **206 jours**.

**169 jours** ont été suivis au CNFPT et **37** à l'IMEP.

### > LES FORMATIONS RÉALISÉES À L'IMEP

En 2014, **173 jours** de formation (préparation concours/examen, bureautique, langues...) ont été réalisés pour **39 agents**. Ces actions de formations représentent une valeur pédagogique estimée à **16 954 €**.

# SERVICE JURIDIQUE

Le service Juridique, processus transversal, exerce 11 activités. Son effectif est le suivant :

1 Chef de Service Juridique      3 Chargés de projets      1 Assistante-gestionnaire  
1 Responsable de secteur      1 Gestionnaire

## MARCHÉS PUBLICS - DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS - CONTRATS COMPLEXES

INDICATEURS	2012	2013	2014
Marchés lancés en procédure adaptée (MAPA) <sup>(1)</sup>	32	48	44
Marchés formalisés lancés (hors MAPA) <sup>(1)</sup>	11	29	17
Marchés infructueux	2	3	6
Marchés sans suite	2	2	6
<b>TOTAL marchés lancés (dont opérations à lots)</b>	<b>47</b>	<b>82</b>	<b>73</b>
Marchés notifiés <sup>(2)</sup>	86	71	41
Commissions d'appels d'offres pour Bourges Plus	15	22	10
Commissions d'appels d'offres SIRDAB	1	0	0
Jurys de concours	1	0	1
Ouverture de plis MAPA	32	20	27
Lettres de rejet	274	225	148
Lettres précisions sur rejet offre après envoi 1 <sup>ère</sup> lettre annonçant le rejet	62	41	19
Avenants notifiés	28	26	51

INDICATEURS	2012	2013	2014
Actes de sous-traitance traités notifiés	60	42	26
Mises au point rédigées	10	9	4
Décisions rédigées par le service juridique	66	65	65
Rapports pour Bureaux et Conseils Communautaires	43	51	43
Arrêtés rédigés	5	6	24
Offres dématérialisées reçues	29	35	15

INDICATEURS	2012	2013	2014
Délégations de Service Public (DSP) lancées	1	1	0
DSP notifiées	1	0	0
Commissions de DSP	0	2	0

(1) Sont comptabilisées les "opérations" lancées ; elles peuvent chacune comporter plusieurs lots.

(2) Nombre de lots notifiés.

## MISSION DE CONSEIL

Le service Juridique a une **mission de conseil** pour la collectivité dans le domaine juridique.







## ACQUISITIONS FONCIÈRES ET CONVENTIONS - SERVITUDES - BAUX - CONVENTIONS ANTENNES RELAIS AVEC LES OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES - CONVENTIONS GÉNÉRALES HORS FONCIER

ACQUISITIONS FONCIÈRES	2012	2013	2014
Nombre de dossiers initiés	12	16	7
Nombre d'achats réalisés	8	8	2
Nombre d'achats en cours	21	21	19

SERVITUDES (CANALISATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT)	2012	2013	2014
Nombre de dossiers initiés	1	7	5
Nombre de servitudes réalisées	1	5	1
Nombre de servitudes en cours	18	19	7

CONVENTIONS : DOSSIERS INITIÉS	2012	2013	2014
Conventions : acquisitions foncières	14	49	5
Conventions générales	34	41	42

CONVENTIONS ANTENNES RELAIS OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES	2012	2013	2014
Nombre de conventions	5	5	5
Nombre de conventions refaites	0	0	0
Nombre d'avenants	0	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

## CONTENTIEUX

CONTENTIEUX	2012	2013	2014
Contentieux transférés à Bourges Plus	0	0	0
Contentieux de Bourges Plus	1	0	4
Contentieux "gagnés"	0	0	2
Contentieux "perdus"	0	0	0
Autres (* : transaction)	1*	0	1





# FINANCES

Le service est composé de sept personnes, deux cadres A, un cadre B et quatre cadres C, et est organisé comme suit :

- SECTEUR "QUALITÉ COMPTABLE" : 3 AGENTS
    - Le mandatement des dépenses ;
    - L'émission des titres de recettes.
  - SECTEUR "ÉLABORATION BUDGÉTAIRE" : 2 AGENTS
    - Le contrôle des engagements de dépenses ;
    - La prévision budgétaire ;
    - La confection des budgets (budget principal et 9 budgets annexes) ;
    - Le suivi du patrimoine.
  - SECTEUR "RESSOURCES ET FINANCEMENT" : 1 AGENT
    - La recherche de financements, l'élaboration et l'envoi des dossiers de demande de subventions, ainsi que le suivi et l'encaissement des financements obtenus ;
    - Le suivi de la fiscalité, dette, trésorerie, TVA.
- Le service participe également à l'élaboration, au suivi du budget et des subventions du SIRDAB.

## QUALITÉ COMPTABLE

Le nombre de pièces comptables émises en 2014, à savoir les mandats de paiement et les titres de recettes s'est élevé à **11 518**, soit une diminution de plus de 5% par rapport à 2013 sous l'effet essentiellement des regroupements de mandats rendus possibles par l'utilisation d'un nouveau logiciel comptable.

Le détail des pièces par budget est joint en annexe. **8 983 mandats de paiement** ont été émis, contre **9 875** en 2013 (soit -9%), tous budgets confondus.

Le nombre de titres de recettes est en progression par rapport à 2014 (+9%) traduisant avant tout la montée en puissance des budgets annexes locatifs.

L'exécution des dépenses a concerné **367 marchés** en 2014, soit un montant total de plus de **27 millions d'euros** mandatés dans le cadre de marchés.

Le service a également procédé à la reconduction de **64 marchés**, et à la création de **52 nouveaux marchés** représentant **3 657 mandats de paiement**.



## RESSOURCES ET FINANCEMENT

En 2014, **13 dossiers de demandes de subvention** ont été déposés auprès des organismes susceptibles de financer les projets de Bourges Plus (17 dossiers déposés en 2013), et **20 demandes de versement** ont été réalisées, ce qui a représenté plus d'un million d'euros de recettes perçues tous budgets confondus.

La ligne de trésorerie a été renouvelée à hauteur de **3 M €**. Deux nouveaux prêts ont été conclus pour un total de **3,5 M €** mobilisables au-delà de 2014 :

- **1,3 M €** réparti sur le budget principal et l'assainissement collectif (taux fixe 2,06%, durée 15 ans),
- **2,2 M €** pour l'aménagement de Lahitolle (durée 15 ans, taux variable Euribor 3 mois + 0,99%).

En 2014, il convient de signaler une optimisation de la trésorerie, cette dernière s'établissant à **2,08 M €** fin 2014, contre **5,20 M €** fin 2013.

La progression de l'encours de dette fin 2014 a été limitée à **3,55%**, pour s'établir à **27 704 331 €**, pour un taux d'intérêt moyen de 3,86% (contre 4,17% fin 2013).

Une interface a été mise en place avec le nouveau logiciel comptable afin de simplifier la procédure de mandatement des annuités.

## ÉLABORATION BUDGÉTAIRE

Le nouveau logiciel choisi et paramétré en 2013 a été mis en production dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La modernité de l'outil a apporté, outre les fonctionnalités nouvelles disponibles, **une plus grande rapidité et productivité** du traitement des opérations comptables, notamment par l'intégration du module de suivi des marchés publics et du patrimoine. La formation et l'assistance des services a mobilisé l'ensemble des agents une grande partie de l'exercice 2014.

Au terme d'une année d'utilisation, **l'appropriation du produit par les utilisateurs semble acquise** dans ses fonctionnalités de base.

Le service a participé à l'élaboration du Débat d'Orientations Budgétaire et de simulations financières préalables au cadrage budgétaire pour 2015. Il a contribué à la prévision budgétaire du **budget principal et de ses 9 budgets annexes** (4 étapes budgétaires : BP, BS, CA, DM) ainsi que du **budget du SIRDAB**.

## PERSPECTIVES POUR 2015

- Poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable (expérimentation)
- Études sur nouveaux transferts de compétences
- Suivi financier de la mutualisation
- Optimisation des recettes de TASCOM
- Réforme des valeurs locatives des locaux professionnels (CIID)
- Clôture des dossiers FEDER (opération Lahitolle)
- Des contraintes budgétaires accrues (diminution des dotations de l'État)...

## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

- La mise en production du **nouveau logiciel budgétaire et comptable** au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- La mise en place de la **déconcentration** dans les services de la saisie des demandes budgétaires et des demandes de virement de crédits.
- **L'accompagnement et la formation** des services utilisateurs du logiciel.
- La **modification du calendrier** de la préparation budgétaire (vote du BP 2015 en mars 2015).
- La participation aux travaux liés à la **mutualisation de services** avec la ville de Bourges.

OPÉRATIONS RÉALISÉES	EXERCICE 2013										TOTAL
	Principal	Eau	Assainissement		Chancellerie	Comitec	Lahitolle	Voie Romaine	Archéologie préventive	Moutet	
			Collectif	Non Collectif							
Mandats de paiement	3 743	2 531	2 467	76	213	89	162	19	575	0	<b>9 875</b>
Titres de recettes	410	388	662	468	130	16	174	4	30	0	<b>2 282</b>
<b>Nombre total de pièces</b>	<b>4 153</b>	<b>2 919</b>	<b>3 129</b>	<b>544</b>	<b>343</b>	<b>105</b>	<b>336</b>	<b>23</b>	<b>605</b>	<b>0</b>	<b>12 157</b>

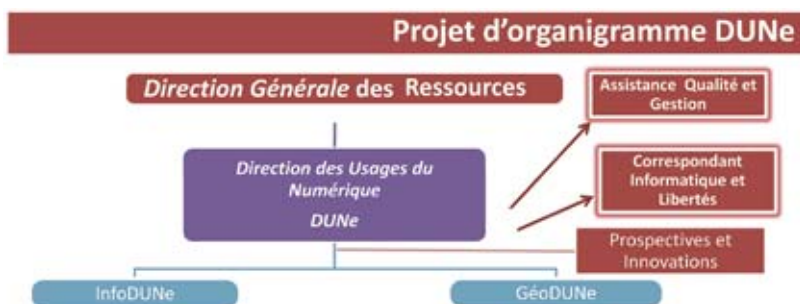
OPÉRATIONS RÉALISÉES	EXERCICE 2014										TOTAL
	Principal	Eau	Assainissement		Chancellerie	Comitec	Lahitolle	Voie Romaine	Archéologie préventive	Moutet	
			Collectif	Non Collectif							
Mandats de paiement	3 526	2 133	2 058	65	219	129	275	11	537	30	<b>8 983</b>
Titres de recettes	447	417	530	479	246	49	323	3	35	6	<b>2 535</b>
<b>Nombre total de pièces</b>	<b>3 973</b>	<b>2 550</b>	<b>2 588</b>	<b>544</b>	<b>465</b>	<b>178</b>	<b>598</b>	<b>14</b>	<b>572</b>	<b>36</b>	<b>11 518</b>

	NOMBRE MANDATS	VALEUR EN €
Mandats marché	3 657	27 067 650,06
<b>Total mandats marché</b>	<b>3 657</b>	<b>27 067 650,06</b>
Mandats hors marché (*)	4 295	72 121 303,03
Dette	158	7 693 227,91
Paie	873	12 016 330,73
<b>Total mandats hors marché</b>	<b>5 326</b>	<b>91 830 861,67</b>
<b>Total général</b>	<b>8 983</b>	<b>118 898 511,73</b>



# DIRECTION DES USAGES NUMÉRIQUES (DUNe)

Orientations stratégiques : les services Informatique et GéoDoC ont connu en janvier 2014 un remaniement important, lié au Projet d'Administration, avec un regroupement au sein de la Direction des Usages Numériques (DUNe) regroupant les services InfoDUNE et GéoDUNE.



## SERVICE InfoDUNE

### > LES FAITS MARQUANTS

En 2014, le service InfoDUNE a réalisé et accompagné un certain nombre de projets portés par les autres directions de Bourges Plus.

- **Mise en place des correspondants SIT : 13 titulaires et 9 suppléants** sont répartis dans les Directions et sites de Bourges Plus.  
Leur rôle consiste à :
  - **Assister** les utilisateurs finaux en répondant à leurs questions de base concernant l'environnement de travail (système d'exploitation, environnement réseau...), les logiciels de bureautique (Office, navigateur web...), les applications générales de Bourges Plus (Intranet, Gesthor...) et les applications métier utilisées.
  - **Paramétrer** les logiciels en procédant à certaines installations de base ainsi qu'à la configuration des fonctions simples des applications métiers utilisées dans son périmètre (ex : EGEE, CIRIL, Actes Office, Post Office...).
  - **Contact**er le support : le correspondant SIT effectue le support de niveau "0". Il apporte des solutions aux utilisateurs localisés sur son site, et reformule les demandes en direction du support.
  - **Analyser** le dysfonctionnement en termes de message d'erreur, de problème physique ou de paramétrage.
- **Déploiement du nouveau support informatique** et création du numéro unique 44444 pour les demandes d'interventions. Parution d'un "Flash d'Agglo" spécial support informatique en avril 2014.
- **Installation de 36 bornes wifi** sur les différents sites de Bourges Plus.
- **Développement de l'application "Environnement"** pour permettre de traiter les demandes des usagers relatives à la collecte et la valorisation des déchets.
- **Appui à la direction des Finances** : Installation de l'outil ANTARES pour la gestion dématérialisée des flux financiers, déploiement du logiciel REGARDS et rapatriement du logiciel CIRIL hébergé chez Adista.
- **Accompagnement de la DSP** lors de son emménagement sur le site du Prado : installation des matériels informatiques et téléphoniques en janvier 2014. En mai, mise en place du centre d'appels pour le service Relation Clientèle.
- **Accompagnement de la Direction de l'Eau** lors de son installation dans ses nouveaux locaux du Porche.

## EN CHIFFRES

### > POSTES DE TRAVAIL FIXES

En novembre 2014, le parc de matériels était composé de **480 ordinateurs** individuels (IMEP inclus) et **235 postes téléphoniques**.

### > POSTES MOBILES ET MOYENS NOMADES

Les moyens mobiles et nomades mis à disposition des collaborateurs se répartissent de la manière suivante :

- **201** lignes mobiles (+60% par rapport à 2013) dont :
  - **73** smartphones
  - **68** téléphones durcis
  - **9** tablettes (iPad)
  - **2** abonnements pour tablettes durcies
  - **3** clés 3G.
- **46** lignes "Machine to Machine"
- **47** radios véhicules
- **3** baies radios.

### > ACTIVITÉS SUPPORT

Au cours de l'année 2014, le service InfoDUNE a traité **1 226 demandes d'intervention** dont **46** demandes urgentes.



## GÉOMATIQUE

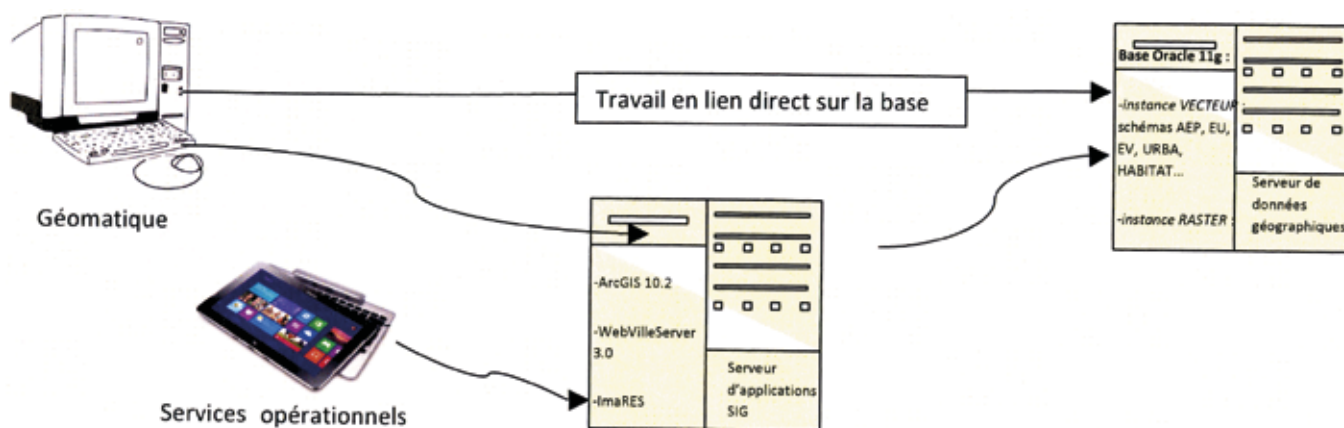
Le service GéoDUNE, composé de deux secteurs : "Plans" et "SIG", a été scindé au 1<sup>er</sup> avril 2014. A cette date, les quatre techniciens DAO/Opérateurs SIG du secteur "Plans" ont été rattachés au service "Bureau d'Études" de la Direction des Services à la Population (DSP).

### > INSTALLATION, PARAMÉTRAGE DES DONNÉES ET DES APPLICATIFS

L'année 2014 marque une étape importante de **l'évolution du SIG** au sein de Bourges Plus : l'ensemble des données et applicatifs a été migré en novembre 2014 permettant une **dissociation des données** et des **applicatifs SIG**. Le service Géomatique dispose désormais d'un serveur de données permettant le stockage de ces dernières sur une base Oracle et d'un serveur d'application indépendants. Cette architecture permet **d'optimiser au mieux les données** et facilite l'administration du SIG. Les utilisateurs bénéficient désormais d'un **environnement stable et performant**.

La mise à jour des applicatifs SIG ESRI en version 10.2, ainsi qu'une mise à jour de la base Oracle 11g avec la création de nouveaux schémas, en prévision de la mutualisation des services SIG de l'Agglomération et de la ville de Bourges, ont nécessité une **forte implication de l'ensemble des services Géomatique et Informatique**.

Par ailleurs, la nouvelle version de l'application Web SIG a nécessité la reprise des fiches de consultation et de mise à jour sur SIGBourgesPlus afin de **rendre compatible l'ensemble des données sous cette nouvelle version**.



- **Données intégrées**

- Données cadastrales (**63 601** parcelles, **67 581** bâtis).
- Données foncières sur le Technopôle Lahitolle (**5** bornages).

- **Données créées**

- **8 nouvelles couches d'informations et 1 nouveau schéma (ARCHEO) de données créés** et mis à disposition des services opérationnels pour l'exploitation de leur service. Le service GéoDUNE a également conçu sur le projet de la Ferme Abeilles : **40** chemins, **346** faunes, **12** routes, **23** ruchers, **1** zone d'étude et **3** zones des ruchers. Dans le cadre de sa mise à disposition auprès du SIRDAB, le service a intégré **45** communes, **2 653** zones PLU, **81 573** logements et **7 951** logements vacants ainsi que **135** emprises d'éléments urbains. Dans le cadre de sa mission auprès d'AggloBus, le service a inséré **65** lignes de bus et **569** arrêts Bus. Pour les services opérationnels de Bourges Plus, il a permis de créer **3** secteurs archéologiques, **78** prélèvements archéologiques et **2 871** secteurs, contours et sondages archéologiques, **43** emprises topographiques, **61** Points d'Apports Volontaires, **13** sites PAV et aux communes de localiser **169** demandes d'urbanismes (PC, DP...) permettant de disposer de **96 654** nouveaux objets géographiques.



- **2 modèles de données finalisés** : la Ferme Abeilles (projet en partenariat avec le Pays de Bourges, la Chambre d'Agriculture, l'association Nature 18 et la Fédération de Chasse du Cher) ; les contours urbains des communes du SCoT.
- **2 modèles de données en cours de développement** : l'étude des logements vacants sur le périmètre du SIRDAB ; le référentiel 200°.

Par ailleurs, **2 760 connexions** ont été réalisées sur SIGBourgesPlus (baisse de 15% par rapport à 2013). Le nouvel environnement et la mutualisation devraient permettre un nouvel intérêt pour cet outil collaboratif en 2015.



## > ACTIVITÉ/GESTION

Le service GéoDUNE a enrichi tout au long de l'année la rubrique "Publications", mise en place sous l'Intraqual, avec **48 articles** mis en ligne et répartis en **8 thèmes** à destination des services afin de faire connaître et partager les actualités de la Géomatique : Concept des SIG, Prospective Territoriale, Mobilité et Nomadisme, 3D, Open Data, Interopérabilité, Gouvernance, Dématérialisation :

- **132** demandes cartographiques dont **38** (29%) urgentes.
- **2** conventions d'échanges de données (avec les partenaires institutionnels et/ou prestataires) : SAFEGE (Étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un BHNS) ; Ville de Saint-Doulchard.
- **1** avenant de convention sur la mise à disposition de données : SAFEGE (Autosurveillance des réseaux d'Assainissement).
- **1** certificat de destruction de données dans le cadre de la convention de mise à disposition de données : CITADIA Conseil (Élaboration du SCoT).

- Organisation par le service GéoDUNE de formations SIG

- **9 formations SIG** à destination des services de Bourges Plus (2 formations pour la mise à jour, 6 formations pour la consultation des données et 1 formation pour les communes de Bourges Plus).
- **30 personnes** ont été formées au cours de ces formations entièrement réalisées (supports, présentations, exercices...) par le service GéoDUNE.



Participation du service GéoDUNE à la **Journée mondiale des SIG** le 19 novembre 2014 avec l'organisation de **3 ateliers** sur 2 séances :

- 1 - "Qu'est-ce-qu'un SIG ?",
- 2 - Atelier sur le SIG nomade : présentation de l'outil embarqué pour la mise à jour des PAV,
- 3 - le SIG et la 3D : présentation des données géographiques 3D réalisées par le service sur le Technopôle Lahitolle.

## > STAGES/FORMATION

- Le service GéoDUNE a **apporté son expertise** et a suivi le travail cartographique et géomatique du projet tuteuré d'un groupe de cinq étudiants en Master 2 "Stratégies d'aménagement des villes petites et moyennes et de leurs territoires" (Master 2 Stratam) sur le thème de la vacance des logements à Bourges, en lien avec la Direction de l'Innovation et des Territoires, de janvier à mai 2014.
- **Participation** du service à :
  - La démarche des Risques Psycho-Sociaux,
  - La formation "ArpenGIS" avec le service Assainissement de Bourges Plus,
  - La formation personnalisée ArcGIS 10.2, 3D, Network Analyst, ArcGIS Online,
  - La formation personnalisée WebVilleServer 3.0,
  - La WebConférence "La nouvelle offre de la cartographie numérique" de l'Institut Géographique National et Forestier,
  - La formation GéoCentre sur les métadonnées,
  - La formation Spatial Analyst 10.2.

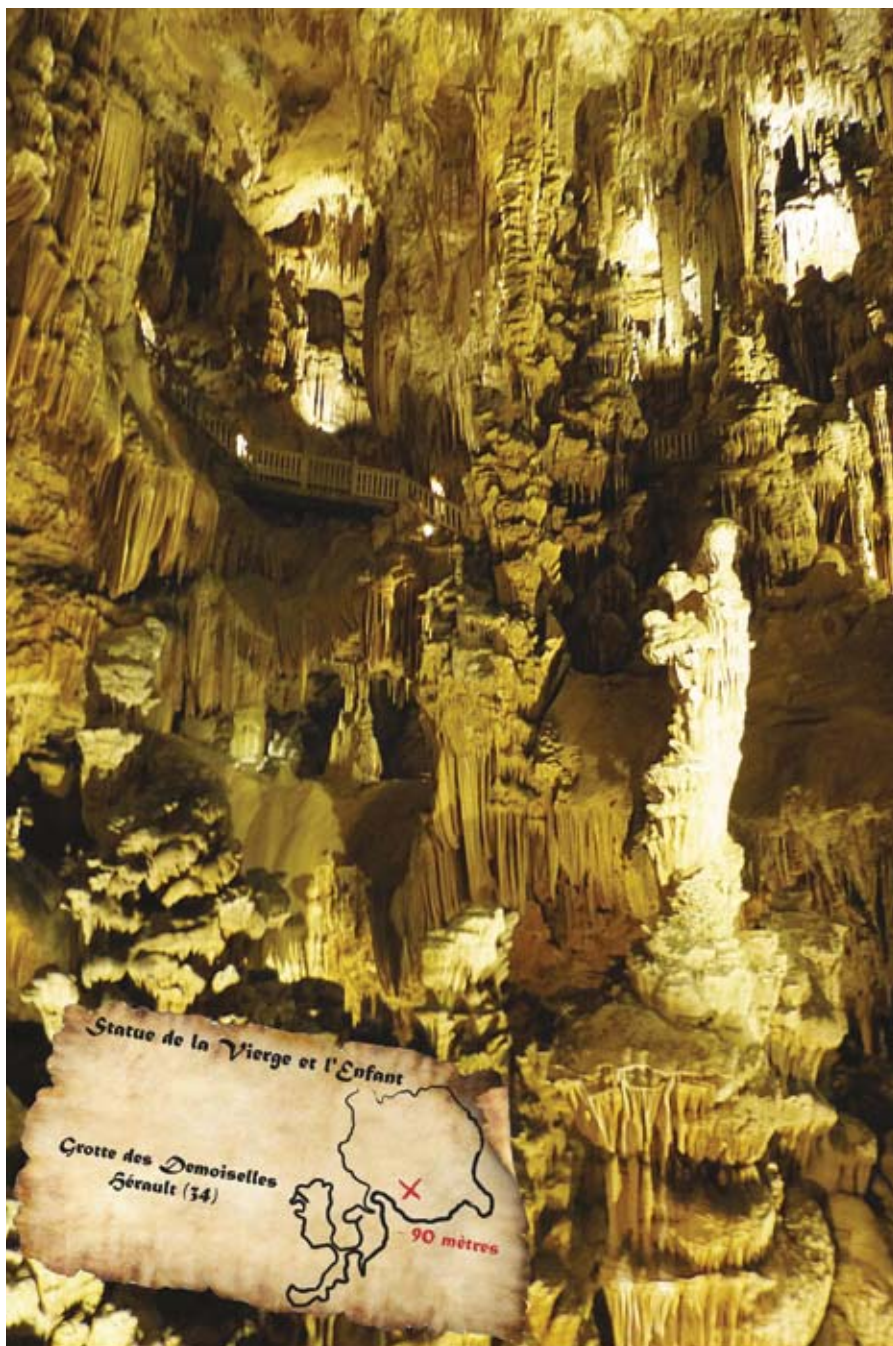




## VEILLE TECHNOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le travail partenarial s'est poursuivi avec les acteurs en lien sur la thématique des **réseaux** (notamment sur l'étude pour la mise en place d'un cahier des charges régional pour la constitution d'une base régionale non exhaustive des réseaux) et sur celle des Zones d'Activités ; par ailleurs, une réflexion commune s'est faite jour avec le SDE18 afin de réfléchir à la **mise en commun des données géographiques** au travers d'un seul outil sur le territoire de Bourges Plus.

Le travail de mise en œuvre du moissonnage des métadonnées s'est poursuivi avec GéoCentre, en perspective de l'application de la Directive INSPIRE (Infrastructure d'Information Géographique dans la Communauté Européenne) sur l'Annexe III.



- **Quatre participations** aux forums et groupes de travail :
  - Participation au groupe de travail "**Économie**" mis en place par le service Économie de la DIT et le CG18, dans le cadre de la mise en place d'un applicatif de gestion des entreprises au niveau départemental (AGDE).
  - Participation à l'**Observatoire régional des Transports**, en lien avec la DIT, à Orléans.
  - Participation de l'ensemble du service Géomatique au **Colloque international de géomatique** à Orléans les 2 et 3 juillet 2014.
  - Participation de l'ensemble du service Géomatique à la **Conférence francophone SIG2014** à Versailles les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2014 ; présentation de deux communications : "la mise en œuvre d'un SIG communautaire : la dimension humaine au cœur de l'organisation" et "La mise en œuvre d'un référentiel 200<sup>e</sup> pour l'eau et l'assainissement : de la CAO/DAO au SIG" par Noémie Valy et Ingrid Landry-Pasdeloup.
  - Participation au concours "**GéoPhotos**" par Claudie Monnier, dans le cadre de SIG2014.

### > ACTIVITÉ/GESTION

- **18 commandes** de levés topographiques, représentant **3 581 m**, pour un montant de **12 593 €** (3 bons de commande).
- **5 demandes** de prestations foncières, pour un montant de **3 693 €** (5 bons de commandes).

## MUTUALISATION

Un travail de **réorganisation** de l'activité a été mené à compter de juin 2014 en prévision de la mutualisation des services Informatique et Géomatique de Bourges Plus et de la ville de Bourges. Cette mutualisation est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La Direction mutualisée des Systèmes d'informations de Bourges Plus a intégré les anciens locaux de Bourges Plus Développement à l'Aéroport, le 25 novembre 2014.

# COMMUNICATION

La Communication de Bourges Plus répond à des besoins relevant du bon sens. D'une manière générale la communication présente, explique et tend à rendre le plus lisible possible les actions et projets intercommunaux. Elle organise et diffuse l'information auprès des publics : élus, institutions, entreprises, usagers-clients...

## LES ÉVÈNEMENTS

- **Quatre** organisations d'évènementiel :
  - Les Rendez-vous de la Technopôle sur le thème "Énergie et bâti de demain"
  - Le Tournoi de football de l'Agglomération
  - Envirorisk, le forum de la gestion des risques naturels, technologiques et sanitaires
  - Un petit-déjeuner avec des chefs d'entreprises
- **Une inauguration** du nouveau bâtiment des services de l'Eau
- **Une pose de 1<sup>ère</sup> pierre** pour le futur Hôtel d'entreprises
- Participation au **Printemps de Bourges**.



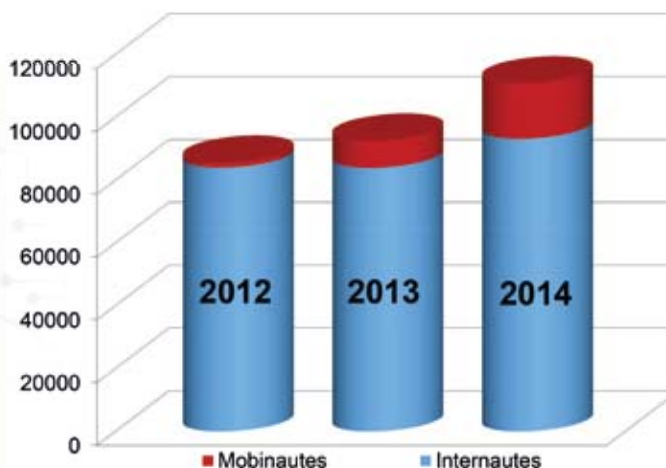
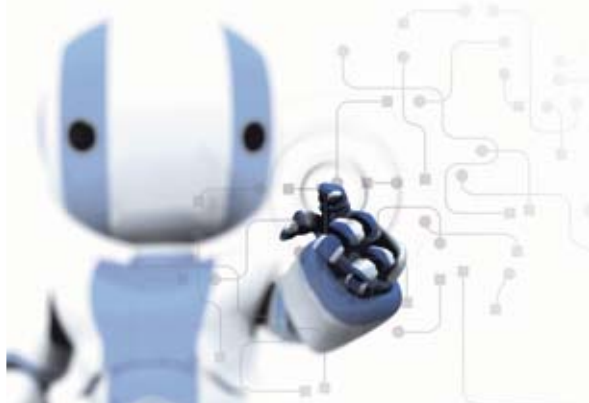
## UNE FORTE POUSSÉE DE L'INTÉRÊT SUSCITÉ PAR NOTRE COLLECTIVITÉ SUR INTERNET

La fréquentation du site internet institutionnel "historique" augmente de **11,03%** pour s'établir à **93 164 visiteurs**. Si les habitués ne sont en augmentation que de **2%** ce sont les usagers occasionnels, et donc potentiellement un nouveau public, qui voient leur nombre augmenter de **15%**.

La "web appli" confirme la montée en puissance des nouveaux outils mobiles. Les mobinautes ont été **17 720** en 2014 à l'utiliser, soit **103% d'augmentation !**

En additionnant ces deux vecteurs d'information on obtient une belle progression de **20%** d'usagers de ce service public.

Le site du Technopôle de Bourges voit sa fréquentation augmenter de **2 500 visiteurs** et le site du SIRDAB de **24%**, mais pour un total qui reste confidentiel de **1 688 visiteurs**.





## BOURGES PLUS MAGAZINE

En 2014, **trois numéros** du "Bourges Plus Magazine" sont parus. Ce magazine est distribué à **50 000 exemplaires** dans toutes les boîtes aux lettres des 16 communes de l'Agglomération.

## RELATIONS PRESSE-MEDIA

**35** points presse ont été organisés.

## LES PUBLICATIONS PRINT ET WEB

Le rapport d'activité, les cartes de vœux et de nombreux supports de communication pour les services : Envirorisk, les Rendez-vous de la Technopôle, Infos travaux eau et assainissement pour les riverains, les manifestations de l'IMEP, newsletters institutionnelles et "Technopôle", nouvel accueil clientèle au Prado...



## ENVIRONNEMENT/DÉCHETS

Dans le cadre des travaux de modernisation de la déchèterie de Saint-Doulchard, le service Communication est intervenu en appui de la Direction de l'Environnement pour la **création de la signalétique**.

## COMMUNICATION INTERNE

- Le magazine **Echos d'Agglo** : 1 numéro a été publié.
- La lettre d'information "**Flash d'Agglo**" : une dizaine de numéros ont été envoyés par mail. Une douzaine d'exemplaires papiers sont envoyés pour affichage à destination des agents n'ayant pas accès à l'outil informatique.
- Le **7<sup>e</sup> tournoi de foot** de l'Agglomération.
- La participation au **Défi interentreprises**.

## QUELQUES PERSPECTIVES 2015

Création du Service Commun de Communication entre Bourges Plus et la ville de Bourges.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Fiches de promotion du territoire à destination des entreprises.
- Insertions publicitaires dans la presse.



# MOYENS GÉNÉRAUX - ACHATS

La réorganisation des Moyens Généraux nous permet de préserver l'organisation en trois pôles au sein du Service :

Le parc automobile  
(1 agent + 1 factotum)

Le pôle courrier  
(3 agents)

Le pôle accueil  
(3 agents)



## MISSIONS

### > LE PARC AUTOMOBILE

Apporter, dans les domaines de compétences qui nous sont attribués, **une expertise**, une prestation de service ou la fourniture de moyens aux clients internes dans le respect des procédures et modes opératoires définis par Bourges Plus.

### > LE PÔLE COURRIER

- Assurer avec rapidité, efficacité et discrétion **le tri, l'enregistrement et la distribution** numérique ou physique des courriers entrants et sortants de Bourges Plus.
- **Administrer** le logiciel et assurer la formation et le soutien nécessaire aux agents dans le cadre de l'utilisation de Post Office.

### > LE PÔLE ACCUEIL

- **Accueillir** physiquement et téléphoniquement le public.
- **Assurer le suivi** des besoins en papier de reprographie et la gestion des ressources partagées sur le site de Foch.





884 474 km parcourus

## LES CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE

### > PARC AUTOMOBILE, MOYENS DE COMMUNICATIONS MOBILES

- Gestion des **99 véhicules** de Bourges Plus
- **25** marchés opérationnels
- **28** accidents de la circulation : 20 déclarés, 8 accidents non déclarés.
- Coût pris en charge par notre assurance : **18 245 €/TTC**
- Montant annuel global de la maintenance : **90 000 €/HT**
- Location : **63 véhicules** pour un montant périodique total de **160 180 €/HT**
- Carburant consommé : **102 532 litres**
- Coût annuel des carburants et services : **141 855 €/HT**
- Kilométrage parcourus : **884 474 km** parcourus par les véhicules de Bourges Plus en 2014
- Le traitement de **1 351 factures** (+77%).

En 2014 le taux de disponibilité des véhicules de Bourges Plus (hors accidents et entretiens programmés) est resté **supérieur à 98%**.

### > PÔLE COURRIER

- **30 171 courriers** annuels envoyés dont **1 808** recommandés et **120** colis
- Coût d'affranchissement : **34 880 € TTC**
- Suivi et gestion du logiciel **Post Office**
- Mise à jour des **230 profils** utilisateurs et de l'organigramme de Bourges Plus.



### > FACTOTUM

- **Recrutement** d'un agent à temps complet.



### AXES DE TRAVAIL 2015

- **Réorganisation** des pôles d'activité dans les bureaux de rez-de-chaussée de Foch
- **Réorganisation** de la fonction accueil et logistique
- **Stabilisation** de l'effectif mise en adéquation des missions et des moyens
- **Établir et communiquer** sur le périmètre précis des compétences du service.

# SERVICES TECHNIQUES

## SERVICE GESTION RESSOURCES / Secrétariat

Ce service support **constitue le lien** entre les services administratifs de la collectivité et la Direction des Services à la Population.

Cette année a été marquée par la **délocalisation** de cette direction sur le site du Prado sis 4 boulevard de l'Avenir avec un **impact important** sur la circulation des documents et la mise en place d'un nouveau logiciel comptable.

Ce changement géographique intègre désormais le Service de l'Environnement et le Bureau d'Etudes Réseaux.

### > ORGANISATION DU SERVICE

Toujours constitué de deux secteurs : **secrétariat** et **gestion ressources**, son effectif est resté constant.

#### • LE SECRÉTARIAT, COMPOSÉ DE DEUX AGENTS, ASSURE :

- La **gestion des courriers** entrants (enregistrement et transmission aux services concernés), des courriers sortants (saisie et mise sous enveloppe des courriers des directeurs et des services de l'Eau et de l'Assainissement, mise sous parapheurs des courriers à la signature du Président et des Vice-Présidents).
- La **saisie des notes** et rapports émis par les services opérationnels de la Direction des Services à la Population.
- Ces tâches sont complétées par le scan et l'enregistrement de tous les documents pour un **archivage dématérialisé** dans le logiciel Post Office.
- La **préparation** des dossiers des commissions et le **suivi** des délibérations.

Le secrétariat **apporte son aide** au Service Clientèle en cas de nécessité.

#### • LE SERVICE GESTION RESSOURCES, COMPOSÉ DE DEUX AGENTS :

- **Gère l'ensemble du flux des factures** de la Direction des Services à la Population, et **s'assure** de leurs délais de validation.
- Participe à l'élaboration des différents **budgets** et de tous les documents comptables de la Direction. A ce titre, il **informe la hiérarchie** de l'évolution des dépenses et des recettes.



Garant de la bonne imputation des crédits votés, le nouveau logiciel comptable opérationnel en 2014 a nécessité une attention particulière pour assurer la mission de service relais entre les Services Financiers et les Secteurs Techniques.

Son **rôle de conseil** a donc été primordial.

L'ensemble du personnel de ce service a su prendre en compte ces deux changements géographiques

et informatiques pour qu'ils n'aient **pas d'impact négatif dans l'organisation** de cette direction.

Pour information, **3 178 factures** ont transité par ce service, la baisse constatée correspond à la scission entre la Direction des Services à la Population et la Direction de la Conduite des Projets.



## SERVICE DU PATRIMOINE

### > EFFECTIF

- **1 responsable de secteur** (Technicien) F. Pignolet de Fresnes
- **1 agent** (Adjoint Technique) A. Malley.

### > GESTION TECHNIQUE PATRIMONIALE

- **Montage** des contrats de maintenance et des marchés de contrôles réglementaires
- **Gestion** des contrats de maintenance et des marchés de contrôles réglementaires
- **Gestion** technique des bâtiments
- **Gestion** des sinistres
- **Veille** réglementaire

### > ÉTENDUE DU PATRIMOINE : ENSEMBLE DES IMMEUBLES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Siège social de Bourges Plus, Boulevard Foch
- 4 boulevard de l'Avenir (immeuble en location) (Direction des Services à la Population)
- 3 rue Latécoère (Direction de la Conduite des Projets et Service Bourges Plus Développement)
- 9 rue du Général Ferrié (immeuble en location) (Service Archéologie)
- Stations d'épuration
- Bâtiments techniques diffus
- Aéroport de Bourges
- Centre commercial et tertiaire de la Chancellerie
- Hôtel d'entreprises Comitec
- Ateliers, bureaux et logement du service des Eaux à Plaimpied-Givaudins
- Ateliers et logements de la station de pompage Le Porche Val d'Auron
- Centre d'Affaires Lahitolle (Direction Innovation et Territoire)
- IMEP Lahitolle
- ENSA



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL & PROSPECTIVE

2014 A PERMIS À LA DIRECTION DE L'INNOVATION ET DU TERRITOIRE (DIT) D'EXERCER UNE ANNÉE PLEINE ET ENTIÈRE DE FONCTIONNEMENT POUR SES DEUX COMPOSANTES (DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE), LES PÔLES ET LE SERVICE GESTION DES POLITIQUES ET DES RESSOURCES.

→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

→ DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

→ LES POLITIQUES CONTRACTUELLES & LA PROSPECTIVE

LA PLANIFICATION TERRITORIALE

BOURGES TECHNOPÔLE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

IMEP

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE



## 2014, ANNÉE INTENSE QUI A PERMIS NOTAMMENT :

- de finaliser l'essentiel de la révision à mi-parcours du Contrat d'Agglomération 3<sup>e</sup> génération (CRA 3G) avec la Région,
- d'intensifier le travail de déclinaison du SCoT dans les différents territoires par la mise au point des procédures d'études des PLH et de méthodologie des contours urbains,
- de réaliser une réflexion stratégique débouchant sur un programme d'acquisition de nouveaux espaces économiques à aménager,
- de poursuivre la politique de développement durable par la mise en œuvre de l'Agenda 21,
- de construire un service Mobilité Durable et Transport au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire (DADT), chargé notamment du suivi de la Délégation de Service Public (DSP) d'AggloBus et du pilotage de la très lourde étude de restructuration du réseau de transports urbains,
- de structurer les ressources d'un Observatoire au service de toute la DIT,
- de répondre aux multiples demandes de propriétaires privés désireux de réhabiliter leurs logements notamment au niveau des économies d'énergie,
- de finaliser plusieurs dossiers d'implantation économique d'importance notamment dans le domaine de la logistique (Carrefour, ITM) mais aussi le déplacement des établissements Monin sur le ZAC de la Voie Romaine,
- d'affirmer et rendre lisible une réelle politique économique basée sur cinq axes stratégiques et validée en Conseil Communautaire le 8 décembre,
- de conforter des actions de marketing d'importance,
- de donner du volume aux filières de la Technopôle par la mise au point notamment de la plateforme "parois opaques et ventilation" et l'organisation du salon Environrisk,
- d'animer l'association Bourges Campus par l'affirmation des réseaux et le soutien financier aux établissements et à la vie étudiante,
- de conduire un audit constructif à l'IMEP pour aller vers un renforcement de ses domaines d'intervention et de nouvelles pistes de formation,
- de structurer le service d'Archéologie Préventive autour d'un projet de service partagé.

Enfin, l'aménagement de la première tranche de Lahitolle et l'avancement de l'Hôtel d'Entreprises donnent une image de plus en plus structurée du futur pôle de développement de Bourges Plus dont les services de la DIT sont les acteurs dans bien des domaines.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa compétence "Développement Économique", Bourges Plus s'est donné pour enjeux prioritaires de renforcer l'attractivité du territoire et son dynamisme, de créer les conditions optimales pour l'accueil et le développement des entreprises, et de favoriser l'innovation.

Renforcer l'attractivité du territoire est une priorité qui ne peut prendre appui que sur une dynamique économique forte et sans cesse renouvelée. Créer un environnement favorable à l'implantation et au développement des entreprises, structurer et développer une offre foncière et immobilière large et adaptée, encourager l'entrepreneuriat, affirmer un espace de confiance pour les investisseurs, renforcer les domaines d'excellence et détecter de nouvelles filières porteuses d'emploi, organiser les compétences dont ont besoin les entreprises, sont autant de pistes de travail au quotidien qu'il faut ériger en stratégie d'actions de l'ensemble des partenaires concernés.

Pour **atteindre ces objectifs**, Bourges Plus a poursuivi, et développé pour certaines, en 2014 les actions suivantes en matière de développement économique :

- **Propection** des entreprises du territoire.
- **Assistance** aux chefs d'entreprises, ayant un projet de développement, comprenant ou non un aspect foncier ou immobilier.
- **Accompagnement** par des aides financières tournées vers l'emploi, l'innovation et la recherche.
- **Commercialisation** des emprises foncières des parcs d'activités de l'Agglomération.
- **Commercialisation** des bâtiments de Bourges Plus.
- **Détection de projets** d'innovation et/ou de développement.
- **Mise en place d'une démarche marketing et commerciale** visant à l'implantation d'entreprises.

Ces actions ont été mises en œuvre dans le service Bourges Plus Développement de la DIT (Direction Innovation et Territoire) avec une forte transversalité au sein de cette Direction, notamment avec Bourges Technopole, la mission de stratégie de développement économique, et avec une transversalité vis-à-vis des autres directions de Bourges Plus.



## PROSPECTION DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE ASSISTANCE AUX CHEFS D'ENTREPRISES

Les **visites d'entreprises** du territoire se sont poursuivies en 2014, avec **46 visites sur site**, dont **31** concernant des entreprises visitées pour la première fois.

Ces visites permettent :

- De **mieux connaître** les acteurs économiques de notre territoire, leurs projets, leurs difficultés, leurs préoccupations, leurs perspectives.
- De **mieux faire connaître** nos actions auprès des acteurs économiques de notre territoire.
- De **détecter des projets** : ce sont ainsi 12 projets qui ont été détectés en 2014 (investissements, embauches, développement produit, diversification, export, Recherche et Développement...) ; certains font ou feront l'objet d'accompagnement par Bourges Plus, d'autres ont fait l'objet de mises en relations avec la structure d'accompagnement ou se sont vu proposer une solution adéquate.

Comme les années précédentes, le retour de ces visites **est très positif** : les dirigeants d'entreprises apprécient cette démarche active de leur Communauté d'agglomération : un service dédié aux entreprises, des visites sur site, la volonté de connaître les entreprises du territoire, la démarche d'accompagnement et d'aides dans leurs projets, la communication sur l'actualité de Bourges Plus...

Les visites répondent également à un **réel besoin d'information** sur les structures et dispositifs existants et à leur disposition (les structures et dispositifs sont nombreux et méconnus).

Pour information, voici les thèmes les plus souvent abordés lors des visites (par ordre décroissant) :

- **Les aides financières** : 50% des entreprises visitées souhaitaient des informations sur les dispositifs d'aides aux entreprises.
- **La conjoncture et les difficultés économiques** : 47% des entreprises visitées étaient optimistes pour les mois à venir (alors que 24% étaient tout à fait pessimistes) et pourtant elles ne souhaitaient pas embaucher : seulement 28% des entreprises visitées avaient des projets d'embauches (mais les deux tiers d'entre elles rencontrent des difficultés d'embauches).

A ces visites sur site s'ajoutent également **22 rendez-vous** dans nos locaux dans le cadre de **suivi et d'accompagnement des projets d'entreprises**.

### ACCOMPAGNEMENT PAR DES AIDES FINANCIÈRES

Les chiffres 2014 confirment les **difficultés des entreprises à s'engager** en cette période économique tendue (pour bénéficier des dispositifs d'aides de Bourges Plus, les entreprises doivent s'engager à maintenir pendant **huit ans** leurs effectifs à niveau constant).

Par ailleurs, en milieu d'année, **il a été décidé de mettre en veille le dispositif Bourges Plus Emploi** qui s'avérait chronophage et dont l'effet de levier était à évaluer. Ce dispositif représentait la grande majorité des dossiers de subvention étudiés.

Ainsi en 2014 peu de dossiers ont été analysés :

- Nous n'avons reçu qu'**une seule sollicitation éligible à nos dispositifs** (pour mémoire : 6 en 2013, 7 en 2012 et 19 sollicitations en 2011) ; ce dossier a été classé sans suite, l'entreprise préférant renoncer à la subvention.
- 2 dossiers ouverts en 2013 ont été classés sans suite.
- 2 dossiers reçus en 2013 ont fait l'objet d'un passage en Bureau Communautaire.

Ci-dessous les deux aides votées :

DISPOSITIF D'AIDE	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DES AIDES	PROJETS DE CRÉATION D'EMPLOIS
<b>Bourges Plus R&amp;D</b>	AUXITROL	30 000 €	0
<b>Bourges Plus Emploi</b>	MISSION	20 000 €	10
Pour mémoire : 2013	3 dossiers	148 000 €	51
Pour mémoire : 2012	1 dossier	80 000 €	45
Pour mémoire : 2011	6 dossiers	366 800 €	123
Pour mémoire : 2010	4 dossiers	50 945 €	36

A noter également que cinq dossiers ont fait l'objet d'un vote en Bureau Communautaire pour aménager les délais de création d'emplois.



### COMMERCIALISATION DES EMPRISES FONCIÈRES DE BOURGES PLUS

Pour ce qui concerne les entreprises sur les parcs d'activités de Bourges Plus, il faut noter la **concrétisation** (signatures des compromis de vente) en 2014 des projets des entreprises suivantes :

- **Transports Rousseau** sur le parc d'activités Beaulieu.
- **Enseigne Malin** sur le parc d'activités Esprit 1.

Ces deux entreprises ont signé un compromis de vente et **ouvriront leurs établissements** en 2015.

Des entreprises ont marqué un **intérêt** sur les abords de l'Échangeur, plusieurs projets pourraient voir le jour en 2015.

Par ailleurs, les contacts avec un groupe de distribution ont été poursuivis en 2014 en vue de l'installation d'une plateforme logistique de 8 hectares couverts sur le parc d'activités du Moutet.



#### > PARC BEAULIEU OUEST

- **TRANSPORTS ROUSSEAU**  
**Activité : transport. Distribution régionale par lots palettisés.**

Les Transports Éric Rousseau ont été créés en 1994 par M. Éric Rousseau et ont leur siège à Corvol-l'Orgueilleux dans la Nièvre (58).

Ils constituent un groupe de 310 personnes dont le CA (chiffre d'affaires) est de 32 M € environ, et dont l'activité principale est la distribution régionale par lots palettisés (distribution régionale sur les départements 58-18-89-45). Après un recul d'activité lié à la conjoncture économique en 2009 (qui n'a pas déséquilibré la structure en raison de fonds propres conséquents et d'une maîtrise de son endettement), les Transports Éric Rousseau ont renoué avec la croissance depuis lors.





## > PARC ESPRIT 1

### • ENSEIGNE MALIN

**Activité : publicité sur tous supports. Création graphique, publicité en enseignes, véhicules, cartes de visite...**

**Projet :** acquisition d'un terrain de 1 652 m<sup>2</sup> situé en façade de nationale sur le parc Esprit 1. Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> (100 m<sup>2</sup> de bureaux, 400 m<sup>2</sup> en production (impression/fraisage)).

**Création d'emplois :** effectif au démarrage : 5 personnes (1 poseur, 1 maquettiste, 1 commercial, 1 secrétaire, 2 ouvriers). Embauche de 4 salariés supplémentaires au cours de la 4<sup>e</sup> année (1 commercial, 1 poseur, 1 ouvrier, 1 maquettiste).

## > PARC DU MOUTET

Historiquement, en 2001, les Transports Rousseau adhèrent au groupement Evolutrans (87 PME réparties sur l'ensemble de la France), qui commercialise le produit Volupal.

L'organisation Volupal est basée sur un réseau de transporteurs expérimentés, capables d'intervenir sur la France et la CEE à partir de 6 plates-formes nationales. Quelles que soient les destinations, le réseau prend en charge de façon personnalisée, les envois de 1 à 6 palettes avec des délais garantis.

Un client connu d'Evolutrans est Jacquet (les pains...).

Volupal est en plein essor et ouvre des plateformes dans de nombreuses régions de l'hexagone.

**Projet :** les Transports Rousseau ont décidé de s'associer avec une autre PME, les Transports Moisy pour mener à bien un projet de création de plateforme régionale sur le territoire de l'Agglomération de Bourges :

Acquisition d'un terrain de 23 000 m<sup>2</sup> sur le parc Beaulieu pour y construire un bâtiment biface de 2 000 m<sup>2</sup> dans un premier temps, qui sera étendu à 5 000 m<sup>2</sup>.

Pour l'avenir, M. Rousseau souhaite poser une option sur le terrain mitoyen dans le fond du parc Beaulieu d'une superficie de 18 000 m<sup>2</sup> en prévision de la croissance de la plateforme.

**Création d'emplois :** ce projet se traduira par la création de 14 emplois locaux dès l'ouverture du site (1 cadre, 1 exploitant, 8 conducteurs et 4 manutentionnaires), et de 7 emplois supplémentaires environ à 3 ans.

Le démarrage de l'activité est prévu pour juin 2015.

D'origine exogène, ce projet ne créera aucune friche sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Le rythme de remplissage des parcs d'activités des abords de l'Échangeur (Beaulieu, Voie Romaine, César) laissant augurer une pénurie de foncier à moyen terme, préjudiciable aux implantations comme aux transferts d'entreprises, il a été mené une démarche **pour qu'un nouveau parc d'activités voie le jour** dès que possible.

C'est pourquoi la ZAC du Moutet, d'une superficie de 44 hectares a été créée. Le dossier de création de la ZAC a été soumis à l'approbation du Conseil Communautaire le 16 décembre 2013, et le dossier de réalisation lors du Conseil Communautaire du 29 avril 2014.

Ce parc vise à **structurer et développer** un secteur attractif. Il bénéficie notamment :

- D'une grande accessibilité (A71, R.N. 151, R.N. 142, R.D. 400).
- D'une façade apparente depuis les infrastructures routières.
- D'importantes surfaces aménageables (41,35 hectares).
- De la proximité de parcs d'activités existants permettant de renforcer la complémentarité avec ces derniers.
- D'un site de qualité.

Le secteur, déjà fortement dédié aux activités économiques, offre un positionnement stratégique pour les activités logistiques grâce à la proximité de l'autoroute A71 et de l'Échangeur. Et, de par sa position stratégique, il sera également aménagé de telle sorte qu'il offre une entrée d'agglomération attirante.





## COMMERCIALISATION DES BÂTIMENTS DE BOURGES PLUS

Bourges Plus dispose d'une offre immobilière de **3 000 m<sup>2</sup>** de locaux tertiaires (hors Technopole) :

- **Bâtiment Comitec** : 1 000 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires.
- **Bâtiment Chancellerie** : 2 000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux en rez-de-chaussée (13 commerces et administrations) 2 000 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires, dont 1 400 m<sup>2</sup> au premier étage et 600 m<sup>2</sup> au second étage.

### > BÂTIMENT COMITEC - PARC COMITEC

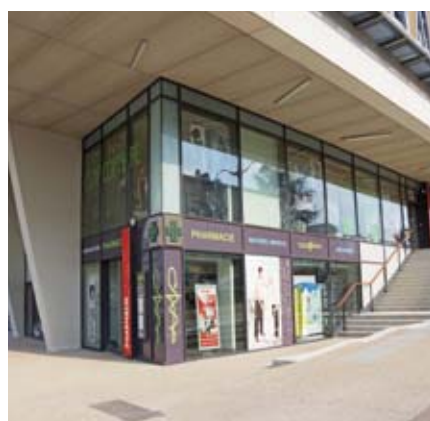
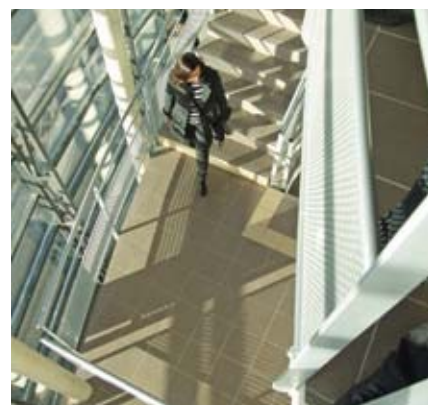
En 2014, Le bâtiment Comitec a accueilli **4 nouvelles entreprises** :

- **A3 COORDINATION ET DIAGS**
  - Activité : cabinet d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques. Spécialisé dans la coordination SPS, le diagnostic DPE et le SSI.
  - Transfert
  - Bureau 45,94 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> étage
  - Installation : 1<sup>er</sup> janvier 2014
- **ROUTE & VRD CONCEPT**
  - Activité : bureau d'étude spécialisé dans les infrastructures routières et bâtiments industriels.
  - Transfert
  - Bureau 45,94 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> étage
  - Installation : 1<sup>er</sup> février 2014
- **2A2P**
  - Activité : société de courtage en assurances
  - Création
  - Bureau 122,50 m<sup>2</sup> et 98,97 m<sup>2</sup> 1<sup>er</sup> étage
  - Installation : 7 juillet 2014 (122,50 m<sup>2</sup>) 1<sup>er</sup> octobre 2014 (98,97 m<sup>2</sup>)
- **CABINET DUNOYER**
  - Activité : cabinet de dermatologie
  - Transfert
  - Bureau de 100 m<sup>2</sup> rez-de-chaussée
  - Installation : 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le bâtiment est donc occupé au 31 décembre 2014 par **7 entreprises** :

NIVEAU	BUREAU	SURFACE	ENTREPRISE
Rez de chaussée	01	100,50 m <sup>2</sup>	Cabinet Dunoyer
	02	144,69 m <sup>2</sup>	Disponible
	03	49,92 m <sup>2</sup>	Prudentia
1 <sup>er</sup> étage	11	122,50 m <sup>2</sup>	2A2P
	12	98,97 m <sup>2</sup>	2A2P
	13	96,85 m <sup>2</sup>	Licantis
	14	49,81 m <sup>2</sup>	A3 Coordination
2 <sup>e</sup> étage	21	137,50 m <sup>2</sup>	AAUP Kauz
	22	144,00 m <sup>2</sup>	Disponible
	23	45,94 m <sup>2</sup>	Route & VRD Concepts

Il reste deux surfaces disponibles : 144,69 m<sup>2</sup> (rez-de-chaussée) et 144 m<sup>2</sup> (2<sup>e</sup> étage). En 2014, des preneurs potentiels ont visité les locaux et **ont marqué un intérêt** sur certains bureaux. Ces projets devraient voir le jour au cours de l'année 2015.



### > PÔLE COMMERCIAL ET TERTIAIRE CHANCELLERIE

Bourges Plus a souhaité **redynamiser** et **renforcer l'attractivité** du centre commercial de la Chancellerie en créant un véritable pôle commercial et tertiaire attractif et dynamique, avec de nouveaux services.

Ce bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup> (2 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale en rez-de-chaussée et 2 000 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires en R+1 et R+2) est situé en zone franche urbaine - territoire entrepreneur.

Aujourd'hui, l'ensemble des surfaces commerciales situé en rez-de-chaussée accueille des **commerçants** (boulangerie, supérette, kebab, tabac journaux, brasserie, boucheries, coiffeur, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie) mais également des **services** (mairie-annexe, La Poste).

A ce jour, plus aucune surface commerciale n'est disponible.

Le bâtiment Chancellerie a accueilli en 2014, **une nouvelle structure** :

- **SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre)**
  - Activité : gestion des cours d'eau du territoire avec pour objectif de retrouver des cours d'eau vivants, riches en diversités et de bonnes qualités, en conciliant enjeux écologiques et usages du territoire ; notamment avec la mise en place d'un outil : le Contrat Territorial.
  - Transfert
  - Bureau n°108 - 1<sup>er</sup> étage - 45,17 m<sup>2</sup>
  - Installation : 4 novembre 2014.



Le bâtiment est donc occupé par deux locataires :

- **SIVY**
- **MULTIS**, entreprise de nettoyage industriel. Installée depuis le 2 décembre 2013, bureau n°105 de 49,54 m<sup>2</sup>.



Depuis la disponibilité des surfaces tertiaires fin 2011, **le bâtiment a été systématiquement proposé** à tout porteur de projet qui recherchait des surfaces de bureaux à Bourges.

Nous avons dû faire face à plusieurs reprises à des réponses négatives pour une installation dans ce Pôle Tertiaire de la Chancellerie.

Hormis la localisation, le prix de location a été à plusieurs reprises **jugé trop élevé**. Le prix de location est de 86 € HT / m<sup>2</sup> / an + 30 € de charges, ce qui fait un montant total de 116 € HT / m<sup>2</sup> / an charges comprises.

En outre, de nombreux locaux bureaux sont disponibles sur Bourges. Le porteur de projet a donc le choix en terme de locaux pour installer son entreprise.



## DOSSIERS IMMOBILIERS ET FONCIERS TRAITÉS

En 2014, le nombre de nouveaux dossiers immobiliers et fonciers traités s'élève à **46**.

Ce chiffre ne tient pas compte des dossiers gérés d'année en année, ni également des demandes d'informations diverses sur la zone franche urbaine, les parcs d'activités, les aides et subventions, l'économie globale de Bourges Plus, les demandes d'informations des experts immobiliers, les requêtes des étudiants, les demandes commerciales, etc...

**23 porteurs de projets** ont trouvé une solution immobilière ou foncière sur le territoire de Bourges Plus grâce à la mise en relation de Bourges Plus Développement avec des agences immobilières ou des propriétaires.

Certains dossiers ont finalement abouti, car les porteurs ont choisi leur lieu d'implantation par leurs propres moyens.

Il faut noter que sur les dossiers réalisés en 2014, certains projets ont été traités à partir de 2011, date de la demande de l'entreprise.

### > DOSSIERS RÉALISÉS EN 2014

- Syndicat Intercommunal - 45,17 m<sup>2</sup> - Chancellerie
- Fabricant d'outils coupants - 200 m<sup>2</sup> - Échangeur
- Société informatique - 200 m<sup>2</sup> supplémentaires - Échangeur (occupait 200 m<sup>2</sup>)
- Organisme de formation - 100 m<sup>2</sup> - Saint-Doulchard
- Organisme de bilan de compétence - 500 m<sup>2</sup> - Parc Esprit
- Cabinet d'avocat - 12 m<sup>2</sup> - Place Planchat Bourges
- Cabinet d'ingénierie conseil en aménagement urbain - environ 50 m<sup>2</sup> - Parc Comitec
- Cabinet dermatologique - 100 m<sup>2</sup> - Parc Comitec
- Entreprise d'ingénierie spécialisée dans les matériaux composites - 590 m<sup>2</sup> - Saint-Germain-du-Puy
- Société de rachat de crédits - environ 100 m<sup>2</sup> - Parc Comitec
- Entreprise de nettoyage - 500 m<sup>2</sup> - Parc Esprit
- Société spécialisée dans les systèmes mécaniques - 12 m<sup>2</sup> - Lahitolle
- Société de courtage en assurance - environ 200 m<sup>2</sup> - Parc Comitec
- Vente d'appareil électroménager - environ 300 m<sup>2</sup> - Saint-Doulchard
- Cabinet de conseil en assurances - 66 m<sup>2</sup> - Rue du Prinal - Bourges
- Concessionnaire moto - Route de la Charité - Bourges
- Société de télécommunication et de services spécialisée dans l'externalisation de forces de vente - 300 m<sup>2</sup> - Place Planchat
- Entreprise de visserie - 100 m<sup>2</sup> - Bourges
- Bureau d'Ingénierie, études techniques - 45 m<sup>2</sup> - Parc Comitec
- Société événementielle - 50 m<sup>2</sup> - Bourges Prado
- Société de transport - La Chapelle Saint-Ursin
- Bureau d'études - 50 m<sup>2</sup> - Parc Comitec
- Société de courtage en immobilier - environ 100 m<sup>2</sup> - Parc Comitec.

**17 projets** (dont certains ouverts depuis plusieurs années) ont été classés sans suite en 2014 pour diverses raisons :

- Abandon du projet dû à la conjoncture.
- Projet reporté.
- Pas de retour du client malgré des relances.
- Installation dans une commune du Cher hors Agglomération de Bourges.
- Pas de bâtiment ou de terrain adapté à la demande du client.
- Problème de financement.

Bourges Plus Développement utilise toujours au quotidien le logiciel de gestion des locaux et terrains dénommé **GIF+**.

Cette base de données **centralise l'ensemble des opportunités immobilières et foncières** de l'Agglomération de Bourges, ce qui permet de rapprocher l'offre de la demande en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise, afin de faciliter et favoriser l'implantation des entreprises.

Cette base de données est également mise en ligne et peut être consultée par n'importe quel internaute qui recherche de l'immobilier ou du foncier sur le territoire de Bourges Plus.

## DÉMARCHE MARKETING ET COMMERCIALE VISANT À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

En 2014, il a été recruté une chargée de projet Marketing et Commercial pour **renforcer l'équipe** en charge de la détection de projets d'implantations et permettre le développement des actions menées pour la promotion du territoire. Les missions conduites depuis 2012, s'appuient sur différents axes importants : l'attractivité du territoire et la détection de projets. L'arrivée de cette deuxième personne a permis de **renforcer les actions locales d'animation économique**.



### > LES ACTIONS EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION POUR LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Avant de prospecter, ont été décidés un **plan d'action commerciale** et un **plan marketing** permettant de faire connaître le territoire et ses atouts / compétences à l'extérieur (niveau régional, national et international) dans le but d'appuyer le développement économique de la Communauté d'agglomération.

Des partenariats importants ont été mis en place avec le **Printemps de Bourges** et le **Bourges Basket pour bénéficier de leur notoriété** dans le développement économique de l'Agglomération.



Des invitations de chefs d'entreprises extérieurs au territoire ont pu être réalisées à ces occasions pour leur permettre de découvrir les compétences de l'Agglomération tout en y associant le plaisir de participer à des événements connus nationalement.



Des actions marketing et commerciales, comme des **participations à des événements et des conventions**, ont été menées en 2014 : Planète PME, E-Commerce, Supply Chain and Transportation à Atlanta, salon Strategie Clients, Global Connect en Allemagne, Silver Economy Expo, Parcours France...



La participation au traditionnel **SIMI** a été elle aussi agrémentée d'un événement sur stand. L'identité visuelle unique a été conservée en partenariat avec les co-exposants AD2T et Communauté de communes de Vierzon mais sous une nouvelle signature : **MonCherBusiness**. Mais aussi, une véritable animation a pris place sur ce salon avec une séance de dégustation de cocktails réalisés par un barman de la société Monin, rappelant aux visiteurs une identité de notre territoire.

Bourges Plus a également participé aux salons **Supply Chain & Transportation** à Atlanta et **Global Connect** en Allemagne, et réalisé des **conférences** en marge de ces salons sur l'implantation en Région Centre, permettant de faire connaître l'Agglomération à des entreprises internationales. Bourges Plus s'est positionnée comme zone d'accueil intéressante pour les entreprises internationales souhaitant s'implanter dans une zone centrale de leur premier partenaire commercial.

Une invitation d'entreprises dans le domaine de la **Silver Economie** a été lancée lors du Printemps de Bourges. Certains projets évoqués lors de cette manifestation sont encore en cours de validation. Cette journée a permis de valider également l'importance de développer cette filière pour notre territoire.

De nombreuses **insertions publicitaires** dans la presse nationale permettent de positionner l'Agglomération dans la concurrence rude dans laquelle s'engagent de nombreuses agglomérations françaises dans la détection de projets d'implantation.



Tous ces rendez-vous ont permis de prendre contact avec de **nombreuses structures** (entreprises, pôles de compétitivité, associations, partenaires/ prescripteurs) pour permettre une meilleure visibilité de notre territoire et commencer à détecter des projets d'implantation, dont certains ont vu le jour.

Les efforts de promotion de Bourges Plus **seront maintenus** en 2015, et les manifestations développées, tant en endogène (pour travailler à l'animation du territoire) qu'en exogène (pour faire la promotion de l'Agglo).

### > DES ACTIONS ENDOGÈNES POUR L'ANIMATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Au cours de l'année 2014, **plusieurs événements ont été organisés** afin de mettre en valeur des filières phares présentes sur notre territoire.

Les manifestations menées ont notamment abordé les **thématiques suivantes** :

- La **relation client**, avec l'organisation de "La relation client en fête" qui a rassemblé plus de 200 personnes en octobre au Palais d'Auron et une présentation de l'activité de "homeshoring" (téléconseillers à domicile) ;
- Le **bâti de demain**, lors d'un rendez-vous professionnel mené en partenariat avec l'entreprise Recticel ainsi que la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

Bourges Plus a également soutenu l'étape berruyère du Tour de France du Télétravail en partenariat avec Co'Workin.

La démarche collective de marketing territorial engagée en 2012 a par ailleurs **été approfondie** par les différents acteurs du développement économique pour mettre en place une réflexion de promotion du territoire.

Bourges Plus, par ces actions, **gagne en notoriété** à l'extérieur de l'Agglomération (en France comme à l'international).





# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : LES POLITIQUES CONTRACTUELLES & LA PROSPECTIVE

## LE CONTRAT RÉGIONAL D'AGGLOMÉRATION 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION

L'année 2014 fut **une année charnière** dans la mesure où il s'agissait de la révision à mi-parcours du Contrat Régional d'Agglomération.

Ainsi 2014 a été principalement consacrée à la **préparation et finalisation du bilan** à mi-parcours du Contrat Régional d'Agglomération 3<sup>e</sup> génération pour une transmission en fin d'année à la Région Centre.

L'Agglomération a ainsi dressé un bilan d'étape qui a permis d'apprécier à la fois les **avancées positives** dans la programmation mais également de **repérer les difficultés** rencontrées pour réaliser

certaines actions et en analyser les causes. Ce bilan a permis de **faire apparaître la dynamique** de développement local engagée au-delà du Contrat, l'état d'avancement du Contrat, sa situation au regard des critères régionaux liés à la part de crédits affectée à des projets intercommunaux et les perspectives en fin de contrat, les aménagements souhaités.

Enfin c'est également **l'opportunité de proposer des ajustements** par transfert de crédits d'une action vers une autre. Ce bilan constitue également l'opportunité de faire un point sur la

démarche Agenda 21 local engagée par le territoire.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, les différentes communes membres de l'Agglomération ont été saisies afin de préparer le bilan.

De plus, au cours de cette année 2014 la mise en œuvre du Contrat s'est poursuivie avec **13 dossiers** de demandes de subventions déposés auprès de la Région.

Dans une approche globale du Contrat, le taux d'engagement en fin d'année 2014 était de **33%** et le taux de mandatement de **28%**.

## LA POLITIQUE DES FONDS DE CONCOURS 2<sup>E</sup> GÉNÉRATION (2010-2014)

**2014 fut la dernière année de mise en œuvre du dispositif.**

Une dérogation d'une année supplémentaire a été approuvée par le Conseil Communautaire afin de solder financièrement les dossiers engagés.

Un certain nombre de communes ont mobilisé tout ou partie de leur dotation pour certains de leurs projets : **10 dossiers** ont été approuvés par le Conseil Communautaire mobilisant des Fonds de Concours (Saint-Just, Annoix, Marmagne, Bourges, Le Subdray...).

2014 fut également l'année d'évaluation à la fois qualitative et quantitative de la 2<sup>e</sup> génération de ce dispositif.

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 2014 et suite au 1<sup>er</sup> séminaire des Élus de novembre 2014, un travail préparatoire a débuté pour la **mise en place d'un nouveau dispositif 3<sup>e</sup> génération des Fonds de Concours.**



### QUELQUES CHIFFRES

Sur l'enveloppe totale (2010-2014) dédiée à la politique des fonds de concours, à savoir 3 510 373 €, le taux d'engagement en fin d'année 2014 était de 98% et le taux de mandatement de 81%.

Sur l'ensemble de la période de la politique 2<sup>e</sup> génération, 36 projets d'investissement des communes membres de l'Agglomération ont bénéficié de fonds de concours.

## MISSION PROSPECTIVE

L'outil de stockage et de traitement de données statistiques **BABORD** a été largement sollicité par les différents services de la DIT ; environ **1 200 indicateurs** ont été fournis aux services de la DIT (Cohésion territoriale, Développement économique, Mobilités, Habitat), de la DEES (Prospection, IMEP) et au pôle Développement Durable ; une vingtaine de nouveaux périmètres ont été créés dans l'outil afin de répondre au mieux aux demandes.

L'étude quantitative et qualitative sur la vacance dans le parc de logement berruyer, menée par un groupe d'étudiants de Clermont-Ferrand, et co-suivie avec la mission Habitat **a été finalisée** à l'automne.

L'étude partenariale avec l'INSEE intitulée "Mobilités et précarité dans le périmètre de Bourges", achevée en début d'année, a fait l'objet d'une publication en juin (n° 197 de INSEE - Centre Info), et d'une présentation lors de la séance plénière de l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Foncier, qui s'est tenue à Bourges en novembre.

La veille en matière de documentation prospective sur notre territoire s'est traduite par une **présentation au Conseil de Développement** de l'étude du CESER sur les scénarios 2030, et aux services de la Direction des approches nationale "Nouvelles ruralités" et départementale "Cher 2021".



Le suivi de l'actualité dans le domaine de l'observation s'est appuyé sur la **participation aux événements** et groupes de travail nationaux (CGET, CEREMA, IRDSU...) et régionaux (réseau Etudes et Observatoires de la région Centre, ORHF...). Pour la première fois s'est tenue à Bourges (à la technopole Lahitolle, salle d'Armes, amphi Cujas) **une réunion plénière de l'ORHF**, rassemblant les professionnels de l'Habitat et du Foncier de la région Centre (en novembre).

La sollicitation pour participer à un **colloque** intitulé "Nouveaux territoires", organisé par l'association pour la Prospective et la Stratégie (soutenu par le Conseil général du Cher et Bourges Plus) s'est traduite par une **communication** faite en avril intitulée "Territoires pluriels et espaces supports" (qui sera publiée en 2015 dans le numéro **4-5** de la revue "Prospective et Stratégie").

Un document présentant quelques indicateurs économiques de référence **a été produit**, en réponse à une demande émanant du séminaire des élus de fin d'année ; il sera affiné début 2015.

Enfin, une grande partie de l'activité du pôle a été mobilisée par **la nouvelle politique de la ville**, dans toutes ses dimensions : bilan des dispositifs en cours (PSL), territoriale (périmétrage, diagnostic) et gouvernance ; d'abord par la délimitation de la nouvelle géographie prioritaire (nous avons fait partie du groupe national de travail sur le sujet l'année précédente), ensuite dans la perspective "modalités de gouvernance", à la lumière d'une veille réglementaire, institutionnelle et de l'activité des réseaux professionnels.



# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : LA PLANIFICATION TERRITORIALE



## LE SCOT DE L'AGGLOMÉRATION BERRUYÈRE

### > UN TRAVAIL DE SENSIBILISATION RÉACTIVÉE AUPRÈS DES NOUVELLES ÉQUIPES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Des réunions d'information sur la déclinaison du SCoT ont été organisées, en particulier sur la déclinaison de son volet **habitat et foncier**.

### > LA CONCRÉTISATION D'UNE VOLONTÉ DE DIALOGUE INTERCOMMUNAL EN MATIÈRE DE FONCIER

Suite aux prises de compétences fin 2013 / début 2014 par les cinq Communautés de Communes, **les démarches vers des Programmes Locaux de l'Habitat ont pu être lancées** avec un travail d'accompagnement du SIRDAB qui a consisté :

- **Au conseil dans la rédaction des délibérations prescrivant l'élaboration du PLH. Le lancement des PLH a ainsi été acté par délibération** aux Terroirs d'Angillon (30 octobre 2014), Terres Vives (20 novembre 2014), La Septaine (24 novembre 2014), Fercher Pays Florentais (1<sup>er</sup> décembre 2014).
- **En la formalisation d'un CCTP PLH type** pour préparer les futurs appels d'offre, intégrant un volet foncier étoffé et faisant du **renouvellement urbain un objectif majeur du PLH**.
- **En une pré-identification des enjeux propres à chaque Communauté de Communes**, en association avec les élus, les techniciens territoriaux et les acteurs locaux de l'habitat afin d'alimenter l'écriture des CCTP.
- **En la sécurisation du financement des PLH** en lien avec le Pays de Bourges et la région Centre (subvention à 50% ou 80% dans le cadre du CRST).

## LE SCOT EN CHIFFRES

- 5 réunions dans les EPCI sur la déclinaison du SCoT et l'accompagnement du SIRDAB
- 4 réunions du Bureau Syndical et 3 réunions du Conseil Syndical

D'autre part, le SIRDAB a **initié une réflexion sur l'élaboration de stratégies foncières intercommunales en matière développement économique**. Pour ce faire, avec l'appui de Bourges Plus, un diagnostic concernant le foncier économique a été réalisé à l'échelle du SCoT. Puis, un travail plus approfondi sera conduit avec les EPCI sur la déclinaison des stocks fonciers économiques du SCoT et leurs traductions dans les documents d'urbanisme des communes, en lien avec le Pays de Bourges et la région Centre.

## LE SCOT EN CHIFFRES

- 15 réunions PLH dans les Communautés de Communes
- 20 rendez-vous auprès des acteurs locaux de l'habitat
- 1 avis sur le PLH de Bourges Plus



0 5 10 Kilomètres







## > LA POURSUITE D'UNE APPROCHE COMMUNE EN MATIÈRE D'URBANISME DURABLE

**Le travail initié en 2013 a été poursuivi sur une définition partagée des phénomènes de renouvellement urbain et d'extension urbaine, adaptée au territoire et répondant aux enjeux de contraction de l'urbanisation et de préservation des espaces naturels et agricoles.**

Un travail de terrain auprès des 64 communes du SCoT a permis de tester concrètement et d'affiner des principes communs pour **définir une ligne de partage entre renouvellement urbain et extension urbaine**. Cette méthode de tracé des contours urbains ainsi enrichie a été :

- **Rediscutée et entérinée** par le groupe de travail réunissant les six EPCI et par le Bureau Syndical.
- **Présentée** régulièrement aux services de l'État, afin de faire converger au maximum nos méthodes respectives.
- **Restituée** dans les Communautés de Communes afin de préparer

la validation de cette méthode commune en Comité Syndical du SIRDAB.

Après des communes et de leurs services, le SIRDAB est également un **"lieu ressource" en matière d'urbanisme réglementaire au-delà de l'application du SCoT :**

- **Éclairage** sur les évolutions législatives en matière d'urbanisme.
- **Conseils** sur les procédures à engager pour les évolutions des documents d'urbanisme.
- **Aspect réglementaire** dans des démarches pré-opérationnelles (prospection foncière pour un

## ▶ LE SCoT EN CHIFFRES

- 1 avis émis sur des projets de révision de PLU (Foëcy) et 3 réunions PPA sur des projets de PLU
- 53 réunions en commune sur les contours urbains et 3 réunions du groupe de travail (élus)
- Plus d'une dizaine de rendez-vous dans les communes pour des conseils en urbanisme et information sur le SCoT

projet touristique, question de l'imperméabilisation des sols dans une ZAC).

- **Réflexion** sur l'instruction des actes d'urbanisme et son organisation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## > LA DÉCLINAISON DU SCoT EN MATIÈRE D'URBANISME COMMERCIAL

Suite à la loi de modernisation de l'économie, des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial ont été constituées afin de délivrer des autorisations d'exploitations commerciales aux projets de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Dans ce cadre, le SIRDAB, en lien avec le Document d'Aménagement Commercial du SCoT et les politiques de Bourges Plus en matière de déplacements urbains (PDU) et de Développement Durable, a été amené **à rendre des avis sur les demandes d'autorisation d'implantation** sur son territoire. Sept dossiers ont été instruits en 2014 :

DATE CDAC	PÉTITIONNAIRE	PROJET	SURFACE DE VENTE	AVIS CDAC	AVIS CNAC
7 février	SCI Avaricum	Modification du projet Avaricum à Bourges (-347 m <sup>2</sup> )	9 148 m <sup>2</sup>	favorable	
21 mars	SNC Lidl	Démolition/reconstruction du Lidl à Bourges (Val d'Auron)	1 348 m <sup>2</sup>	favorable	
21 mars	SNC Lidl	Extension du Lidl (+68 m <sup>2</sup> ) à Saint-Florent sur Cher	1 048 m <sup>2</sup>	défavorable	
2 juillet	EURL Saint Doulchardis	Hypermarché Leclerc et galerie marchande à Saint-Doulchard (les Boisselés)	7 641 m <sup>2</sup>	favorable	projet autorisé
12 septembre	SA Immo européenne des Mousquetaires	Hypermarché Intermarché et retail park de 5 boutiques à Bourges (Cœur Colombe)	6 516 m <sup>2</sup>	défavorable	projet autorisé
16 octobre	SA Liedaluc	Supermarché Intermarché à Saint-Germain-du-Puy (route de la Charité)	2 391 m <sup>2</sup>	favorable	projet autorisé
17 octobre	Galerie Duthoo	12 boutiques non alimentaires, "les Terrasses de Saint-Germain-du-Puy" (route de la Charité)	4 752 m <sup>2</sup>	favorable	projet autorisé

## PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION BERRYÈRE (PDU)

L'année 2014 a vu la mise en place d'un service **Mobilité Durable et Transport** au sein de la DADT, ce qui a facilité la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains.

La feuille de route de ce service se décline autour de trois axes principaux :

- **Animation et fonctionnement** d'AggloBus, autorité organisatrice de la mobilité sur le périmètre des transports urbains (les 16 communes de Bourges Plus et Saint-Florent-sur-Cher, Fussy et Pigny).
- **Suivi** de la Délégation de Service Public (DSP) pour les transports urbains et scolaires sur ce même périmètre.
- **Mise en œuvre, suivi et animation** du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération berruyère.

### > ANIMATION ET FONCTIONNEMENT D'AGGLOBUS SUIVI DE LA DSP TRANSPORTS URBAINS

#### • **Fonctionnement administratif et financier du Syndicat**

L'année 2014 a vu l'installation de nouvelles instances syndicales suite aux élections communales d'avril 2014. Ainsi, dans le cadre de la gestion des instances et des actes administratifs :

- se sont tenus **5** Comités syndicaux et **4** bureaux syndicaux,
- ont été prises **7** décisions du Président et **40** délibérations (**38** du Comité syndical et **2** du Bureau syndical),
- une modification des statuts du syndicat a été engagée concernant les règles de vote.

Les **commissions** suivantes ont été organisées :

- **1** séance de la commission consultative des services publics locaux (suivi de la DSP),
- **1** séance de la commission accessibilité,
- **2** séances de la commission offre tarifaire,
- **1** séance de la commission offre de transport.

Au titre de la gestion financière, un **changement de protocole** de télétransmission des flux électroniques vers la trésorerie municipale a été opéré (de Indigo vers PES V2).



#### • **Suivi de la DSP en lien avec l'exploitant du réseau, la Société des Transports Urbains de Bourges**

A ce titre, le service a, en 2014 :

- **conduit l'ouverture des négociations** à mi-parcours du contrat,
- **poursuivi la consolidation** du suivi technique et administratif de l'exploitation du réseau, dans l'objectif d'une meilleure maîtrise du contrat, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

#### • **Mise en accessibilité progressive du réseau de transports urbains**

Le service instruit les demandes de subventions des collectivités pour les travaux de mise en accessibilité, assure le suivi du paiement des subventions après leur attribution et la réalisation des travaux. AggloBus a prévu la possibilité de prendre en charge jusqu'à **80%** du montant des travaux destinés à rendre les arrêts existants accessibles, la subvention étant plafonnée à **8 000 € HT** par arrêt. A ce titre, en 2014, une subvention a été attribuée pour 19 arrêts du réseau.

#### • **Le service a pérennisé sa participation à différents réseaux sur le sujet de la mobilité et des transports**

Ainsi, il est partenaire de l'observatoire régional des transports et du site internet [www.jv-malin.fr](http://www.jv-malin.fr), animé par la région Centre - Val de Loire. Ce site a pour objectif **d'offrir un service d'aide à la mobilité** à l'échelle régionale, tous modes de déplacements confondus, et ce, dans une optique de développement durable, visant à favoriser l'usage des transports collectifs et à mutualiser les services. Le site propose à l'usager un itinéraire et des horaires de circulation des transports collectifs en tenant compte de l'ensemble de l'offre disponible pour une destination à une date et une heure données. L'offre de transports du réseau AggloBus est intégrée au site.

- **Pilotage de l'étude de restructuration du réseau de transports urbains et d'opportunité/faisabilité d'un bus à haut niveau de services**

L'étude a été engagée en avril 2014. Elle doit permettre de **faire des propositions pour restructurer** le réseau de transports urbains et plus généralement, le système de déplacements multimodal (notamment les pôles d'échanges, les aménagements de priorité pour les bus et l'organisation du stationnement). L'étude a débuté en avril 2014 par un diagnostic du territoire, suivi d'une étape d'analyse fine des besoins de déplacements en lien avec la structure urbaine. Ceci a permis de **proposer plusieurs scénarios pour une restructuration du réseau** autour de deux pôles d'échanges (à la gare et sur le secteur Europe/Séraucourt) :

- une **restructuration sans BHNS**, autour des deux pôles d'échanges, avec un réseau très hiérarchisé (plusieurs lignes fortes, des lignes secondaires, des lignes péri urbaines, des lignes à vocation spécifique comme par exemple la desserte des ZAE...). Le cadencement du réseau serait poursuivi, les lignes rendues traversantes, et des aménagements ponctuels de la voirie seraient réalisés.
- une **restructuration intégrant la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Services** et d'un réseau hiérarchisé, la création de deux pôles d'échanges, la réorganisation de la circulation et du stationnement.

Cette étude **doit permettre de statuer** sur l'opportunité d'un Bus à Haut Niveau de Service, d'étudier ensuite la faisabilité de la restructuration telle qu'elle aura été retenue par le comité syndical d'AggloBus. L'objectif est de rendre les transports urbains **plus attractifs**. Ceci s'appuiera nécessairement sur des actions sur la circulation, le stationnement, et l'amélioration de la place des piétons et vélos.

- **L'étude porte également sur la réalisation du schéma directeur d'accessibilité**

Celui-ci doit programmer pour les prochaines années la **finalisation de la mise en accessibilité** du réseau, selon les directives réglementaires

prévues par l'ordonnance du 26 septembre 2014. En 2014, le diagnostic de l'accessibilité des 609 arrêts du réseau de transports urbains a été conduit et une base de données élaborée, avec l'appui d'un prestataire, en collaboration avec le service d'information géographique de Bourges Plus.



- **Reprise de la préparation du plan vélo intercommunal**

L'élaboration et la mise en œuvre d'un tel plan par Bourges Plus constituent des actions proposées dans le Plan de Déplacements Urbains, pour **augmenter la pratique des modes de déplacements dits "actifs"**, et pour modérer la place de la voiture sur l'Agglomération. Cette action avait été initiée courant 2012, dans le cadre d'une étude menée avec l'appui d'un prestataire, et suspendue fin 2013, l'engagement d'une politique cyclable n'ayant pas pu être abordé en fin de mandature. Il a été jugé opportun de relancer cette démarche fin 2014.

- **Pilotage d'une étude sur le stationnement autour du secteur de la gare de Bourges**

Suite au constat de la saturation quasi-permanente du parking nord de la gare SNCF et afin d'en comprendre les causes précises, une étude a été engagée avec l'aide d'un prestataire. Des enquêtes quantitatives et qualitatives ont été

réalisées auprès des usagers pour mieux connaître le fonctionnement et l'occupation des parkings Nord et Sud de la gare, et du stationnement dans les quartiers avoisinants. Des propositions de **solutions alternatives** à court et moyen terme ont pu être formulées pour améliorer la situation.

- **Engagement de la préparation du déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques**

Cette démarche est conduite en appui du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE), sur le périmètre de l'Agglomération, en lien avec les communes concernées par ce schéma.

Le SDE du Cher a établi un **projet de schéma de déploiement des bornes** à l'échelle du département. Le projet bénéficie de financements nationaux par l'intermédiaire de l'ADEME, et prévoit notamment le déploiement d'une vingtaine de bornes sur le territoire de Bourges Plus et une centaine à l'échelle du département. Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher a souhaité que l'Agglomération adhère au syndicat, afin d'initier sans tarder le déploiement du projet sur le territoire de Bourges Plus. Cette adhésion était présentée comme l'étape préalable à un nécessaire transfert de compétence devant permettre à terme au SDE d'être maître d'ouvrage du déploiement. Bourges Plus a délibéré le 8 décembre 2014 pour demander son adhésion au SDE.

- **Mobilité et déplacements au sein du quartier Lahitolle**

La réflexion s'est poursuivie en lien avec le pôle Développement Durable et la Direction de la Conduite des Projets. En particulier, des études de circulation ont été menées pour **alimenter l'étude d'impact** et préciser les choix d'aménagement de ce quartier mixte.

- **LGV POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon)**

**Suivi de la démarche** pilotée par RFF sur la concertation organisée après le débat public, visant à faire émerger le scénario final sur la base des scénarios ouest et médian. Participation aux ateliers de restitution durant le dernier trimestre 2014.



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### > L'AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE

Adopté en 2013 par le Conseil Communautaire, l'Agenda 21 est actuellement dans **la phase de mise en œuvre** de son programme d'actions qui implique de manière transversale la totalité des directions opérationnelles de Bourges Plus. En 2014, **46** de ses **59 actions** ont

été réalisées ou sont entrées dans une phase de développement, parmi lesquelles :

- **L'aménagement** de la technopole Lahitolle selon une démarche destinée à en optimiser l'approche développement durable.
- **L'implantation** de cultures pérennes (miscanthus giganteus et switchgrass) peu gourmandes en intrants sur l'aire d'alimentation de captage d'eau potable du Porche.
- **La conclusion** de l'opération de

construction d'un immeuble collectif de 21 logements sociaux à haute performance énergétique (bâtiment dit à "énergie passive"). Bourges Plus a soutenu techniquement et financièrement ce projet innovant et exemplaire, de son initiative à son suivi/évaluation.

- **L'action de sensibilisation** à la performance énergétique, délivrée à l'IMEP dans le cadre des visas éco-citoyens et qui rencontre un franc succès auprès des particuliers (sessions complètes).

### > LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Énergie Territorial est une **démarche obligatoire** pour les EPCI de plus de 50 000 habitants dont l'objectif principal est de **diminuer les émissions de gaz à effet de serre** engendrées par l'activité de la collectivité, c'est-à-dire par la gestion de son patrimoine et par l'activité de ses services et compétences.

C'est donc avant tout un programme d'actions, qui se décompose pour Bourges Plus en **trois grands volets** d'intervention :

- Les **déplacements des agents** (domicile-travail et professionnels) et l'amélioration continue de la performance environnementale du parc automobile.
- La **collecte et le traitement des déchets ménagers** gérés par Bourges Plus.
- La **performance énergétique** du patrimoine bâti.



### > LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

Dans le cadre de sa compétence "Lutte contre la pollution de l'air", Bourges Plus **adhère à Lig'Air**, qui est l'association agréée en charge de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre. Lig'Air a ainsi assuré plusieurs suivis pour le compte de Bourges Plus :

- **La surveillance de la qualité de l'air**, est réalisée par l'intermédiaire de deux stations de mesures installées rue Nicolas Leblanc et rue Jean Baffier. Les polluants mesurés sont les particules en suspension, les oxydes d'azotes, l'ozone et le benzène. Le suivi quotidien de ces polluants permet de calculer l'indice ATMO, qui varie de 1 à 10, et qui qualifie la qualité de l'air global de l'Agglomération. L'année 2014 a notamment été marquée par un épisode de pollution aux particules en suspension sur le mois de mars, atypique par sa durée exceptionnelle (environ 15 jours consécutivement) et son intensité.
- **La surveillance des pollens**, est assurée par un capteur installé sur le toit d'un immeuble situé rue Louis de Raynal. Lig'Air assure le prélèvement du dispositif et envoi chaque échantillon au Réseau National de Surveillance Aérobiologique qui se charge de l'interprétation et de la rédaction d'un bulletin pollinique hebdomadaire.

### > LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Bourges Plus est compétente dans la lutte contre les **nuisances sonores**. En tant que gestionnaire de voiries présentant un trafic supérieur à 8 200 véhicules par jour, l'Agglomération a l'obligation d'élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il s'agit d'un **programme d'actions** élaboré dans le but de prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit autour de ces voiries, ainsi qu'à protéger les zones calmes.

Un groupement de commande a été constitué en 2014 par les collectivités chargées d'élaborer un PPBE (le Conseil Général, les villes de Bourges et de Vierzon, Bourges Plus) afin de retenir un prestataire unique pour **développer une approche cohérente et partagée** dans le traitement des voiries et pour diminuer les coûts de l'étude.

Le prestataire a été retenu dans le cadre d'un marché public à la fin de l'année 2014. **L'objectif est d'adopter le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement fin 2015.**



Suite à l'**étude technique**, déterminant la faisabilité d'une urbanisation à vocation d'habitat pour plusieurs sites retenus en concertation avec les maires de l'Agglomération, et formalisant un atlas des terrains inventoriés, **une expertise approfondie** a été menée en 2014, sur un site d'urbanisation localisé à Saint-Michel de Volangis, en vue de déterminer la faisabilité d'un projet et de mobiliser le FIF.

## DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA PIERRE

2014 était la dernière des six années de mise en œuvre de la **délégation de compétence** des aides à la pierre dans le cadre d'une seconde convention signée avec l'État pour une durée de six ans (2009-2014).

Après l'achèvement du Plan de Cohésion Sociale à la fin de l'année 2009, et une baisse conséquente des crédits de l'État à partir de 2010, l'année 2014 marque une certaine stabilisation de l'objectif de production de logements sociaux hors PRU ainsi que de l'enveloppe allouée d'un montant de **34 500 €**.

En effet, dans le cadre de la compétence d'attribution des aides à la pierre déléguée par l'État, l'avenant principal à la convention initiale, qui fixe les objectifs de production de logements, avait fixé un objectif de **34 logements sociaux** répartis en **25 PLUS** et **9 PLAI** qui correspondait à une enveloppe déléguée de **58 900 €**.

Les subventions par logement étaient de :

- **0 €** pour un logement PLUS
- **6 600 €** pour un logement PLAI jusqu'au 30 juin 2014 à concurrence de **50%** de l'objectif
- et **6 100 €** au-delà.

Pour utiliser des reliquats de crédits qui n'auraient pas pu être reportés sur la prochaine convention de délégation des aides à la pierre, **une subvention exceptionnelle** a été accordée aux logements PLUS d'une opération.

L'avenant de fin de gestion, qui ajuste les objectifs de production en fonction des résultats de production au 31 août de l'année a recalé l'objectif à **36 logements (27 PLUS et 9 PLAI)**.

Ainsi, en 2014, **33** logements ont reçu un accord de financement (**24 PLUS, 9 PLAI**), et **9** logements ont reçu un agrément PLS.

## LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Suite à la décision prise en 2012 de **prescrire l'élaboration d'un nouveau PLH** pour succéder au premier PLH de l'Agglomération portant sur la période 2006-2012 et arrivé à échéance, et aux études menées tout au long de l'année 2013, l'année 2014 a été consacrée aux procédures d'adoption de ce document.

Ce second PLH, portant sur la période 2015-2020, se donne pour un objectif **le développement d'un habitat durable et l'accès au logement de chacun**, en cohérence avec le Projet d'Agglomération ainsi qu'avec les politiques de planification, telles le SCoT ou le PDU et avec l'Agenda 21.

Ses orientations sont les suivantes :

- **Maîtriser** l'impact de l'Habitat sur l'étalement urbain.
- **Favoriser** un bâti économe en énergie et de qualité.
- **Diversifier** l'offre de logements et atténuer la spécialisation des territoires en matière résidentielle.
- **Permettre** l'accès de tous au logement.
- **Piloter observer et évaluer**.

Ainsi, après l'arrêt du document au Conseil Communautaire de décembre 2013, le projet de PLH a été adressé pour avis aux communes de l'Agglomération et aux personnes associées. **Une nouvelle délibération a été prise** en Conseil Communautaire de juin 2014 pour prendre en compte certaines remarques avant de transmettre le document à Madame la Préfète en vu d'obtenir son avis et celui du Comité Régional de l'Habitat qui s'est réuni le 11 décembre 2014.

## FONDS D'INTERVENTION FONCIÈRE (FIF)

**La maîtrise du foncier constitue un puissant levier d'action pour la réalisation des objectifs du PLH.** Ainsi, Bourges Plus a souhaité mettre en place une politique foncière intercommunale à vocation d'habitat qui **encourage la réalisation des objectifs du PLH.** Cette politique prend la forme d'un outil financier dédié aux communes pour l'achat de foncier bâti ou non bâti en vue de favoriser la mixité sociale dans les opérations de logements.

A travers le mode d'attribution du "Fonds d'Intervention Foncière", il s'agit tout d'abord d'esquisser une première **réflexion stratégique en matière de politique foncière intercommunale.** L'Atlas du foncier, construit avec les communes, permettra de **formaliser** cette politique et de **fixer un cadre commun** de référence. L'Atlas permettra de repérer l'ensemble des disponibilités foncières à vocation d'habitat basées sur une analyse des documents d'urbanisme et sur des rencontres avec les quatorze communes de l'Agglomération.

A ce titre, le bilan 2014 de la délégation de compétence des aides à la pierre pour le financement du logement social est le suivant :

LOGEMENTS	OBJECTIF	RÉALISATION	%	SUBVENTION ÉTAT	SUBVENTION AGGLO
PLUS	27	24	89	74 348 €	107 500 €
PLAI	9	9	100	54 900 €	40 000 €
<b>Total PLUS/PLAI</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>92</b>	<b>129 248 €</b>	<b>147 500 €</b>
PLS	-	9	-	-	-
<b>Total logements sociaux</b>	-	<b>42</b>			



© France Loire

Ce sont donc au total **42 logements sociaux** qui ont été agréés en 2014 hors PRU, au titre de la délégation de compétence. Il faut ajouter à ce bilan **11 logements PSLA** prévus dans le cadre du PRU qui ont reçu un accord de subvention de Bourges Plus à hauteur de **27 500 €** en 2014, suite à la modification du règlement d'intervention.

Le financement sur les crédits d'État délégués s'est élevé à **129 248 €**, le financement de Bourges Plus s'est élevé à **175 000 €**.

Au total, ce sont **304 248 €** qui ont été consacrés au financement de la production du logement social en 2014.

## HABITAT PRIVÉ DE BOURGES PLUS

### > OPÉRATIONS MENÉES EN 2014

Les actions en matière d'Habitat privé ont été déclinées à partir du **second Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui a pris effet en 2014.

Néanmoins, les actions prévues par le PLH précédent **ont été maintenues** dans ce domaine. Ainsi, la Communauté d'agglomération a poursuivi son action de soutien en faveur des propriétaires de logements anciens, qui souhaitent réhabiliter leur bien pour eux-mêmes, ou dans un objectif de mise en location à loyer maîtrisé.

En 2011 le dispositif "Amélioration de l'Habitat avec Bourges Plus" avait pris le relais de l'OPAH de Bourges (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui associait des aides de l'État (Anah) et des aides de Bourges Plus. Fin 2013 une autre OPAH prend fin, qui concerne les 15 communes de l'Agglomération, à l'exception de Bourges. A nouveau, le dispositif "Amélioration de l'Habitat" avec Bourges Plus prendra le relais. Ainsi en 2014 il s'applique à l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Bourges.

Il permet de mobiliser annuellement une enveloppe d'aide de **360 000 €**, auprès des propriétaires. Les aides issues de cette enveloppe sont généralement cumulables avec les aides nationales (aides subdélégées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ou Anah), et **permettent de répondre mieux aux enjeux** du territoire.



Depuis juin 2013, le dispositif des aides de l'Anah tourné principalement vers la **lutte contre la précarité énergétique** a été renforcé (élargissement des plafonds de ressources des ménages aidables et augmentation des taux d'aides).

Associé au dispositif de Bourges Plus, l'encouragement aux travaux d'économies d'énergies **est devenu très incitatif**. Bien que des règles de régulation aient été mises en place en 2014, l'attrait pour le dispositif s'est maintenu durant toute l'année.

### ▶ RÉSULTATS CHIFFRÉS

Les demandes d'aides, présentées en lien avec les opérations, ont été étudiées lors des trois Commissions Locales d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) qui se sont tenues durant l'année. Au total **86 logements** différents ont pu être aidés durant l'année (**72** en 2013).

Ils se répartissent de la façon suivante :

- **67** logements de propriétaires occupants à faibles ressources.
- **19** logements locatifs à loyers maîtrisés.



Bourges Plus a engagé au titre de ses fonds propres **355 571 €** (soit la quasi-totalité de l'enveloppe annuelle) et **616 269 €** au titre des crédits Anah/État subdélégués (dont les aides *Habiter Mieux* contre la précarité énergétique). **1 933 311 € TTC** de travaux ont ainsi pu être financés.

La forte incitation développée par les régimes d'aides cumulés, a impliqué un report de **17 demandes** auprès de l'Anah en 2015.

En 2013, Bourges Plus avait **reconduit son partenariat** au Contrat Local d'Engagement proposé par le programme *Habiter Mieux* de l'État pour lutter contre la précarité énergétique, initiant ainsi les premiers dossiers d'aide dans le Cher. C'est dans ce cadre, qu'en 2014, un **protocole énergétique est approuvé** par le Bureau Communautaire, afin de permettre la réutilisation dans le dispositif d'une part des Certificats d'Économie d'Énergie produit par les travaux.

### > L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF

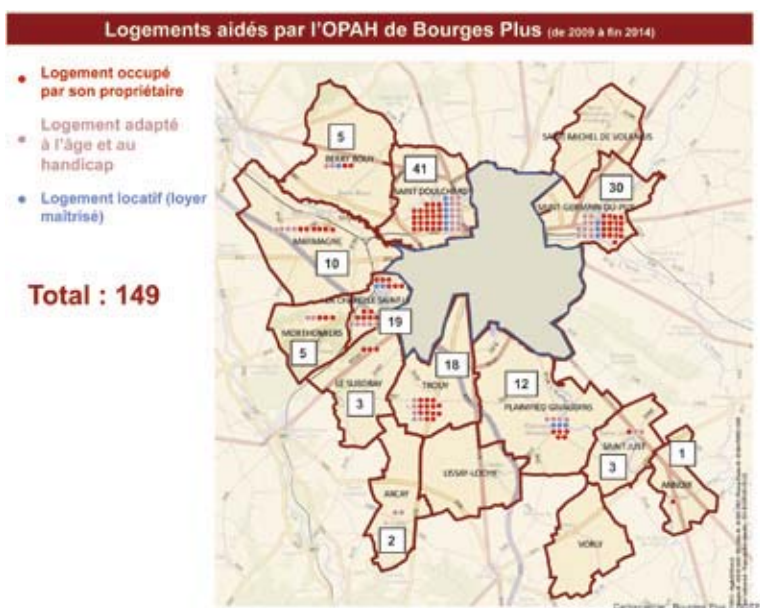
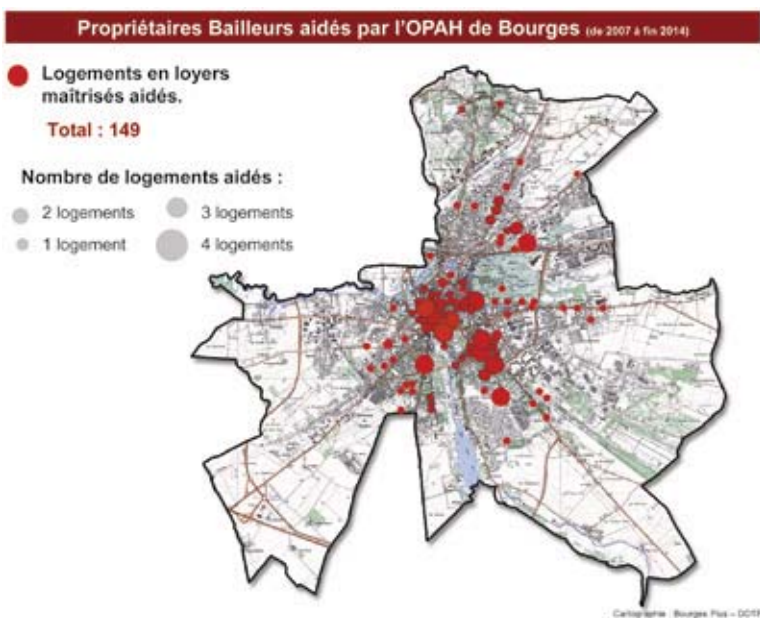
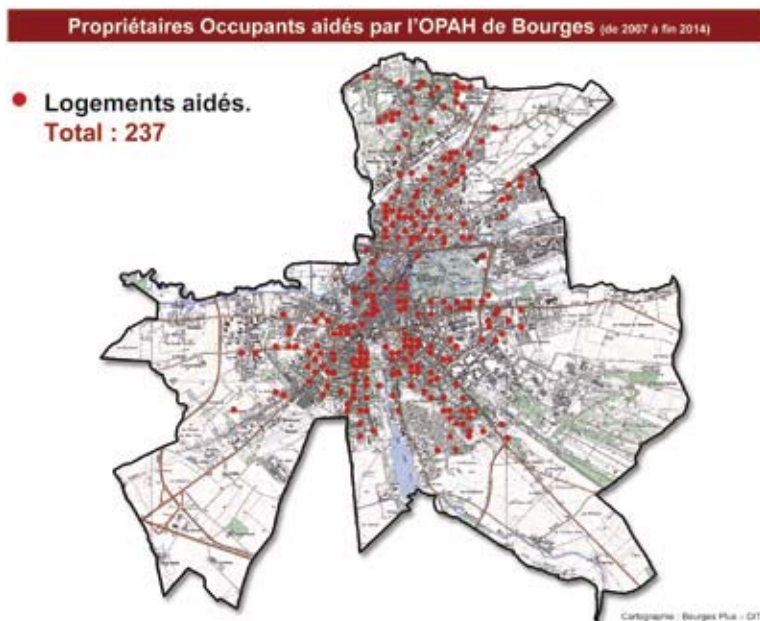
Le report de dossiers sur l'année 2015, associé à la perspective d'une diminution de l'enveloppe dédiée aux aides des propriétaires par l'Anah, a induit une réflexion pour **faire évoluer le dispositif** Anah en 2015.

Il s'agit de **plafonner** davantage les travaux aidables afin de pouvoir **maintenir à la fois des niveaux d'aides incitatifs pour la réhabilitation, et un nombre des projets aidés** proche de celui des années précédentes en maintenant une ouverture des aides aux plafonds de revenus modestes.

### > RENCONTRE DES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS PRIVÉS ET DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL

**Le conseil reste prépondérant lors de la rencontre des propriétaires.** Le temps moyen passé pour chaque interlocuteur reste important, car il est devenu nécessaire de prendre du temps pour **bien orienter** les propriétaires dans leurs projets et leurs démarches.

Le conseil administratif et financier s'accompagne d'un conseil technique (diagnostic thermique, insalubrité ou adaptation à l'âge et/ou au handicap effectué par le Pact 18 services pour le compte de Bourges Plus) qui se traduit par une visite du logement concerné. Environ **120 visites** ont été initiées en 2014 (soit **20** de plus qu'en 2013).



## > ÉTUDES

L'année 2014 a également permis de s'intéresser de plus près au phénomène de la vacance du parc d'habitations privées. Un groupe d'étudiants de l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand a réalisé une étude commanditée par la Communauté d'agglomération de Bourges. Elle a permis d'affiner la connaissance du parc des **1 239 logements** considérés vacants entre 2009 et 2011 (selon les données Filocom) et d'approcher en détail **11 secteurs** particulièrement affectés par ce phénomène, afin d'y esquisser des solutions.

Conformément au nouveau PLH, une étude d'OPAH de Renouveau Urbain est également envisagée. Elle devrait être initiée en 2015 afin de définir une action de **lutte contre le phénomène de la vacance**, qui soit mise en lien avec le second PRU de Bourges.

## LABEL LOGEMENT ÉTUDIANT

Cette action initiée en 2010 fait suite à la réalisation d'une enquête sur le logement étudiant. Pour **répondre et renforcer la politique d'accueil envers les étudiants à Bourges** et étoffer l'offre de logements des ajustements au niveau du règlement d'attribution du label ont été une nouvelle fois proposés en 2014.

Effectivement, il est apparu nécessaire de réajuster le dispositif sur deux points mis en exergue après les quatre années de fonctionnement. De nouveaux aménagements ont donc été **proposés et validés** par le Conseil Communautaire :

- **Deux niveaux de charge plafond** ont été arrêtés (avec ou sans chauffage) afin de rester dans les critères de budget "étudiant".
- La **durée de validité** du label est passée de 3 à 5 ans.

La mise en place du dispositif de qualification du parc de logement privé appuyé d'une assistance technique à la labellisation de logements étudiants a permis de **labelliser 19 logements**

**ÉTUDIANTS, VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT,**  
Le LABEL LOGEMENT ÉTUDIANT vous garantit confort et loyer abordable.



RENSEIGNEZ-VOUS

0810 200 133  
NUMÉRO AZUR 20€ TTC/mois en moyenne  
appel et porteur

Si c'est labellisé, c'est la belle vie pour vous

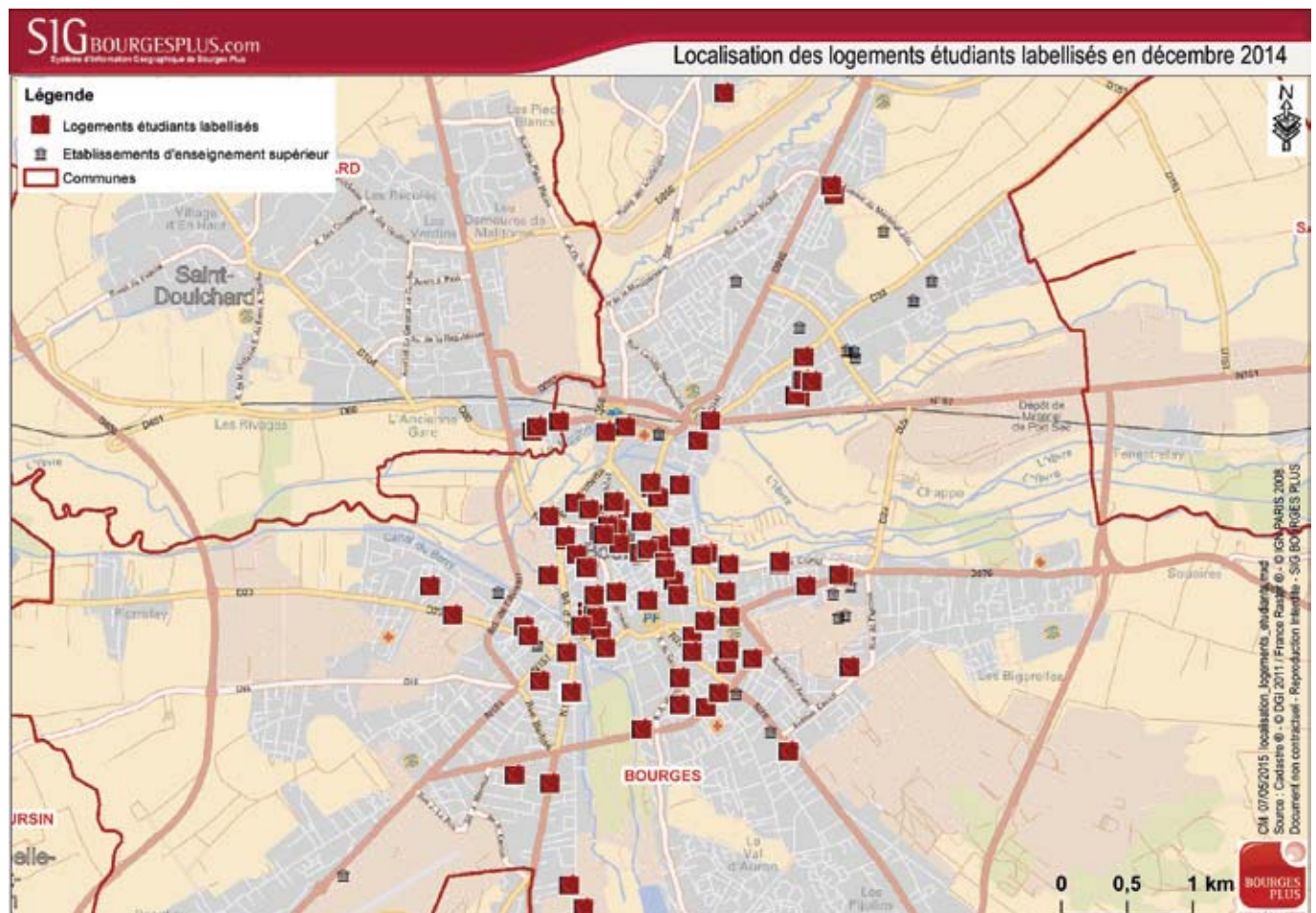


Service du Développement Territorial  
www.bourgesplus.fr



en 2014, au global **135 logements**, majoritairement situés dans le centre historique de Bourges, sont labellisés depuis le lancement du dispositif.

En parallèle, le dispositif a été soutenu par une **campagne de promotion** courant avril pour capter de nouveaux propriétaires, et courant juillet auprès des étudiants.





# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : BOURGES TECHNOPOLE

L'objectif de la Technopole est de promouvoir, stimuler et développer l'innovation auprès des PME du territoire, à toutes les étapes de leur développement. Cela doit être réalisé de façon privilégiée avec le tissu local (laboratoires de recherche, établissements d'enseignement supérieur, entreprises ou autres) tout en sachant rechercher les ressources à l'extérieur du territoire si nécessaire. Le point de mire de ces actions est de favoriser la création de nouvelles entreprises innovantes et de développer l'innovation dans les entreprises existantes, dans un souci de développement économique, gain de compétitivité et croissance.

## MARKETING TERRITORIAL POUR LES FILIÈRES "PRÉVENTION DES RISQUES" ET "ÉNERGIE ET BÂTI DE DEMAIN"

La Technopole a pour but de faire reconnaître Bourges comme centre de compétences en matière de "Prévention des Risques" et "Énergie et Bâti de Demain" et de trouver des entreprises dans ces thématiques susceptibles de s'installer au Centre d'Affaires, et plus largement sur le territoire de l'Agglomération de Bourges.

### > LA FILIÈRE "ÉNERGIE ET BÂTI DE DEMAIN"

#### • **Projet Plateforme de formation "parois opaques" et ventilation**

Bourges Technopôle a souhaité **associer les organismes de formation** dans le domaine du bâti présents sur le territoire (École Hubert Curien, CAPEB, FFB, Greta du Cher, ARFAB, Ligue de l'enseignement, Lycée Pierre Émile Martin, Lycée Jean de Berry, Compagnons du devoir, IUT de Bourges), autour d'un projet commun de plateforme collaborative dans le domaine de la formation en lien avec la rénovation/construction de bâtiments et de maisons potentiellement passives.

La plateforme de formation comporte **deux thématiques** : "parois opaques" et "ventilation". Les programmes sont destinés à **développer des formations** initiales et continues sur la réhabilitation (apprendre à éviter des ponts thermiques, à maîtriser l'étanchéité à l'air d'un bâtiment...) et les constructions répondant aux nouvelles réglementations (comprendre l'intérêt d'une bonne isolation, adapter le mode de ventilation du bâtiment en fonction de sa performance énergétique...).

**Des financements ont été trouvés** auprès de la région Centre et de

l'ADEME, suite à la réponse à deux appels à projets Praxibat/région Centre en 2012 et 2013.

En 2014 Bourges Plus s'est assuré le concours d'un architecte et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage experte sur les sujets de la thermique, ainsi que d'un organisme spécialisé dans la formation professionnelle. Ce travail a permis de **fournir les premières esquisses du projet, et de rassembler les acteurs de la formation** lors de réunions de travail visant la complémentarité de l'offre de formation.



Le plateau sera localisé dans le **futur hôtel d'entreprises au Technopole**, adapté pour l'occasion, et entrera en fonction début 2016. Il sera constitué d'un espace formation pédagogique et de maquettes, ainsi que d'un atelier de mise en œuvre. Ce dernier comprendra des modules de pratique des gestes de la construction, dont une maisonnette passive.

Cette plateforme régionale sera **donc exemplaire** par le niveau de performance technique qu'il vise à instituer et par la diversité des utilisateurs qui sont associés au projet.

#### • **Des formations auprès du public**

Le plateau de formation aura vocation à **former des étudiants et des professionnels**, mais il aura également une vocation pédagogique, auprès du **grand public**, car Bourges Plus avec son service IMEP prévoit d'y organiser des séances de sensibilisation.

En effet, volontairement, en pointe sur la question de la construction/réhabilitation thermique des logements, Bourges Plus a renouvelé en 2014 une démarche de formation/sensibilisation du public. Cette démarche a permis d'associer l'Espace Info Energie 18 et des thermiciens pour mettre en place **une formation libre**, auprès des particuliers. Deux cycles de trois séances (sensibilisation, perfectionnement et visite d'un exemple) ont été montés avec l'IMEP (Institut coMMunautaire d'Éducation Permanente).





Les stagiaires, nombreux à ces séances, ont pu se plonger dans l'univers des logements performants et effectuer des visites sur site. Cette expérience mobilisatrice sera amenée à être renouvelée les années suivantes. Depuis 2012 ce sont près de **130 stagiaires** qui ont pu bénéficier de cette formation.

Un **espace blog** a été ouvert pour les stagiaires, sur l'espace Moodle, afin qu'ils puissent continuer à débattre sur le sujet et à s'échanger des documents sur la thématique concernée.



• **Réflexion autour d'un projet démonstrateur**

Le Technopôle Lahitolle **est le lieu de l'innovation** pour divers projets liés à la filière Bâti. Ainsi en 2014, parmi les nombreuses réflexions en cours, la Direction de l'Innovation et du Territoire a initié un travail de réflexion sur le site Lahitolle afin de lancer un projet démonstrateur d'une **renovation de bâtiment ancien**.

Ainsi, durant l'année, plusieurs réunions de travail associant des professionnels et Bourges Plus ont eu lieu, afin de réfléchir au devenir d'un bâtiment en particulier sur le site. Ce bâtiment aura pour vocation de devenir un **Technocafé, visant à créer un espace de convivialité sur le Technopôle**.

> LA FILIÈRE "PRÉVENTION DES RISQUES"

• **Les Rendez-vous de la technopole**

Les *Judis de la technopole* sont devenus les *Rendez-vous de la technopole* fin 2013, ouvrant ainsi cet événement à **l'ensemble des thématiques** de la technopole pour 2014 : **Risques, Innovation et Énergie et Bâti de Demain**.



les **RENDEZ-VOUS DE LA TECHNOPOLE** > bâti

En 2014, **deux thèmes** ont été abordés pour la filière risques : "**Responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise**" et "**Risques psycho-sociaux**". Des orateurs de haut niveau (avocat, médecins du travail, ergonomes) ont permis d'attirer une cinquantaine de participants à chaque session, en notant que les étudiants n'étaient pas conviés, contrairement aux années précédentes. Les retours sont toujours bons, et la qualité de l'animation, de la programmation et des intervenants est unanimement saluée.

Comme Envirisk se déroulait à Bourges cette année, il n'y a pas eu de *Rendez-vous de la technopole* au dernier trimestre.



• **Envirisk à Bourges**

Finalement, cet événement a pu se dérouler convenablement. **Plus de 130 professionnels** se sont déplacés de toute la France pour y assister. La programmation de haute volée a fait sensation et comblé les attentes, l'organisation était au niveau, notamment la soirée conviviale qui a réuni une cinquantaine de participants à la salle du Duc Jean.

**Les retours sont unanimement positifs** et les compétences en matière de risques industriels et informatiques de l'Agglomération berruyère ont trouvé une tribune à leur hauteur, touchant un public d'enseignants, de chercheurs et de professionnels du secteur.

Ce partenariat avec le Pôle Risques PACA **sera pérennisé** en 2015 à Aix-en-Provence puis à nouveau à Bourges en 2016. Il se déroulera alors sur le site du Technopôle afin de **mettre également en valeur ce site** et ses différentes composantes.

> SOUTIEN À L'INNOVATION ET GESTION DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Quand une entreprise (en création ou non) innove pour développer soit un nouveau produit, soit un nouveau service, il lui manque dans la majorité des cas **des compétences techniques et des moyens de financement** pour y parvenir.

La technopole est alors présente pour lui permettre de trouver, d'une part, des partenaires techniques (laboratoire de recherche, établissement d'enseignement supérieur ou entreprise spécialisée dans le domaine) et l'assister à monter un projet de recherche collaboratif et, d'autre part, à trouver des modes de financement pour accompagner son développement grâce aux réseaux auxquels la technopole appartient, en ce qui concerne les différents types d'aides publiques (Europe, Région, Département...), les banques et les fonds d'investissements. Un travail en amont est aussi réalisé avec l'entreprise, afin de l'aider à **étudier la viabilité de son projet**, en particulier d'un point de vue marketing.

En 2014, **sept projets d'implantations au Centre d'Affaires** (M. Gamri, Apiformacom, M. Vincent Thomas, M<sup>me</sup> Deleglise, Touraine Cher Numérique, Alec et FFB) ont été détectés et suivis. L'accompagnement des projets innovants s'est fait sur l'analyse de faisabilité (technique, marketing, ressources humaines), l'aide à l'élaboration du business plan, puis sur le montage financier des sociétés.

• **Fonctionnement de la pépinière d'entreprises : le Centre d'Affaires et construction d'un hôtel d'entreprises**

Les différentes actions dans l'accompagnement des chefs d'entreprises installés dans la pépinière et dans son animation ont été :

- **Étude des dossiers** des entreprises qui postulent, gestion des baux et avenants des locataires.
- **Suivi individualisé** des sociétés installées.
- **Organisation des Midis des Créateurs**, conférences sur des thématiques qui concernent les entrepreneurs (deux conférences avec comme sujets : *la gestion du temps* et *l'URSSAF*).



> SOUTIEN AUX PROJETS DE RECHERCHE

**Tous les laboratoires, centres de ressources et établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire ont été visités à nouveau, afin d'installer une relation de confiance et de proximité avec la technopole.** Celle-ci est maintenant identifiée comme étant un réel partenaire pour les laboratoires et établissements d'enseignement supérieur, dès lors qu'ils ont des projets en lien avec les entreprises ou sur les thématiques de la technopole. Cette connaissance fine des compétences du territoire est **un atout pour mettre en réseau** les entreprises en recherche de compétences pour leurs projets innovants.

Afin de favoriser une **meilleure interaction** entre les entreprises et les laboratoires, la technopole a participé au Comité de pilotage du "Printemps de la Recherche" qui a présenté aux entreprises l'activité et les moyens des laboratoires du territoire.

En 2014, **cinq projets** de recherche ont été suivis par la technopole (analyse, instruction, puis suivi administratif et financier) à savoir : BATIRSUR, DISPATCHMO, MICROROB, PNRI et E-MONITOR'AGE2.



# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Bourges et sa Communauté d'agglomération accueillent désormais plus de 4 000 étudiants. Fort de ce constat, Bourges Plus, qui dispose de la compétence Enseignement Supérieur depuis 2012, a engagé une réflexion visant d'une part à promouvoir le développement des établissements universitaires post-bac sur le territoire et d'autre part à améliorer la vie étudiante. En effet, ces aspects participent d'une démarche économique plus globale qui cherche à faciliter l'accès des jeunes à l'emploi local en adéquation avec les besoins des entreprises en quête d'étudiants formés et compétents dans divers secteurs.

C'est au titre de ces différentes ambitions que le service Enseignement Supérieur, intégré à la Direction de l'Innovation et du Territoire, se voit pleinement impliqué dans **l'élaboration d'une stratégie** en lien avec le développement économique local, mais également et plus largement, dans un réseau d'acteurs et de partenaires favorisant la réflexion et l'évolution des territoires en matière de formation et de recherche.

En outre, le service s'inscrit dans une **politique de soutien** aux établissements et à la vie étudiante ainsi que dans l'animation de l'association Bourges Campus.

## STRATÉGIE ET RÉSEAUX

Au vu de ses objectifs de promotion et valorisation du territoire, **le service Enseignement Supérieur est pleinement engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Bourges Plus.**

Il est également représenté, par l'intermédiaire de l'élue en charge des domaines de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, au sein de la Fondation de l'Université d'Orléans dont la soirée de lancement a eu lieu en février 2014. **La Fondation fait du développement des relations avec le monde socio-économique une priorité** et affirme **sa volonté** de conforter son implication sur le territoire où elle est implantée, **d'adapter son offre de formations aux besoins de la société et de favoriser l'insertion professionnelle** de ses diplômés. Rejoignant ainsi les

orientations de la stratégie économique de Bourges Plus, la Communauté d'agglomération lui apporte un soutien financier à hauteur de **15 000 €** pour trois ans pour la période 2013-2016.

Bourges Plus est également membre de l'Association des Villes Universitaires de France et soutient la nécessité d'une **concertation et collaboration** entre les collectivités, les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de favoriser l'attractivité des territoires et leur développement.

D'autre part, afin de donner une plus grande visibilité aux offres de formations de niveau supérieur et aux activités de recherche locales, Bourges Plus a organisé en novembre 2014 la **Conférence Départementale de l'Enseignement Supérieur**. Cette manifestation, mise en œuvre annuellement, en alternance par le Conseil Départemental et la Communauté d'agglomération, permet ainsi de dresser un **bilan statistique** des effectifs étudiants et de présenter les projets des établissements.

## SOUTIEN FINANCIER AUX ÉTABLISSEMENTS

**Bourges Plus apporte sa contribution financière au fonctionnement des établissements délivrant des formations de niveau supérieur.** La Communauté d'agglomération a de la sorte participé à la construction de **nouveaux locaux** pour le CFA Pharmacie (Centre de Formation des Apprentis) à hauteur de **150 000 €** et à la **restructuration** de l'hébergement du CFA pour **50 000 €** ainsi que du Pavillon des élèves de l'INSA-CVL (Institut National des Sciences Appliquées) pour **67 000 €**.

Dans le cadre du Contrat de Plan-État-Région, Bourges Plus finance également **la réhabilitation de l'IUT** dont les travaux ont déjà commencé.

Par ailleurs, **deux conventions ont été signées** fin 2014 avec d'une part **l'INSA-CVL** et, d'autre part, avec **l'Université d'Orléans** pour l'antenne de Bourges de l'UFR Collegium Droit Économie Gestion. La première renvoie à une **convention de financement** pour le fonctionnement de l'établissement à hauteur de **150 000 €** par an pour la période 2014-2016. La seconde, quant à elle, est articulée autour de deux grands volets. L'un est destiné à **apporter un soutien** pour le fonctionnement de l'antenne de Bourges et l'autre précise les conditions de **mise à disposition** de personnel entre Bourges Plus et l'Université d'Orléans.

## VIE ÉTUDIANTE

**L'amélioration des conditions de vie étudiante** étant une des préoccupations de la Communauté d'agglomération, cette dernière a aussi participé au financement de la **résidence et du restaurant universitaires** du site Lahitolle, construits par le CROUS, et qui ont été inaugurés et mis en service courant et fin 2014.

Dans cette perspective, le service Enseignement supérieur a eu également en charge l'instruction d'une **douzaine de dossiers de demandes de subvention** de la part d'associations étudiantes ou établissements pour des projets culturels, humanitaires et en lien avec les formations supérieures.



# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : IMEP

## UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'IMEP poursuit la **coordination** et l'**organisation** d'une formation sur l'amélioration de l'**habitat** ("vers un logement plus économe en énergie") qui a de nouveau réuni **50 personnes** sur trois sessions en 2014. Cette formation est cofinancée par l'action Visa Éco-citoyen de la région Centre - Val de Loire. Cette année 2014, la réflexion a été étendue à deux autres thèmes portés par Bourges Plus : **la mobilité** (sortir du tout voiture : quelles solutions ?) et **l'environnement** (économiser les ressources et recycler les déchets).



Véritable partenaire de l'Enseignement Supérieur, l'IMEP a dispensé **1 275 heures de cours de langues** à l'INSA-CVL et à l'Université d'Orléans-Collegium Droit, Économie, Gestion-Antenne de Bourges.

L'IMEP contribue à augmenter **les connaissances et compétences** de base des habitants de l'Agglomération, notamment des demandeurs d'emploi ou des salariés précaires. En effet, **270 visas** ont été validés en langues, bureautique, français et mathématiques/raisonnement logique.

## ANTICIPATION ET APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE 2014

La promulgation, le 5 mars 2014, de la nouvelle loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratisation sociale a modifié en profondeur ce secteur d'activité : droit à la formation et à l'évolution professionnelle pour tous, création du **Compte Personnel de Formation**, des mécanismes de financements totalement modifiés...

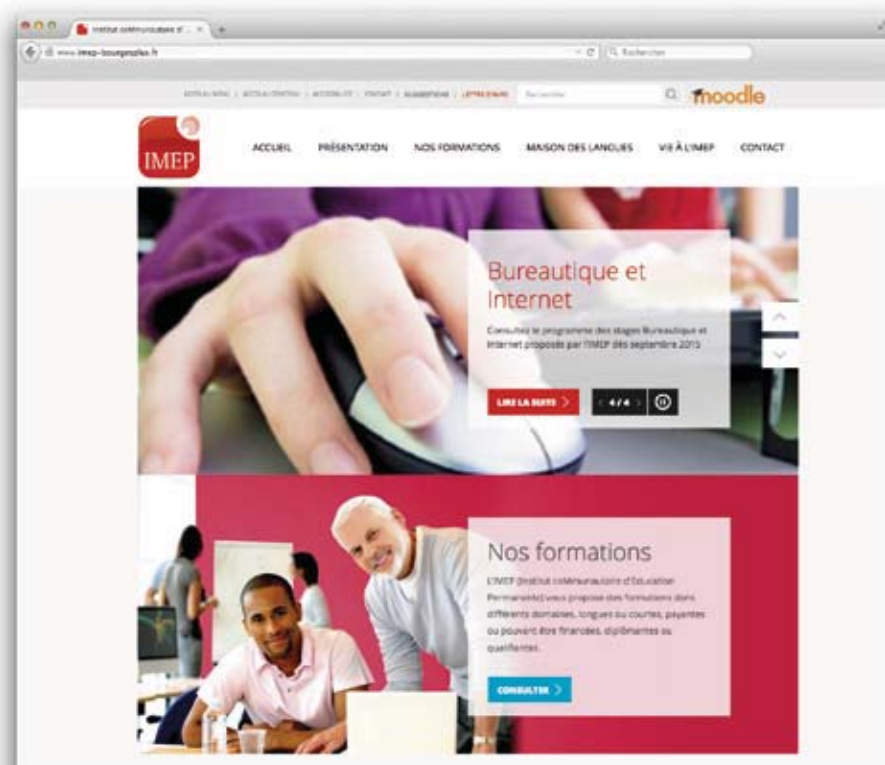
Outre les cours cadrés, l'IMEP propose depuis longtemps des formations au plus près des besoins des publics tant en termes de contenu qu'en termes de modalités : **18 heures** d'ouverture du centre multimédia (**275 utilisateurs**) et **6 heures** d'ouverture des ateliers bureautiques (**110 utilisateurs**).

Cette modalité de formation met l'accent sur l'autonomie et l'individualisation et sera appliquée aux savoirs de base en 2015 afin de mettre en œuvre la **future certification S2CP**.

En effet, ce Socle de Connaissances et de Compétences Professionnelles s'appuie sur **sept domaines**, certains déjà mis en œuvre à l'IMEP (français, maths et raisonnement logique, bureautique), et d'autres en cours de développement.

En 2014 l'IMEP, réel service de proximité, a accueilli environ **300 personnes en savoirs de base** et **380 personnes sur les outils numériques**.

L'IMEP dispense depuis 2011 une formation **ASCA** (Assistant de Comptabilité et d'Administration) qualifiante, **éligible au CPF** (**12 personnes** en 2014) et financée avec le concours de la région Centre - Val de Loire.



Le nouveau site internet dédié à l'IMEP, mis en ligne en septembre 2014, augmente la visibilité de ce service de formation et permet de gérer l'actualité chaude (création, annulation de cours, événements...).

# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Accompagnant le changement de direction, un nouveau projet de service a été rédigé. L'Archéologie Préventive constitue toujours le cœur de nos missions. Le service en tant qu'opérateur agréé par l'État, se doit de concilier la connaissance du patrimoine archéologique avec le développement économique et social du territoire. Il accompagne ainsi les aménageurs publics et privés dans les projets d'aménagement. L'équipe constituée de spécialistes est également à même d'assurer des missions d'expertise sur du mobilier archéologique, pour d'autres opérateurs. Par ailleurs, une part plus importante sera accordée à la valorisation de notre travail à l'attention du public et nous poursuivrons la diffusion de nos données scientifiques auprès de nos pairs.

Le service d'Archéologie Préventive a réalisé **13 opérations d'archéologie préventive**, prescrites par le Préfet de Région. Chacune de ces opérations a fait l'objet d'un rapport d'opération déposé au Service Régional de l'Archéologie et transmis aux aménageurs.

## DIAGNOSTIC

**Huit opérations** de diagnostics ont été menées au cours de l'année 2014 sur les communes de Bourges et de La Chapelle-Saint-Ursin.

### > EN MILIEU URBAIN

- 13 rue du Commerce (Bourges), en amont de la création d'un commerce.
- ZAC Lahitolle (Bourges), en amont de la création de la ZAC.
- 33 rue des Arènes (Bourges), en amont de la réhabilitation d'un ensemble immobilier.

### > EN MILIEU SUBURBAIN

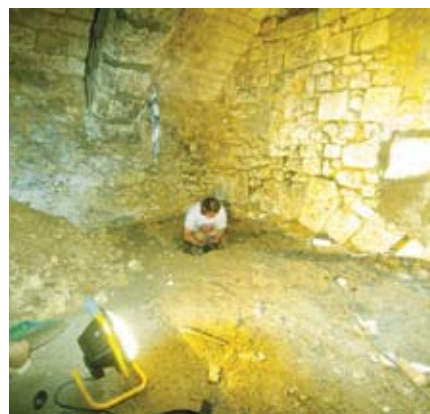
- 26 route de La Chapelle (Bourges), en amont de la réhabilitation de la friche de l'Antre-Peaux.
- 186 avenue du Général de Gaulle (Bourges), en amont de la construction d'un local associatif.
- La Commanderie, rue Louis Mallet (Bourges), en amont de la création d'une ZAC.

## FOUILLES

En 2014, le service d'archéologie préventive de Bourges Plus a effectué **deux fouilles** d'archéologie préventive et **trois fouilles** de sauvetage urgent aussi bien sur le territoire de l'Agglomération, que dans le département voisin de l'Indre.

### > FOUILLES D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

- Une opération de **fouille préventive** a été réalisée en 2014 au lieu-dit "Le Moutet", dans un secteur périurbain, à proximité de l'échangeur de l'A 71.
- La **fouille des Boubards** sur la commune de Saint-Germain-du-Puy a débuté en novembre 2013 et s'est achevée fin janvier 2014. Cette opération a été réalisée sur le tracé de la rocade Est.







## > FOUILLES DE SAUVETAGE URGENT

- Route de Saint-Michel / D 151, Les Quatre Vents (Bourges), lors de l'aménagement d'une plate-forme de stockage de matériaux.
- 48 rue Bourbonnoux (Bourges), lors des travaux de réfection sur le réseau gaz existant.
- 10 rue Grande à Bommiers (Indre), à l'occasion de la réhabilitation d'un bâtiment en logements sociaux.

## TRANSMISSION SCIENTIFIQUE ET VALORISATION

Pour la première fois cette année le service a participé à la **Fête de la Science**. Deux actions ont été menées :

- **Tenue conjointe d'un stand** au village des sciences avec le Service Environnement de Bourges Plus, sur le thème des poubelles de nos ancêtres. Circuit des déchets historiques et actuels (3 et 4 octobre 2014). À cette occasion, **170 personnes** ont participé à nos ateliers.
- **Organisation d'une journée "portes ouvertes"** dans nos locaux du 9 rue du Général Ferrié (11 et 12 octobre 2014). Au total, **143 personnes** ont visité le service.

Par ailleurs, les agents de Bourges Plus ont eu l'occasion de **présenter les résultats de leurs travaux scientifiques** lors de colloques ou en publiant des articles.

Les sujets abordés ont été variés :

- **Restitution des modes de production potières** à la charnière entre le premier et le second âge du Fer sur le territoire biturige (colloque).
- **Archéologie du sol d'occupation**. Pour une approche des trajectoires chronologiques et fonctionnelles (colloque).
- **Première synthèse sur l'alimentation carnée** dans le sud du Bassin parisien à l'âge du Fer : traditions, particularismes et influences externes ? (colloque).
- **De la conservation des céréales au stockage de cadavres**. Reconversion d'une structure de stockage à Bourges (France) durant La Tène C2/B1 (350 - 200 av. J.-C.) (colloque).
- **De la viande et des pots dans la proche campagne d'Avaricum** (Bourges-Cher) : exemple de la villa de Lazenay et mise en perspective (publication).
- Saint-Germain-du-Puy "**Les Boubards**" : fouille préventive (publication).
- **Une conférence sur les résultats de la fouille du quartier Avaricum** a été présentée au public le 16 décembre. À cette occasion, une plaquette co-éditée par le Service Régional de l'Archéologie, la ville de Bourges et Bourges Plus a été distribuée gratuitement au public (Une nouvelle lecture de Bourges au Moyen Age).
- **Les sites des Boubards et du Domaine de Vouzay ont également fait l'objet d'une conférence** dans le cadre des Journées Archéologiques de la Région Centre (JARC), qui se sont tenues à Orléans les 16 et 17 mai.







# VOTRE QUALITÉ DE VIE

BOURGES PLUS AGIT AU QUOTIDIEN AU PROFIT  
DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS POUR GARANTIR  
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS,  
LA DISTRIBUTION D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ,  
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
ET UN ACCÈS FACILITÉ À DES SERVICES PUBLICS  
POUR LES USAGERS.

→ L'EAU

→ L'ASSAINISSEMENT

→ LE BUREAU D'ÉTUDES ET LA VOIRIE

→ L'ENVIRONNEMENT

# L'EAU

## PRINCIPAUX RÉSULTATS DU SERVICE DE L'EAU POUR 2014

Le Service Public de l'Eau a assuré en 2014 la distribution à près de **100 000 habitants** répartis sur les 16 communes de Bourges Plus dont 14 sont gérées en régie : Annoix, Arçay, Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just, Saint-Michel de Volangis et Trouy. Le nombre d'abonnés s'élève à **35 564**. L'exploitation de l'eau pour les communes de Lissay-Lochy et Vorly est déléguée à Véolia jusqu'à 2018.

Par ailleurs en 2014, pas moins de **1 861 demandes de mutations** (5,23% des abonnés) ont été prises en charge par le service.

## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- **Création** du service clientèle unique.
- **Aménagement** des services techniques dans les locaux du Porche.
- **Déménagement** de la Direction des Services à la Population au Prado (boulevard de l'Avenir).
- **Diminution** des teneurs admissibles en plomb dans l'eau (passage de 25 à 10 µg/l).

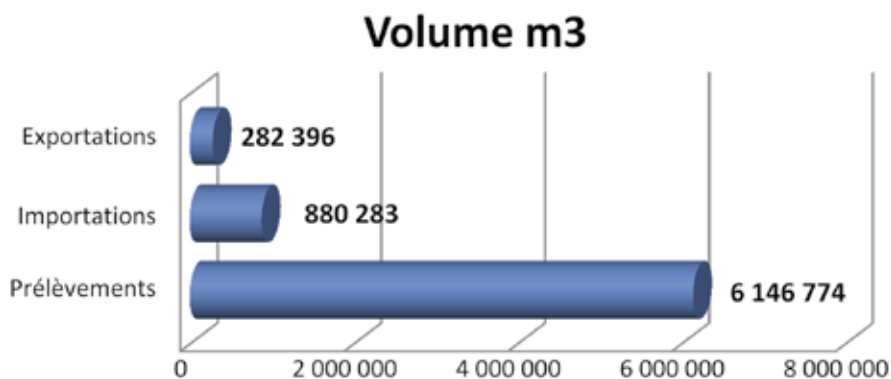
## CONSOMMATION D'EAU SUR LE TERRITOIRE

Elle s'établit à 149 L/j/habitant, ce qui s'inscrit bien dans la moyenne nationale



## PRODUCTION ET FACTURATION

L'alimentation en eau potable est assurée par le prélèvement de **6 146 774 m<sup>3</sup>** sur les quatre ressources en eau de l'Agglomération (Herry, Le Porche, Le Prédé et Saint-Ursin) soit une **baisse de 8,26%** par rapport à l'année dernière. Bourges Plus a eu **recours à des importations** d'eau à hauteur de 722 886 m<sup>3</sup> alors que les exportations s'élèvent à 282 029 m<sup>3</sup>.



Le périmètre des volumes d'eau facturés en régie comprend l'ensemble des usagers (domestiques, industriels et bâtiments communaux) des communes exploitées en régie et les ventes d'eau en gros aux communes du SMEAL, Saint-Caprais, Moulins-sur-Yèvre, Fussy et au SMERSE. **Les volumes facturés ressortent à 5 397 008 m<sup>3</sup> soit une diminution de 0,3%.**

## INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le réseau de distribution de Bourges Plus s'étend sur **955 km**. Le rendement de ce réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. En 2014, ce rendement ressort à **83,18% en forte hausse par rapport à 2013 (76,2%)**.

L'indice linéaire des pertes en réseau, qui est égal au volume perdu dans les réseaux, permet de caractériser les fuites sur le réseau. Les valeurs de référence de cet indice varient selon la densité de la population. Pour Bourges Plus, le réseau est de type semi rural et l'indice ressort à **3,31 m<sup>3</sup>/j/km**.

Près de **3,1 km de travaux ont été effectués** représentant un taux des réseaux d'eau potable de **0,32% des réseaux**. Cette valeur est incompatible avec une gestion durable des réseaux puisque à ce rythme les conduites sont renouvelées tous les 300 ans.

Des travaux sur les ouvrages ont également été réalisés notamment à la bache du réservoir des Goulevents à Bourges.



## QUALITÉ DE L'EAU

Afin d'assurer la distribution d'une eau de qualité aux usagers, **plusieurs contrôles réglementaires** sont menés régulièrement au cours de l'année.

En outre, le paramètre plomb a également été testé. Sur les **45 échantillons analysés, 5 se sont révélés supérieurs à la limite de qualité fixée** à 10 µg/L depuis le 25 décembre 2013. Pour 3 de ces prélèvements la contamination provenait des réseaux après compteur.

En 2014, **183 prélèvements** ont été effectués afin de tester les paramètres microbiologiques. Tous ces prélèvements **se sont révélés conformes**. Il en est de même pour les analyses physico-chimiques puisque le taux de conformité est de **100%**.



## TARIFS DE L'EAU

**Le montant de la facture d'eau ne diffère plus entre les communes.**

La convergence des prix a été progressive dans le temps et elle est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Seules les communes de Lissay-Lochy et Vorly faisant l'objet d'une délégation de service ont des tarifs différents. La collectivité perçoit une recette dite "part de collectivité" qui sert au financement des dépenses d'investissement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le prix du mètre cube pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> sur l'Agglomération de Bourges Plus est de **2,29 € TTC** sans l'assainissement et **4,52 € TTC** avec l'assainissement.

## INDICATEURS FINANCIERS : RECETTES ET DÉPENSES

Les recettes d'exploitation du service de l'eau s'élèvent à **11 771 882,95 €** pour l'année 2014 soit une relative stabilité par rapport à l'exercice précédent. Le détail de ces recettes est synthétisé dans le graphique ci-dessous :

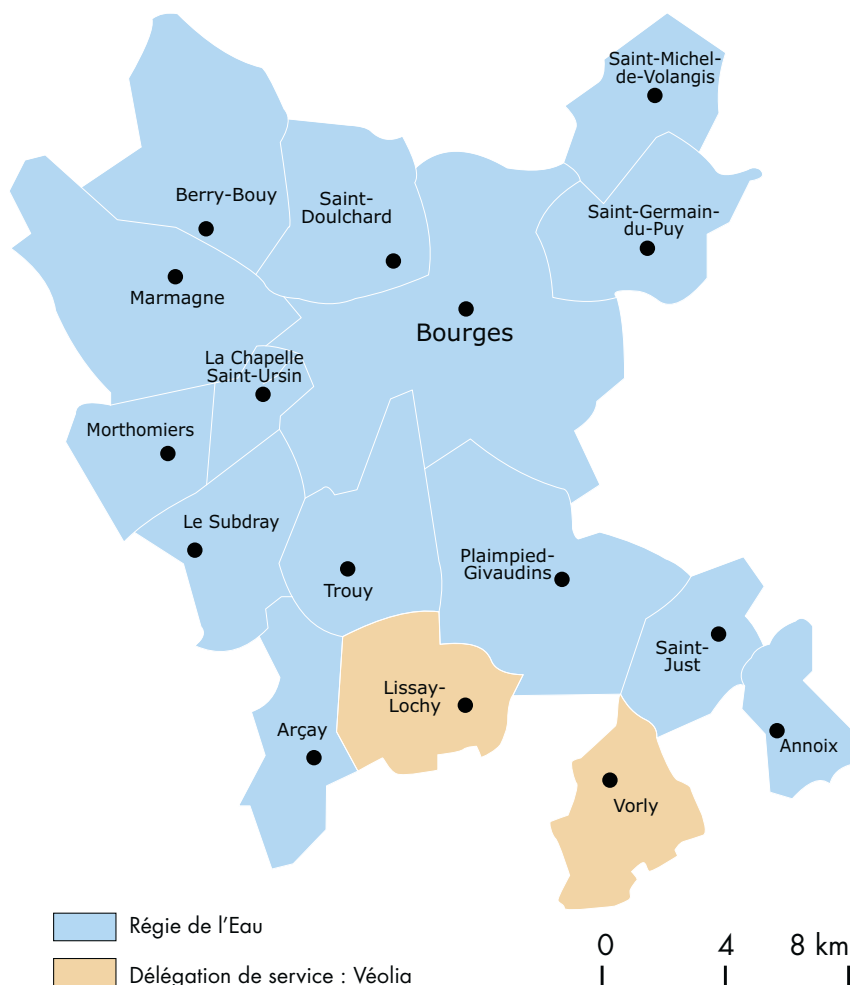


Les principaux postes de dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Charges de personnel : **2 907 708,50 €**
- Charges à caractère général (achat, services extérieurs, impôts) : **2 333 695,29 €**
- Redevance versée à l'agence de l'eau : **1 208 901,00 €**

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de **8 113 929,94 €**. La durée d'extinction de la dette est de **1,7 an**.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **7 132 706,92 €**.



> HISTORIQUE DES INDICATEURS DE SUIVI

INDICATEUR	INTITULÉ DE L'INDICATEUR	2012	2013	2014
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	99 079	99 954	100 234
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur : ville de Bourges)	2,18	2,22	2,27
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (en jours)*	5	5	5
<b>Indicateurs de performance</b>				
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,010	0,011	0,011
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,06	1,82	3,19
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre de contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100	97
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)*	100	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	40	40**	55
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,59	0,45	0,32
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (ans)	1,76	1,80	1,74
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	72,9	76,2	92,97
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	0,14	0,16	1,29
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km)	6,41	5,18	1,24
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85	85	82

\* : Indicateur calculé sur le périmètre de la régie - \*\* : Indicateur mis à jour pour l'exercice 2013 : P103.2B

> FACTURE TYPE 120 M<sup>3</sup> AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

La facture éditée ci-dessous représente la facture sur relevé d'un abonné dont la consommation s'élève à 120 m<sup>3</sup> sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

	Période	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Abonnement annuel : Frais Fixes	Du 01/01/15 au 31/12/15	1,000	25,680	25,680	5,50	1,41	27,09
Abonnement annuel : Location de compteur	Du 01/01/15 au 31/12/15	1,000	10,660	10,660	5,50	0,59	11,25
Consommation Eau	Du 01/01/15 au 31/12/15	120	1,586	190,320	5,50	10,47	200,79
Préservation des ressources en eau	Du 01/01/15 au 31/12/15	120	0,043	5,160	5,50	0,28	5,44
Lutte contre la pollution (organismes publics)	Du 01/01/15 au 31/12/15	120	0,240	28,800	5,50	1,58	30,38
<b>NET A PAYER - eau</b>							<b>274,95 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Consommation Assainissement	Du 01/01/15 au 31/12/15	120	1,836	220,32	10,00	22,03	242,35
Modernisation des réseaux (organismes publics)	Du 01/01/15 au 31/12/15	120	0,190	22,80	10,00	2,28	25,08
<b>NET A PAYER - assainissement</b>							<b>267,43 €</b>
<b>NET A PAYER - TOTAL</b>							<b>542,39 €</b>
<b>Soit</b>							
<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'eau (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>2,29 €</b>
<b>Prix de l'eau facturée par le Service de l'assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>2,23 €</b>
<b>Total eau + assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>							<b>4,52 €</b>

Montant facturé par le Service de l'eau

Montant facturé par le Service de l'assainissement

A titre indicatif la tarification 2014 était :

- Prix de l'eau facturée par le service Eau : **2,27 €**
- Prix de l'eau facturée par le service Assainissement : **2,08 €**
- Total Eau + Assainissement : **4,35 €**

# L'ASSAINISSEMENT

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET RÉSULTATS

- Le Service Public de l'Assainissement Collectif **est exercé en régie** sur l'ensemble du territoire.
- Le Service de l'Assainissement Collectif compte **32 351 usagers**.
- Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif **est exercé en régie** sur l'ensemble du territoire. Il poursuit son déploiement sur Vorly et Lissay-Lochy, depuis l'adhésion des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il compte **3 507 usagers**. Les contrôles réalisés concernent les dispositifs d'assainissement non collectifs neufs ainsi que les contrôles périodiques de bon fonctionnement.
- Le réseau de collecteurs d'eaux usées est estimé à **425 km**, il comprend **7 systèmes d'assainissement** qui convergent chacun vers une station d'épuration et **80 postes** de refoulement.
- Les stations d'épuration du Subdray et de La Chapelle Saint-Ursin **ont cessé leur activité** respectivement par arrêté préfectoral du 7 août 2014 et 11 décembre 2014, les effluents étant dorénavant transférés vers la station d'épuration de Bourges.



## INDICATEURS D'ACTIVITÉ ET DE PERFORMANCE

Les principaux indicateurs d'activité pour l'année 2014 sont les suivants :

- Volumes facturés : **4 468 582 m<sup>3</sup>**, soit **-1,6%** par rapport à 2013
- Curage préventif du réseau : **83 km** de réseau dont **38 secteurs sensibles**
- Interventions curatives urgentes de débouchage sur les infrastructures publiques : **843**, soit **-16%** par rapport à 2013
- Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : **0,88%**
- Réalisation de contrôles de raccordement en assainissement collectif : **1 505**
- Réalisation de contrôles d'installations d'assainissement non collectif : **697**
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard de l'application de la directive ERU : **97,36%**.

Le tableau suivant présente les conformités des différents systèmes d'assainissement de Bourges Plus au regard de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau.

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	CONFORMITÉ DÉCLARÉE PAR LA POLICE DE L'EAU
Berry-Bouy	oui
Trouy	non
Marmagne	Conforme avec réserve*
Plaimpied-Givaudins	oui
Saint-Germain-du-Puy	oui
Morthomiers	oui
Bourges - Saint-Doulchard - Trouy Nord - Plaimpied le Porche	oui

\* : A confirmer par la Police de l'Eau

En ce qui concerne la production de boues d'épuration, elle s'établit à **1 680 tonnes de matières sèches**.

La conformité des boues d'épuration par rapport aux normes de valorisation agricole permet un **recyclage** de la matière organique produite sous forme de **compost normé**.

## TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

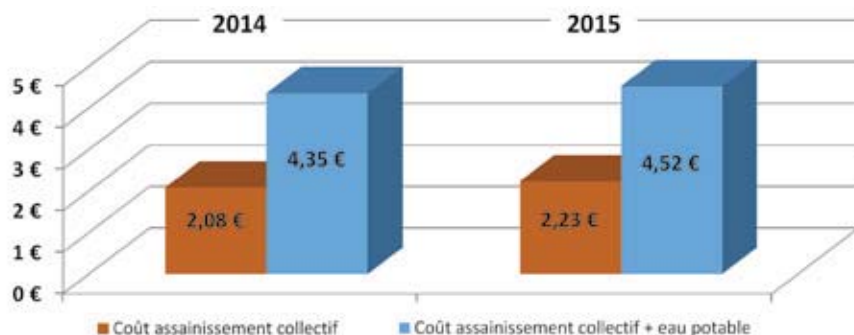
Les modalités de la tarification dépendent du type d'assainissement dont l'utilisateur bénéficie.

- **Assainissement collectif** : les eaux usées des habitations sont traitées par les stations d'épuration, à ce titre ils s'acquittent de la redevance assainissement.
- **Assainissement non collectif** : lorsque l'utilisateur possède une installation d'assainissement non collectif sur sa parcelle, il est soumis aux contrôles réglementaires réalisés par Bourges Plus et acquitte une redevance forfaitaire annualisée pour chaque installation. Cette redevance est indépendante du volume d'eau potable consommé.



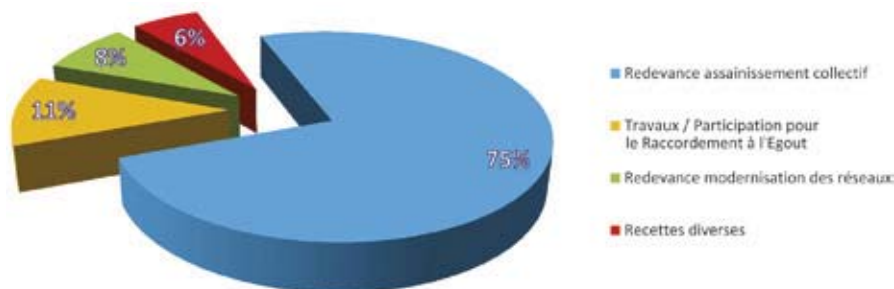
Le graphique suivant présente le **prix facturé** (en € TTC) par le service de l'assainissement collectif pour **1 m<sup>3</sup> d'eau consommée** au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ainsi que le prix total de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2014, le prix de l'assainissement **est identique** sur l'ensemble des communes.



### INDICATEURS FINANCIERS : DÉPENSES ET RECETTES

Les recettes d'exploitation du service de l'assainissement s'élèvent à **10 368 717 €** pour l'année 2014 soit en baisse de **3%** par rapport à l'exercice 2013. Le détail de ces recettes est synthétisé dans le graphique suivant.



Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges à caractère général : **2 786 890 € HT**
- Charges de personnel : **3 181 385 € HT**
- Redevance versée à l'Agence de l'Eau : **848 000 € HT**

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de **8 319 616 €** soit une baisse de **2,97%** par rapport à 2013. La durée d'extinction de la dette est de **2,8 ans**.



### TRAVAUX RÉALISÉS

La collectivité a poursuivi en 2014 des travaux de renouvellement des infrastructures. Au cours de l'exercice, **3 721 mètres de réseau** ont été réhabilités dont **3 572 mètres** par chemisage soit un **taux de renouvellement de 0,88%**.

De plus, des extensions du réseau ont été réalisées afin d'assurer la collecte d'immeubles non raccordés. Elles ont représenté un linéaire total de **123 mètres** pour **15 branchements**.

La collectivité a également entrepris les actions suivantes :

- Lancement d'une **étude** préalable pour la construction d'une **future station d'épuration** communautaire à Bourges (dimensionnement, esquisse de projet dont évaluation d'une opportunité de méthanisation des boues, contact en vue d'une acquisition des terrains à l'amiable).
- Réalisation d'une **étude diagnostique complémentaire** sur la station d'épuration de Trouy-Bourg, afin de programmer les travaux nécessaires à la levée de la non-conformité du système d'assainissement.
- **Transfert complet** des effluents de La Chapelle-Saint-Ursin sur le bassin versant de Bourges.

# LE BUREAU D'ÉTUDES ET LA VOIRIE



## VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (VIC) ET VOIRIES DES PARCS D'ACTIVITÉS (ZAE) :

En matière de gestion des Voiries d'intérêt communautaire et des parcs d'activités, le service exerce les missions suivantes :

- **Réalise des visites régulières** pour la surveillance des voiries, l'éclairage public, les espaces verts, la signalisation.
- **Assure les relations** avec les services VRD des communes membres de l'EPCI, la DIRCO et le CD18 (anciennement CG18).
- **Instruit** les réclamations d'usagers et d'entreprises des ZAC.
- **Réalise** les pré-études nécessaires à la mise en place des financements des travaux.
- **Met en œuvre** un programme pluriannuel d'investissement et planifie annuellement les travaux à réaliser.
- **Assure et contrôle** les prestataires de services qui interviennent sur le domaine public des Voies d'intérêt communautaire et sur les Parcs d'activités transférés à Bourges Plus.

## > ACCESSIBILITÉ

- Dans le cadre du programme de mise en accessibilité, le service a élaboré un **programme pluriannuel des travaux** de mise en accessibilité des espaces publics, coordonné avec les communes. La mise en place de ce programme de travaux est effectué au fur et à mesure à hauteur de près de **150 000 €** par an.
- Apporte son expertise et son assistance dans la **gestion des dossiers techniques** (en matière d'accessibilité de la voirie) auprès de l'autorité organisatrice des transports en commun (avis technique, montage et suivi d'opération notamment).

## > OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le service effectue les **différentes missions** à savoir :

- **Proposition** d'un programme pluriannuel d'investissement et planification des travaux à réaliser.
- **Réalisation** des études préliminaires.
- **Établissement et contractualisation** des procédures de marché.
- **Coordination** des travaux avec les autres maîtres d'ouvrage partenaires.
- **Concertation** du projet (de la conception à la réalisation).
- **Suivi** de la réalisation des opérations.

## TEMPS FORTS / BILAN DE L'ANNÉE 2014

Plusieurs événements ont rythmé l'activité du service, en particulier :

- L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC) du **chantier Lahitolle à Bourges**.
- Le **suivi des travaux de l'aménagement de la ZAC Lahitolle** à Bourges tout en veillant au suivi budgétaire de l'opération d'aménagement.
- La **contractualisation des marchés** de travaux d'aménagement du Technopôle Lahitolle des travaux d'ajustements (**1 000 000 € HT** de travaux).
- Le suivi des études pour **l'aménagement de l'allée Dreyfus**.
- Le suivi de l'opération (études et travaux) pour la **réalisation du Terminus "Terre de Chailloux"** de la ligne n°2 sur le réseau d'AggloBus.
- La finalisation du dossier de réalisation de la **ZAC du Moutet**.
- Le **lancement de la consultation** du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la ZAC du Moutet.
- Le suivi des travaux de modernisation des **déchèteries de Saint-Just et de Saint-Doulchard**.

- Le suivi du contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage dédié aux travaux de **signalétique des parcs d'activités**.
- La **mise en accessibilité** d'une partie des trottoirs de la **rue Louis Armand**.

## CHIFFRES CLÉS

Les principaux investissements de l'année 2014 furent d'un montant global de **6 090 000 € HT** environ, se répartissant essentiellement ainsi :

- Les travaux d'aménagement de la ZAC Lahitolle à Bourges ont représenté une charge financière d'un montant de **5 270 000 € HT**.
- Le montant des travaux de modernisation des déchèteries s'élèvent à **800 000 € HT**.
- L'entretien des voiries communautaires ainsi que l'accessibilité ont représenté une dépense globale d'environ **20 000 € HT**.

## PERSPECTIVES 2015 ET PLUS

Les perspectives en gestion de la voirie sur 2015-2016 sont :

- La poursuite de l'aménagement du Technopôle Lahitolle (études et travaux).
- La poursuite de l'aménagement de modernisation de la déchèterie de Saint-Just (local gardien, auvent, voirie, etc.).
- Le démarrage des études de requalification de la ZAE des Danjons.
- La continuité des études de la ZAC du Moutet.
- Le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation de la ZAC du Moutet.



# L'ENVIRONNEMENT

## LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE L'ANNÉE 2014

Les travaux du programme de **modernisation du réseau de déchèteries** de Bourges Plus ont démarré avec la réalisation d'une première tranche de travaux à **la déchèterie de Saint-Just**. Le site a été entièrement clos et divers aménagements y ont été réalisés. Des travaux complémentaires auront lieu en 2015, l'objectif est de disposer à terme d'un équipement aux normes, sécurisé pour les usagers, pour le gardien ainsi qu'en matière de stockage des différents déchets accueillis.

**L'agrandissement de la déchèterie de Saint-Doulchard** a été en grande partie réalisé en 2014 et s'achèvera au cours du printemps 2015. Le site ainsi modernisé est passé de **6 à 10 quais**, il accueille de nouveaux types de déchets (pneus, DEEE), il permet une sécurisation des dépôts des usagers et de stockage des déchets. De manière plus générale, il a été **mis en conformité** avec la nouvelle réglementation des installations relatives aux déchèteries.



Suite au classement sans suite du dialogue compétitif pour la réhabilitation du CTVD, une étude pour le choix d'une filière de traitement des ordures ménagères résiduelles a été lancée en 2014 ; elle a abouti à la décision de **rechercher une mutualisation avec d'autres collectivités** du Cher et de l'Indre pour le choix d'un mode de traitement et la construction d'un équipement. Fin 2014, une première réunion a été organisée réunissant une quinzaine de collectivités des deux départements. A l'issue de celle-ci, un groupe de travail a été créé réunissant six collectivités représentant **350 000 habitants** pour étudier l'opportunité de la **création d'un équipement mutualisé pour le traitement des OMR et le tri des recyclables**.

Fin 2013, les élus avaient acté le démarrage d'un **programme local de prévention des déchets**. Courant 2014, des échanges réguliers ont eu lieu avec l'ADEME pour mettre en place un partenariat technique et financier ; le recrutement d'un animateur du programme a été lancé et a abouti à l'arrivée d'un technicien en janvier 2015. Une **action de prévention** a été initiée dès 2014 : l'installation d'un conteneur à la déchèterie des Danjons en partenariat avec Emmaüs pour permettre de capter, dans le flux de déchets apporté par les usagers, ceux qui pourraient après remise en état, être revendus par la communauté installée à La Chapelle Saint-Ursin.

En matière de collecte des déchets, un important travail a été mené avec le prestataire afin d'**améliorer les échanges d'informations et la qualité des données** échangées. Ont notamment été concernés les échanges relatifs au taux de remplissage des colonnes d'apport volontaire. Enfin, un nettoyage des colonnes de la commune de Saint-Doulchard a été réalisé.

## INDICATEURS TECHNIQUES

### > LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Direction de l'Environnement assure les missions **de collecte et de traitement** des déchets ménagers et assimilés. Deux agents avaient quitté la Direction de l'environnement en 2013, un technicien et un agent. Ils ont été remplacés par le **recrutement d'une technicienne en charge des déchèteries** dès le début de l'année 2014 et, à partir de juillet, par **une personne en charge du contrôle des prestations de collecte en porte à porte et de la réalisation d'amonts de collecte**.







## > LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)

Toutes les OMr collectées sur l'Agglomération (à l'exception de celles de Lissay-Lochy et Vorly) sont traitées **à l'usine de compostage (CTVD)** route des Quatre Vents à Bourges. Cette installation communautaire produit du compost urbain à partir d'OMr et de déchets verts.

En 2014, **29 046 tonnes** ont été traitées se répartissant en **23 358 t** d'ordures ménagères résiduelles et assimilées et **5 688 t** de déchets verts. En sortie, les refus de compostage (part des OMr non fermentescibles) ont représenté **12 904 tonnes**, soit **44,4%** du tonnage entrant et **8 300 t** de compost ont été produites. Le compost n'étant pas conforme à la norme NFU 44051, son épandage en agriculture fait donc l'objet d'une autorisation préfectorale. Les refus ont été enfouis de janvier à mars au CSDND de Saint-Palais puis de mars à décembre, au CSDND d'Orval.

Sont réalisés en régie :

- La **fourniture** et la **maintenance** des outils de précollecte (sacs, bacs, colonnes d'apport volontaires).
- La **sensibilisation** et le **contrôle de la qualité** des déchets déposés par les usagers.
- Le **suivi** des prestations de collecte.
- Le **gardienage** de trois des six déchèteries de l'Agglomération.

Depuis le 2 février 2014, les appels téléphoniques des usagers sont reçus par le **service accueil clientèle** qui assure également les relations avec les usagers au titre des compétences Eau potable et Assainissement.

Les opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sont réalisées par des prestataires.

### > LA PRÉCOLLECTE

Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq le sont pour les déchets d'emballage. Ce sont ainsi près de **70 000 bacs** qui sont répartis sur le territoire. Un agent est affecté à la livraison et la maintenance du parc ; ont ainsi en 2014 étaient livrés **2 567 bacs** et **871 interventions** pour réparation ont été réalisées. En complément, près de **2 000 foyers** ne pouvant pas stocker de bacs dans le centre ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges Plus.

Sont collectés en points d'apport volontaire le **verre**, les **papiers** ainsi que les **déchets d'emballage** dans les onze communes non dotées en

bacs individuels. Un agent de la Direction de l'environnement est particulièrement **dédié au suivi** de ce mobilier : suivi de stock, géolocalisation des colonnes sur le SIG de Bourges Plus, relations avec le prestataire pour les mouvements de colonnes (déplacement...) et collecte.

### > LES MODALITÉS DE COLLECTE

La collecte en porte à porte concerne **les ordures ménagères résiduelles** pour toutes les communes de Bourges Plus avec des fréquences d'une fois par semaine pour toutes les communes à l'exception, de Bourges avec des fréquences variant de 2 à 6 fois par semaine (hyper centre ville), de Saint-Doulchard avec 2 collectes par semaine dans le centre et 1 sur le reste du territoire et Saint-Germain-du-Puy, collecté deux fois par semaine.

**Les déchets d'emballage** des communes de Bourges, la Chapelle Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, et Trouy sont également collectés en porte à porte, pour les autres communes, la collecte s'effectue en points d'apport volontaire.

**Le verre et les papiers** sont eux collectés en points d'apport volontaire sur tout le territoire de Bourges Plus.

Dans le cadre des nouveaux marchés de collecte, il avait été imposé **l'utilisation de véhicules neufs** moins bruyants, moins polluants et équipés de nouveaux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte ainsi que de dispositifs de remontées des anomalies (mauvais tri, bacs cassés, dépôts de déchets en vrac...).



### > LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les **déchets recyclables** sont composés :

- De **Déchets d'Emballages Ménagers (DEM)** : cartonnages, flacons plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires.
- Des **papiers**.
- Des emballages en **verre**.

Les déchets d'emballages collectés sur Bourges Plus **sont triés** au centre de tri de NCI situé sur la commune de Clermont-Ferrand. Les déchets y sont triés afin de retirer les indésirables (erreurs de tri des usagers...) et séparés en plusieurs catégories bien spécifiques qui seront envoyées dans les filières de recyclage correspondantes.

## > SYNTHÈSE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

	TRAITEMENT	2013		2014	
OM	Valorisation organique	9 863,63	41%	10 453,95	45%
	Enfouissement	13 923,15	59%	12 994,00	55%
	<b>Total OM</b>	<b>23 786,78</b>	<b>100%</b>	<b>23 447,95</b>	<b>100%</b>
DEM (et papiers en 2013)	Valorisation matière	3 694,98	85%	1 689,91	69%
	Valorisation énergétique	45,82	1%	754,04	31%
	Enfouissement	628,16	14%	0	0%
	<b>Total DEM</b>	<b>4 368,96</b>	<b>100%</b>	<b>2 443,95</b>	<b>100%</b>
Papiers seuls	Valorisation matière	0		2 040,69	97%
	Valorisation énergétique	0		63,11	3%
	Enfouissement	0		0	0%
	<b>Total Papiers</b>			<b>2 103,80</b>	<b>100%</b>
Verre	Valorisation matière	2 775,00	100%	2 768,00	100%
<b>TOTAL OMA</b>		<b>30 930,74</b>		<b>30 763,70</b>	

## > COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

**Six déchèteries communautaires** accueillent les déchets des usagers de Bourges Plus. Toute l'exploitation (haut de quai et bas de quai) est assurée via des opérateurs privés, à l'exception du gardiennage des trois déchèteries de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.

La fréquentation globale des déchèteries de l'Agglomération en 2014 a été de près de **360 000 passages**, soit une très légère hausse par rapport à 2013.

La répartition des déchets collectés est présentée dans le tableau suivant :

	2012 (T)	2013 (T)	2014 (T)	VARIATION 2014/2013	2014 (kg/hab/an)	FILIÈRES
Population					<b>97 208</b>	
Tout-venant	4 843,10	5 095,00	5 822,70	14,30	59,90	Stockage
Gravats	5 655,40	5 217,60	5 295,80	1,50	54,50	Recyclage
Cartons	628,90	611,30	601,90	-1,50	6,20	Recyclage
Amiante	80,50	63,00	69,20	9,90	0,70	Stockage
Bois	1 531,40	1 629,70	1 550,80	-4,80	16,00	Recyclage
Déchets verts	6 882,80	8 184,50	9 167,20	12,00	94,30	Valorisation organique
Ferraille	309,80	449,70	541,00	20,30	5,60	Recyclage
DDS	128,50	106,90	111,80	4,60	1,20	Valorisation énergétique
DEEE	305,00	407,70	421,30	3,40	4,30	Recyclage
Pneus	43,10	40,90	40,70	-0,60	0,40	Valorisation énergétique
Huiles de vidange	0	32,60	35,10	7,60	0,40	Valorisation énergétique
Huiles alimentaires	7,30	3,90	6,60	67,90	0,10	Valorisation énergétique
Piles/accumulateurs	0	5,40	5,70	5,00	0,10	Recyclage
Cartouches d'encre	0	0,10	0,50	312,40	0	Recyclage
<b>TOTAL</b>	<b>20 415,90</b>	<b>21 848,30</b>	<b>23 670,30</b>	<b>8,30</b>	<b>243,50</b>	

## > AUTRES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les **autres déchets ménagers et assimilés** regroupent :

- La **collecte des encombrants** qui est à la charge de Bourges Plus pour les communes de Bourges, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy. Pour les autres communes, cette prestation reste à l'initiative de chacune d'elle.
- Les **résidus urbains** constitués par les déchets banals des communes membres. Celles-ci disposent d'un accès aux 6 déchèteries communautaires. Par ailleurs, Bourges Plus dispose d'un accès au quai de transfert de Véolia route des 4 Vents pour les déchets en grosse quantité.
- Les **déchets des marchés** : Bourges Plus prend en charge les déchets des marchés alimentaires de Bourges dans le cadre d'une collecte spécifique.

## > ACTIONS DE SENSIBILISATION, CONTRÔLE ET MAINTENANCE

Les agents de sensibilisation et contrôle interviennent **auprès de publics cibles** (scolaires, public adolescent, sensibilisation dans les immeubles, etc...).

Ainsi, en 2014, **4 interventions** ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'agglomération de Bourges (maternelle, collège, lycée).

Ils ont également assuré des **animations lors de manifestations** (Carrefour du Lien Social avec le Centre Social du Val d'Auron et de la Chancellerie, participation à la semaine des HLM, Festival Alimen'Terre à Saint-Germain-du-Puy, Fête des Flots à Trouy, Fête de la Science).

Les agents de sensibilisation réalisent également **des actions ciblées** suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri.

Une "**Brigade Volante**" composée de 2 agents de Véolia contrôle systématiquement le contenu de

tous les bacs d'une tournée par jour à raison d'une fréquence d'un contrôle / 5 semaines, tant pour le flux emballages que pour les ordures ménagères. Les anomalies et refus de collecte sont transmis au service environnement dont un agent qui assure le retraitement en recontactant les personnes afin de leur donner des renseignements sur les erreurs de tri.

Une nouvelle personne est venue renforcer les effectifs de la Direction de l'Environnement pour assurer un contrôle plus prégnant des prestations de collecte. Elle a ainsi **assuré des suivis de collecte** (suivre le camion benne) afin de s'assurer du respect des circuits de collecte, des consignes de contrôle de la qualité, du bon respect des règles de circulation ainsi que des amonts de collecte (passage devant le camion benne afin de s'assurer du bon usage du bac roulant par les usagers pour présenter les déchets, de la bonne qualité de ces déchets...).

## INDICATEURS FINANCIERS

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le **coût des dépenses réelles** en section de fonctionnement pour 2014 s'est élevé à **9 313 700 €** ; ces dépenses se répartissent selon les principaux postes suivants :

- Collecte : **42,7%**
- Tri, valorisation, traitement : **42%**
- Déchèteries : **15,3%**.

La majeure partie des recettes du service collecte et élimination des déchets provient de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** dont le montant perçu en 2014 s'est élevé à **10 023 422 €**.

Les autres recettes proviennent :

- Des soutiens apportés par les éco-organismes (Éco-Emballages, Éco-Folio, OCAD3E...) : une recette totale de **638 888 €** a été perçue.
- Des rachats des matériaux valorisables pour **442 206 €**.



## PERSPECTIVES 2015

Un groupe de travail regroupant six collectivités du Cher et de l'Indre et représentant **350 000 habitants** a été constitué fin 2014. En 2015, il se fera assister par un bureau d'études pour **étudier l'opportunité de la création d'une unité de traitement des OMr commune aux six collectivités** et pouvant éventuellement traiter les OMr de **600 000 habitants** au total, sera également étudiée l'opportunité de la création d'un **centre de tri mutualisé des recyclables**. L'objectif est de déboucher au cours du premier semestre 2016 sur une prise de décision.

Pour le Programme Local de Prévention des Déchets, l'année 2015 sera consacrée à **la réalisation d'un diagnostic** avec évaluation des principaux gisements d'évitement et à la définition d'un programme d'actions.

Les actions pourront être de plusieurs ordres : **sensibilisation** générale à la prévention (guides, expositions...), **actions emblématiques** faisant l'objet de campagnes de sensibilisation nationales (stop pub, gaspillage alimentaire...), **actions éco exemplaires** de Bourges Plus et des collectivités membres (réduction des consommations de fournitures, gestion des espaces verts...), **actions d'évitement de la production de déchets** (collecte en déchèterie pour réemploi, promotion de l'eau du robinet, couches lavables...), **actions auprès des entreprises** (gestion des biodéchets, fiches métiers...).

Au cours de l'année 2015, un marché sera passé pour **l'installation de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)** qui donnera lieu d'ici la fin de l'année à l'installation des premières colonnes.

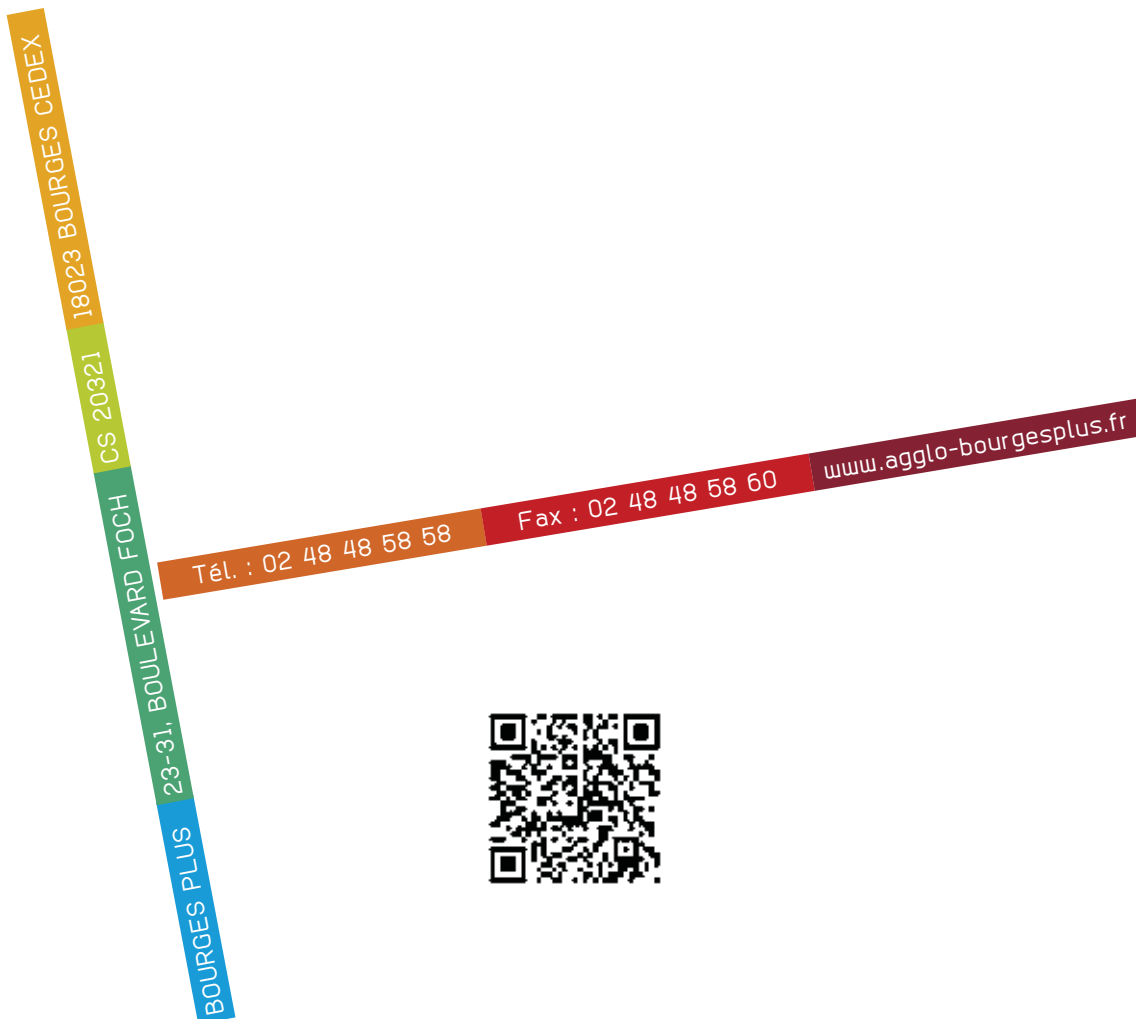
L'expérimentation avec **Emmaüs** sur la déchèterie des Danjons donnera lieu en cours d'année à une première évaluation afin de voir les suites possibles en matière de promotion et d'outils favorisant le réemploi.



# GLOSSAIRE

- AC** : Attribution de Compensation
- ACMO** : Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- ACFI** : Agent Chargé de la Fonction d'Inspection
- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AEP** : Alimentation en Eau Potable
- ARCEP** : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
- ARITT** : Agence Régionale de l'Innovation et du Transfert Technologique
- BBC** : Bâtiment Basse Consommation
- BD** : Base de Données
- BP** : Budget Prévisionnel
- BS** : Budget Supplémentaire
- BTP** : Bâtiments Travaux Publics
- CA** : Compte Administratif
- CC** : Communauté de Communes
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations
- CG** : Conseil Général
- CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales
- CIID** : Commission Intercommunale des Impôts Directs
- CLAH** : Commissions Locales d'Amélioration de l'Habitat
- CLECT** : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- CNFPT** : Centre National de Formation de la Fonction Publique
- CNIG** : Comité National de l'Information Géographique
- CNRI** : Centre National des Risques Industriels
- COMITEC** : COMmunication Informatique et TEChniques nouvelles
- CTP** : Comité Technique Paritaire
- CTVD** : Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets
- DDFIP** : Direction Départementale des Finances Publiques
- DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs
- DT-DICT** : Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
- DDT** : Direction Départementale du Territoire
- DDTP** : Direction du Développement Territorial et de la Prospective
- DIB** : Déchets Industriels Banals
- DM** : Décision Modificative
- DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DSC** : Dotation de Solidarité Communautaire
- DSP** : Délégation de Service Public (p41/60/62)  
Direction des Services à la Population
- EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- EU** : Eaux Usées
- FIF** : Fonds d'Intervention Foncière
- FNGIR** : Fonds National de Garantie de Ressources
- FPIC** : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes
- GPS** : Global Positioning System
- GSM** : Global System for Mobile
- HQE** : Haute Qualité Environnementale
- IGN** : Institut Géographique National
- IMDR** : Institut pour la Maîtrise Des Risques
- IMEP** : Institut coMmunautaire d'Education Permanente
- IUFM** : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
- MAPA** : Marché à Procédure Adaptée
- ML** : Mètre Linéaire
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PCET** : Plan Climat Energie Territorial
- PDU** : Plan de Déplacements Urbains
- PFR** : Prime de Fonction de Résultat
- PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- PLH** : Plan Local de l'Habitat
- PLS** : Plafond Locatif Social
- PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PNRI** : Pôle National des Risques Industriels
- POS** : Plan d'Occupation des Sols
- PPBE** : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- PRU** : Projet de Renouvellement Urbain
- PV** : Procès Verbal
- QOM** : Qualité Organisation Méthode
- QSEE** : Qualité Sécurité Environnement Ethique
- RH** : Ressources Humaines
- RNSA** : Réseau National de Surveillance Aérobiologique
- SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- SCoT** : Schéma de COhérence Territorial
- SDIS** : Service Départemental d'Incendie et Secours
- SIG** : Système d'Information Géographique
- SIRDAB** : Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère
- SMDD** : Système de Management et Développement Durable
- SRADDT** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
- TGV-POCL** : Train à Grande Vitesse - Paris - Orléans - Clermont - Lyon
- TIPI** : Titre Interbancaire Payable sur Internet
- VEFA** : Vente en l'État Futur d'Achèvement
- VIC** : Voiries d'Intérêt Communautaire
- VRD** : Voiries Réseaux Distribution
- ZAC** : Zone d'Activités Concertées
- ZAE** : Zone d'Activités Economiques
- ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- ZFU** : Zone Franche Urbaine





**Service Clientèle Eau / Assainissement / Déchets**

4 boulevard de l'Avenir  
CS 40234 - 18022 Bourges Cedex

Horaires d'ouverture :

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Le mardi de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 17h.

**0800 897 730**  
NUMERO VERT Appel gratuit  
depuis un poste fixe



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION